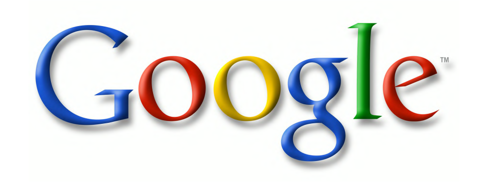
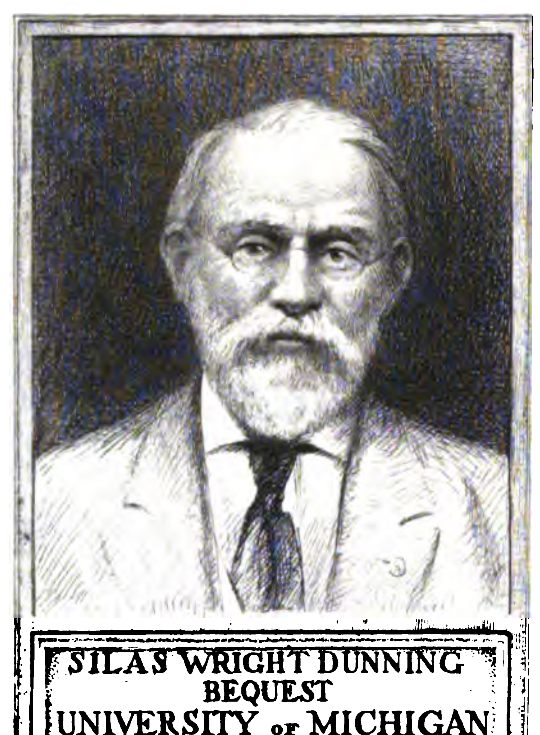
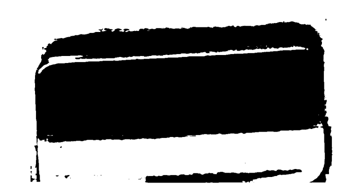

Google







BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ. in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV

TOME HUITIÈME

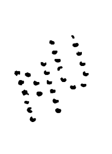
(3me série — 1898)

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCC



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

Séance du Lundi 10 Janvier 1897

Présidence de M. de BARRAL

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin de la Société Anthropologique* de Paris, t. 8, 4e série, nos 3 & 4, 1897.

2° *Bulletin de la Société des Sciences, lettres et arts* de Pau, 2e série, t. 25, 1re, 2e, 3e et 4e livr., 1895-1896.

3° *Romania*, n° 104, octobre 1897, t. 26,

4° *Bulletin de la Société académique* de Brest, 2° série, t. 27. 1896 1897.

5° *Bulletins et mémoires de la Société des Antiquaires* de France, 6° série, t. 6, mémoires, 1895.

6° *Journal des Savants*, novembre et décembre 1897.

7° *Vie de J.-B Rifflard*, curé de Nampcelles, par M. l'abbé Berriot.

8° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de la Sarthe, 2° série, t. 28, 2° fascicule, 1897.

9° *Revue des Etudes Grecques*, t. x. n° 39, juillet septembre 1897.

CORRESPONDANCE

Dans la correspondance, il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que le Congrès des Sociétés savantes sera ouvert à la Sorbonne, le mardi 12 avril prochain, à deux heures précises. Ses travaux se poursuivrout durant les journées des mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 avril.

Le samedi 16 avril, M. le Ministre présidera la séance de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1898

Il est procédé conformément aux statuts, au renouvellement du bureau.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président :	M. le vicomte de BARRAL ;
Vice-Président :	M. PLATEAU ;
Secrétaire :	M. Alexandre MICHAUX ;
Vice-secrétaire archiviste :	M. COLLET ;
Trésorier :	M. DELORME.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les livres déposés, on remarque un ouvrage de M. l'abbé Berriot intitulé : « Vie de J.-B Rifflard, curé de Nampcelles. » — Ce travail comprend surtout l'époque de la Révolution.

Remerciements et félicitations à l'auteur.

Ensuite, M. le Président annonce avec regret que la Société vient de perdre un de ses membres fondateurs, M. l'abbé Poquet, chanoire honoraire et curé-doyen de Berry-au-Bac.

Une notice sur sa vie et ses œuvres sera faite par un des membres présents.

En même temps, il est fait part à la séance de la mort de M. Vérette, ancien président de la Société historique de Château-Thierry et de M. Renaud, trésorier de la même compagnie.

La Société de Soissons exprime les regrets que lui causent ces divers décès et les sentiments de sympathie qu'elle éprouve pour les vénérables défunts.

M. Michel donne lecture de la note suivante, relative à un sarcophage trouvé à Vaudesson:

« Ayant oui dire qu'une tombe ancienne venait d'être découverte à Vaudesson, canton de Vailly, lieudit « le Larry, je me suis mis en rapport direct avec M. Basselet, adjoint de la commune dans le terrain duquel un sarcophage venait en effet d'être trouvé.

Comme dans les pays voisins, nous sommes en présence d'une sépulture mérovingienne identique aux sépultures trouvées à Breny en 1880, à Armentières en 1881, à Chavignon en 1870, à Vailly en 1865, et à Jouy plus récemment en 1896.

Ce sarcophage est creusé dans un bloc de pierre d'un grain très fin et ses dimensions sont les suivantes :

Longueur : 2^{m} 04 (d'une extrémité à l'autre) ; intérieur : 1^{m} 83 ; hauteur intérieure : 0^{m} 45 ; hauteur totale sans couverture, 0^{m} 53 ; épaisseur des parois : 0^{m} 08 ; couverture ou dalle de recouvrement : 0^{m} 11. La pierre, très blanche, est taillée avec beaucoup de soin.

La couverture est d'un seul morceau avec un léger refouillement sur le parement du dessous.

Dans l'intérieur de cette sépulture, très probablement de famille, se trouvait un squelette au pied duquel étaient superposées trois têtes.

Ces débris humains, assez bien conservés, ont été, sur l'ordre du maire M. Binet, placés dans

une boîte *ad hoc* et déposés dans le cimetière communal.

Il est à remarquer que quelquefois ces cimetières anciens sont situés sur des monticules ou sommets dont l'orientation joue un grand rôle ; les corps regardent toujours l'Orient.

J'ai su qu'il y a 17 ans M. de Cerny, propriétaire au château de Lisy, avait fait faire des recherches couronnées, paraît il, d'un succès relâtif ; en effet dans une des tombes découvertes dans le même lieudit, on aurait trouvé un sabre et des boucles avec ardillon, le tout bien conservé.

Ces reliques d'une certaine valeur figurent actuellement au musée de Pinon.

Il n'y a pas lieu de douter que d'autres sépultures soient disséminées sur ce monticule, aussi le propriétaire, en cas de nouvelles découvertes, en saisira-t-il la Société archéologique. »

M. Emile Lambin donne lecture d'un article intitulé « la Cathédrale et la Forêt » :

La Cathédrale et la Forêt

Le XIIe siècle est, sans nul doute, un des siècles les plus intéressants de notre histoire. La race gauloise, où si l'on veut la masse formée par la superposition et le mélange des populations primitives de la Gaule, avait survécu aux grandes invasions et aux secousses produites par la chute de l'Empire romain. Elle avait conservé sous son vêtement romano-franc son sang, son âme, son originalité, et c'est alors qu'après onze cents ans de silence, a lieu le grand réveil. Il se manifeste par l'éclosion des littératures nationales et par la construction des Cathédrales. Puis, quelques années après, ce réveil est complet : la Gaule, devenue la France, debout, l'épée en main, ouvre cet immortel XIIIe siècle en affirmant sa nationalité sur le champ de bataille de Bouvines!

Il est aujourd'hui démontré que l'architecture gothique est née en France au XIIe siècle, dans la région qui porte le nom d'Ile-de-France, entre la Seine, l'Oise, l'Aisne et la Marne, en ajoutant, sur la rive droite de l'Oise, le pays qui s'étend jusqu'à Beauvais, y compris ses environs. Il est également établi que le premier et indiscutable monument gothique fut l'église abbatiale de Saint-Denis, fondée en 1130 par le grand abbé Suger, solennellement consacrée en 1144, et que cette église de Saint-Denis fut le point d'arrivée du gothique primitif et son point de départ pour la construction des grands chefs-d'œuvres. Alors s'élèvent succesivement les Cathédrales de Sens, de Lisieux, de Senlis, de Noyon, de Laon, de Paris,

de Meaux, de Chartres, de Rouen, de Soissons, de Reims, d'Auxerre, d'Amiens, de Beauvais, et tant d'autres, dont la liste serait trop longue. Pendant ce temps, l'art français s'implantait sur les bords du Rhin et donnait naissance à la Cathédrale de Cologne, dont le plan fut pris sur celui d'Amiens ou de Beauvais. Il résulte de ces faits que les Cathédrales sont essentiellement françaises puisqu'elles sont nées sur le sol de la vieille Gaule, et qu'il est permis de les considérer comme la plus haute manifestation de l'esprit celtique au XIIe siècle. Ceci dit sur l'origine des Cathédrales, voyons ce qu'elles sont en elles-mêmes.

L'idée inspiratrice de ces édifices est évidemment celle de la glorification du Christ. C'est pour honorer, glorifier le Sauveur, que l'on a voulu élever, autant que les forces humaines le permettaient, les voûtes de sa demeure. Puis, à la glorification du Fils, on a joint celle de la Mère en plaçant sous son invocation un grand nombre de Cathédrales. Mais, cette idée fondamentale reconnue, il faut se demander d'où provient la forme même de la Cathédrale gothique, non pas sa forme générale qui est celle de la croix, et qui peut être supprimée, comme à Bourges, sans que l'édifice perde son caractère, mais sa forme propre, celle qui lui donne son originalité, son véritable aspect, et qui résulte elle-même des formes particulières de ses piliers, de ses chapiteaux feuillagés, de ses arcs, de ses galeries, de ses fenêtres, de ses voûtes et de leurs nervures, tout ceci pour l'intérieur ; des contreforts, des arcs-boutants, des tours, des flèches, pour l'extérieur ?

Au commencement de ce siècle, Châteaubriand reprenant avec son génie la doctrine de l'évêque anglican Warburton, voulut que l'architecture

gothique fût née de la vue des forêts, de la vue des grands arbres entre-croisant leurs branches. Voici ce qu'il dit :

« L'ordre gothique, au milieu de ses propor-
» tions barbares, a toujours une beauté qui lui est
» particulière.

» Les forêts ont été les premiers temples de la
» Divinité, et les hommes ont pris dans les forêts
» la première idée de l'architecture. Cet art a donc
» dû varier selon les climats. Les Grecs ont tourné
» l'élégante colonne corinthienne, avec son cha-
» piteau de feuilles, sur le modèle du palmier.
» Les énormes piliers du vieux style égyptien re-
» présentent le sycomore, le figuier oriental, le
» bananier et la plupart des arbres gigantesques de
» l'Afrique et de l'Asie.

» Les forêts des Gaules ont passé à leur tour
» dans les temples de nos pères, et nos bois de
» chêne ont ainsi maintenu leur origine sacrée.
» Ces voûtes ciselées en feuillages, ces jambages
» qui appuient les murs, et finissent brusquement
» comme des troncs brisés, la fraîcheur des voû-
» tes, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures,
» les passages secrets, les portes abaissées, tout
» retrace le labyrinthe des bois dans l'église gothi-
» que, tout en fait sentir la religieuse horreur, les
» mystères de la Divinité. Les deux tours hautai-
» nes, plantées à l'entrée de l'édifice, surmontent
» les ormes et les ifs du cimetière, et font un aspect
» pittoresque sur l'azur du ciel. Tantôt le jour
» naissant illumine leurs têtes jumelles ; tantôt
» elles paraissent couronnées d'un chapiteau de
» nuages ou grossies dans une atmosphère vapo-
» reuse. Les oiseaux eux-mêmes semblent s'y
» méprendre, et les adopter pour les arbres de

» leurs forêts ; des corneilles voltigent autour de
» leurs faîtes, et se perchent sur leurs galeries.
» Mais, tout à coup, des rumeurs confuses s'échap-
» pent de la cîme de ces tours, et en chassent les
» oiseaux effrayés. L'architecte chrétien, non con-
» tent de bâtir des forêts, a voulu, pour ainsi
» dire, en imiter les murmures, et, au moyen de
» de l'orgue et de l'airain suspendu, il a attaché
» au temple gothique jusqu'au bruit des vents et
» des tonnerres, qui roulent dans la profondeur
» des bois. Les siècles évoqués par ces sons reli-
» gieux, font sortir leurs antiques voix du sein
» des pierres, et soupirent dans la vaste basilique :
» le sanctuaire mugit comme l'antre de l'ancienne
» sybille, et, tandis que l'airain se balance avec
» fracas sur votre tête, les souterrains voûtés
» de la mort se taisent profondément sous vos
» pieds. » (1)

Cette doctrine eut un immense succès. Elle prévalut sur d'autres théories qui allaient chercher soit en Perse, soit chez les Arabes, les origines du gothique, ou qui voyaient ces origines dans l'intersection des cercles qui produit l'arc brisé, et même simplement dans la force du sentiment chrétien. Aujourd'hui, les idées sur ce point se sont modifiées, et la doctrine de Châteaubriand est complètement abandonnée des maîtres. Le gothique, disent-ils, est sorti du roman. La transformation demanda un bon demi-siècle, mais fut progressive et rationnelle. Le gothique est né des nécessités de la construction, lorsque l'on voulut porter les voûtes des églises à une élévation que les archi-

(1) Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, III[e] partie, liv. I chap. VIII.

tectes romans n'avaient pu atteindre avec les moyens de bâtir dont ils disposaient. Aussi, lorsqu'on eut successivement trouvé l'arc brisé, la croisée d'ogives et l'arc-boutant, la transformation fut chose faite, et les architectes ne connaissant plus d'obstacles, élevèrent les Cathédrales. Tel est l'enseignement de nos archéologues les plus éminents, enseignement qui semble avoir pour lui une logique rigoureuse. Allons au fond des choses, et voyons si cette nouvelle doctrine possède une solidité qu'aucun raisonnement ne puisse ébranler.

Si, comme le disent nos maîtres, nous devons l'arc brisé, la croisée d'ogives et l'arc-boutant aux nécessités de la constrution, ce qui peut êrte vrai, il sera bien permis de leur demander quelle fut l'idée créatrice de la construction elle-même, de cet art qui présente un ensemble si parfait, une originalité si puissante, et qui vraiment ne peut résulter de la mise bout à bout, en quelque sorte, de ces trois membres d'architecture? En effet, soit volonté réelle des constructeurs, soit obéissance à un instinct de race développé par la vue des forêts qui couvraient alors la plus grande partie du pays, il existe dans l'architecture gothique des lignes et des perspectives dont l'harmonie, voulue ou non, rappelle ces forêts. L'arc brisé fera toujours penser à deux arbres entre-croisant leurs branches, de même la croisée d'ogives qui soutient la voûte et la voûte également. Le gros et court pilier monocylindrique ressemble plutôt à un tronc d'arbre qu'à une colonne dans le sens véritable du mot. Quant au pilier cantonné en croix ou formé de colonnettes en faisceau, on s'imagine volontiers en les voyant avoir sous les yeux ces bouquets d'arbres qui repoussent sur une vieille souche.

Tout cela se voit, se sent, se touche, et par conséquent ne se discute pas. Il est, d'ailleurs, une expérience facile à faire : sortez d'un bois pour entrer dans une Cathédrale, ou sortez d'une Cathédrale pour entrer dans un bois, et vous croirez que c'est toujours la même voûte qui vous abrite, la même lumière qui vous éclaire, on pourrait presque dire le même feuillage qui s'offre à vos regards, car on trouve du chêne, de l'érable, de l'aulne dans les Cathédrales, comme dans les forêts. M. Peigné-Delacour, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, a fait en ce sens une très curieuse expérience. Possédant les ruines de l'abside de l'église d'Ourscamp (Oise), il a planté deux rangées d'arbres là où s'alignaient les piliers de la nef disparue, et il est arrivé que les arbres, devenus grands, ont formé une voûte naturelle se raccordant très bien à celle de l'abside. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que cette ressemblance de nos édifices gothiques avec les forêts est toujours allée en s'accentuant. Si les constructeurs des XIIe, XIIIe siècles étaient insconscients, ceux du XIVe et surtout du XVe ne l'étaient pas, car on trouve au XVe siècle des choses évidemment voulues. A Notre-Dame d'Alençon, sur les nervures mêmes de la nef, se détachent des feuillages. Le même fait se reproduit sur les nervures d'une chapelle de l'église de l'Etang-la-Ville (Seine et-Oise). A Paris, dans la Tour de Jean-sans-Peur, la voûte qui termine l'escalier a des nervures en tronc d'arbre. Enfin, c'est au XVe siècle que les piliers deviennent de véritables arbres dont les branches se séparent pour former les nervures des voûtes, branches auxquelles s'en ajoutent d'autres représentées par les liernes et les tiercerons. Il en résulte que cette similitude entre nos Cathédrales et nos

forêts purement fortuite pour les uns, devient pour les autres une preuve que cette architecture gothique est sortie de notre sol, comme les chênes sous lesquels vivaient nos ancêtres les Celtes. Pour nous, l'idée génératrice du gothique vient de la vue des forêts, et c'est précisément pour réaliser cette idée que les constructeurs ont cherché et trouvé l'arc brisé, la croisée d'ogives, l'arc-boutant, admirables procédés de construction qui, au point de vue de l'exécution, ont, nous le reconnaissons nettement, une importance capitale, attendu que sans eux rien n'était fait.

Maintenant, si, remontant plus haut, nous étudions le roman, nous y trouvons déjà la représentation du bois coupé. D'abord le roman est un art français. Dans ces derniers temps, par suite de cet étrange parti pris de vouloir faire du nouveau quand même, on a prétendu lui attribuer des origines fort diverses, et le présenter comme un composé d'art gallo-romain, d'art gaulois, d'art barbare, d'art bysantin et d'art arabe. Nous avouons humblement n'avoir jamais reconnu une telle variété de styles dans nos églises romanes. Le roman a son originalité qui se révèle dans chacune des parties de sa construction. Si on trouve dans son ornementation première, celle du XIe siècle, des motifs provenant de plusieurs sources, ces motifs n'ont rien à voir dans ses éléments constitutifs. Ce qui frappe dans le roman, c'est sa simplicité, sa lourdeur, son obscurité. Ses larges piliers, ses arcs plein-cintre, ses basses galeries, ses étroites fenêtres, ses voûtes pesantes, donnent aux monuments l'aspect d'églises souterraines. L'église romane c'est la Cathédrale sous terre, le germe qui n'a pas encore vu le soleil. Toutefois, ce germe est bien français, et la plante qui en sortira sera vrai-

ment indigène. A cette première considération, une seconde vient s'ajouter : c'est qu'au XIIe siècle, comme nous le disons, on voit l'image du bois pénétrer dans l'ornementation romane. En réalité, les billettes ne sont que du bois coupé, les chevrons ne sont que du bois brisé, les dents de scie ne sont que l'outil avec lequel on divise le bois, et les têtes de clous ne sont que les pointes de fer avec lesquelles on assemble le bois ; il ne manque que le marteau, et en cherchant bien, peut-être le trouverait-on. Une église curieuse à étudier est celle de Melle, dans les Deux-Sèvres. L'extérieur des fenêtres de l'abside est typique : à l'une de ces fenêtres on aperçoit un rang de longues dents de scie posé sur trois gros tores plein-ceintre formant l'archivolte, tores qui ressemblent à des bûches qu'une main herculéenne aurait courbées. A une autre, les trois tores formant l'archivolte représentent trois rangées de rondins, dont on n'aperçoit que les extrémités circulaires à une certaine distance, mais dont on voit la longueur en s'approchant de l'édifice, cette longueur donnant l'épaisseur de l'archivolte. C'est la disposition des piles de bois dans les chantiers de nos charbonniers. Ainsi, au XIIe siècle, la représentation du bois entrait dans l'architecture, qui prenait dans certains édifices un caractère forestier. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'idée de forêt ait été l'idée génératrice du gothique succédant au roman.

A cette architecture nationale, qui s'élevait grandiose et fantastique dans les brumes de l'Occident, il fallait une ornementation de même origine, c'est-à-dire prise dans la flore indigène. Rivalisant de génie avec les constructeurs, nos sculpteurs eurent alors la pensée d'aller chercher sur les

bords des cours d'eau, dans nos champs, dans nos prés et dans nos bois les modèles de leurs compositions. L'acanthe romane, souvenir de l'antiquité, disparut, et fit place à l'arum, au nénuphar, au plantain, à la fougère, à la vigne. Puis vinrent le trèfle, la renoncule, la chélidoine, l'ancolie, le chêne, le figuier, le lierre et le rosier. Ce fut le fond de la flore gothique. A ces plantes, s'ajoutèrent encore d'autres feuilles que l'on peut appeler feuilles isolées, parce qu'elles sont plus rares que les premières, et disséminées çà et là dans les édifices. Ce sont : la benoîte, la grande-berce, la bryone, le quinte-feuille, le pas-d'âne, la lampsane, l'argentine, la mauve, le liseron, l'églantier, le géranium des champs, l'ellébore noir, le hêtre, l'aulne, l'érable, le peuplier-tremble, le poirier et d'autres encore que de nouvelles recherches pourront faire découvrir. Enfin parurent l'armoise, le houx, le houblon, le chardon, le chou frisé ou la chicorée et les algues marines. Les magnifiques floraisons de feuillage, que les artistes gothiques jetèrent sur les piliers des nefs, sur les colonnettes des galeries, autour des clefs de voûte, sans parler de celles qui formèrent les rinceaux des voussures des portes et les frises des façades, furent l'indispensable complément de la nouvelle architecture et achevèrent de lui donner son caractère de haute et sombre futaie.

La Cathédrale de Chartres présente à cet égard une particularité remarquable. On sait qu'au temps de César, le pays chartrain, pays des Carnutes, était considéré comme le centre de la Gaule. Là se tenaient les assemblées annuelles des Druides, là se rendaient tous ceux qui avaient des différends, pour les soumettre à leur jugement, et attendre

leurs arrêts. (1) Cette région, alors couverte de forêts, était sombre et sévère ; cet aspect elle l'a encore gardé de nos jours et Notre-Dame de Chartres en a reçu, dès son origine, une teinte ineffaçable. On dirait que les hommes qui ont élevé cet édifice, qui en ont sculpté les chapiteaux, se souvenaient de la vieille Gaule, et que, en souvenir du passé, ils aient voulu mettre beaucoup de chêne, l'arbre préféré des aïeux, dans leur Cathédrale Il y a effectivement, à Chartres, de nombreux chapiteaux composés uniquement de chêne, et plusieurs donnent ce chêne interprété d'une façon que l'on ne retrouve pas ailleurs, car la feuille forme la croix symbolisant en quelque sorte la Gaule païenne devenue chrétienne. Les Carnutes des XII[e] et XIII[e] siècles avaient pu oublier leurs origines, mais il reste dans les masses, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des instincts de race auxquels elles obéissent sans s'en douter et qui se manifestent parfois en des œuvres surprenantes. De plus, une tradition légendaire, connue de tous, nous dit que les Druides avaient eu le pressentiment de la venue du Christ, environ cent ans avant sa naissance, et que, sous l'empire de cette révélation intérieure, ils avaient élevé dans une grotte cachée au fond de leur forêt une statue en bois à la Vierge qui devait enfanter : *Virgini pariturœ*. Eh bien ! c'est sur cette grotte que fut construite par les chrétiens la première église de Chartres et que se dresse aujourd'hui la grande Cathédrale, les descendants des Celtes paraissant avoir associé dans leur esprit l'ancien culte au nouveau. D'ailleurs, d'après des documents d'une

(1) César. De Bello gallico, VI, 31.

authenticité certaine, nous savons que l'antique coutume d'adorer les fontaines, les pierres et les arbres, persista fort tard en Gaule. (1) Donc, qu'on le veuille ou non, Notre-Dame de Chartres est vraiment la Cathédrale celtique, la Cathédrale du chêne, celle dans laquelle se lit le souvenir le plus lointain de la patrie. Enfin, l'idée de forêt est restée attachée à travers les âges à Notre-Dame de Chartres. Sébastien Rouillard, qui, au commencement du XVIIe siècle, écrivit une histoire de la Cathédrale, nous dit, en parlant de la couverture de l'édifice, ces paroles qui sont à retenir : « La charpenterie « d'icelle couverture, insigne et admirable, s'appelle « vulgairement Forest, tant à cause de la prodi- « gieuse multitude et quantité de bois, qu'aussi « peut-estre en mémoire de ce qu'au dit lieu estait « anciennement la Forest ou sacré boccage des « Druides. » (2) Nous trouvons dans ces quelques lignes la preuve de la persistance d'une tradition qui établissait un lien indissoluble entre l'ancienne forêt de Chartres et sa Cathédrale. De là à dire que la Cathédrale est l'image de la forêt, il n'y a pas loin.

On dira que tout cela est paradoxal et que nous sommes en retard de cent ans ! C'est possible ; mais comme la ressemblance existant entre nos Cathédrales et nos forêts est un fait indéniable, il faut en chercher la cause, car l'expliquer par le hasard, serait illogique. Or, cette cause, Châ-

(1) Décret du Concile d'Arles, en 452 ; Capitulaires de Charlemagne : Aix-la-Chapelle, 789, et Francfort, 794.

(2) Sébastien Rouillard, avocat au Parlement. Parthénie ou histoire de la très-auguste et très-dévote Eglise de Chartres, 1re partie, f° 132, 1608.

teaubriand, en quelques mots, nous l'a indiquée, et sa doctrine, bien qu'elle remonte au commencement du siècle, nous semble vraie. D'ailleurs, n'a-t-on pas déjà vu reprendre certaines doctrines que l'on croyait abandonnées pour toujours ? L'identité des Celtes et des Gaulois, par exemple, affirmée par nos anciens auteurs, niée depuis 1864 par M. Alexandre Bertrand, avec une singulière obstination, n'est-elle pas aujourd'hui reconnue, démontrée, prouvée, par M. d'Arbois de Jubainville et tous les savants de France et d'Allemagne? Pour comprendre l'Art du Moyen-Age, il faut se placer dans le milieu qui a vu son éclosion. Au XIIe siècle, la France était encore couverte de forêts, et les hommes qui ont créé le gothique, se sont inspirés de la nature qui les entourait. Nous ne sommes pas seuls de cette opinion. En effet depuis quelque temps un mouvement d'idées se dessine en ce sens. Jean Baffier, l'éminent maître sculpteur, la professe hautement dans ses Causeries esthétiques, faites à la jeunesse antisémite et nationaliste de Paris. Dans un article publié par le journal « Le Sillon », il écrit ceci : « Notre Cathédrale est con-
« çue selon la caractéristique de notre sol, la
« couleur de notre climat L'ordonnance des lignes
« par rapport aux rayons solaires, l'application
« raisonnée des matériaux et la science des appa-
« reils, tout enfin indique le génie celte. » (1) Et n'en a-t-il pas été de même chez les Grecs, lorsqu'ils ont profilé leurs temples sur le ciel bleu de l'Hellade, lorsqu'ils ont pris l'acanthe, le laurier et l'olivier pour les orner. Par conséquent, la

(1) « Le Sillon. » — Enquête sur la Renaissance idéaliste, numéro du 25 mars 1899, p. 271.

ressemblance qui existe entre nos Cathédrales et nos forêts s'explique sans effort.

Remarquons qu'il n'y a rien là qui puisse diminuer le génie des hardis constructeurs des XIIe et XIIIe siècles. Pour élever des voûtes de pierre encore plus hautes que celles de leurs bois, ces hommes, et ce sera leur éternel honneur, ont su trouver d'admirables procédés avec lesquels il leur a été donné de bâtir les édifices incomparables que l'on appelle Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Reims, Notre Dame d'Amiens, Notre-Dame de Rouent, Saint Pierre de Beauvais, Notre-Dame de Chartres, Saint-Etienne de Bourges, Saint Gervais de Soissons, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Saint-Bernard écrivant à l'un de ces disciples, lui disait : *Amplius invenies in sylvis quam in libris : Tu apprendras plus de choses dans les bois que dans les livres.* N était ce pas aussi un paradoxe qu'émettait alors ce grand'homme ? Mais un paradoxe qui rend à merveille les idées de son temps, cet amour de la solitude et des forêts où allaient méditer les penseurs du XIIe siècle. Il est donc permis de dire, sans être accusé de sacrifier la vérité à la poésie, que c'est également dans les bois qu'allèrent s'inspirer les créateurs de cet art *celto-chrétien*, que nous appelons le gothique et que c'est de la forêt celtique qu'est née, au XIIe siècle, la Cathédrale !

La séance est levée à 5 heures.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 7 Février 1898

Présidence de M. de BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin des Antiquaires* de la Morinie, t. x, 183e livraison, 1897, 3e fascicule.

2° *Revue de la Société des études historiques*, 63e année, t. 63, 1897.

3° *Comité des travaux historiques et scientifiques*, comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes, section des sciences, 1897.

4° *Revue des travaux scientifiques*, t. 17, n°s 10 et 11, 1897.

5° *Bulletin de la société Nivernaise*, 3° série, t.7, 17° volume. 3° fasc., 1897.

6° *Bulletin de la Société archéologique* du midi de la France, mars à juillet 1897, n° 20.

7° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 18° vol., 1re livr., janvier 1898.

8° *Société de Secours des Amis des sciences* ; — compte rendu du 17° exercice, séance du 29 avril 1897.

9° *Mémoires de la Société des Antiquaires* du centre, Bourges, 21° vol., 1895-1896.

10° *Programme du concours international* pour le plan d'une Université en Californie.

CORRESPONDANCE

Dans la correspondance, une lettre de M. Plateau, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance à cause d'une indisposition passagère et remerciant ses collègues de « l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élevant à la vice-présidence de la Société ».

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages reçus, on doit signaler le dernier numéro de la *Revue des travaux scientifi-*

ques, contenant une note sur les grès bartoniens des environs de Château-Thierry :

« M. Carez signale qu'il existe dans les grès bartoniens des environs de Château-Thierry, notamment à Blesmes, de très nombreuses empreintes de plantes terrestres. Or, leur présence semble inconciliable avec l'hypothèse émise par M. Janet, d'une transformation des sables en grès à une époque postérieure à leur dépôt. Il est bien certain, en effet, que des empreintes aussi délicates que des feuilles n'auraient pu se conserver dans des sables meubles laissant passer avec une grande facilité les eaux d'infiltration et que les grès bartoniens doivent être contemporains du dépôt de l'assise qui les renferme. »

Des empreintes de feuilles se trouvent également en quantité dans les grès de Belleu qui servaient autrefois au pavage des rues de la ville de Soissons. On sait que notre regretté collègue, M. Wattelet a publié un travail complet sous le titre : *Flore fossile du bassin de Paris*.

M. l'abbé Viéville communique à la Société une lettre autographe de Demoustier, datée du 1er novembre 1796 ; cette communication intéressante confirme en tous points les renseignements donnés par M. Alexandre Michaux dans sa notice sur la vie et les œuvres de Demoustier :

Cet autographe porte pour date : Paris, le 1er novembre 1796 et n'a probablement jamais été publié.

Les personnes qui feraient quelques recherches sur cet écrivain, dont Villers-Cotterêts, sa ville natale, conserve le souvenir, pourraient y trouver quelques renseignements intéressants.

Après quelques détails sur un logement qu'il cherche à Villers Cotterêts, il ajoute : « Ma santé a été si mauvaise pendant un mois que j'avais presque pris le parti de passer l'hiver chez ma mère et de renoncer à mon *cours de Morale* au Lycée ; mais je me trouve mieux et si je puis loger près du Lycée, je compte exécuter mon projet sinon je me tiendrai tranquille au fond de mon *Enfer.*

« Avez-vous reconnu mon buste au Sallon? (*sic*) Je prétends qu'il ne me ressemble pas du tout, qu'il est beaucoup mieux que moi et bien plus fort que nature. On dit que *non*, dites que *oui* afin que j'aie raison ». (Tous les mots soulignés l'ont été par l'auteur).

On voit l'état de Demoustier en 1796, sa santé, ses fonctions, son domicile, qui était probablement dans la rue d'Enfer, son buste, ce qu'il en pense et l'existence d'un salon des Beaux-Arts au milieu même des troubles de cette fin du XVIII· siècle.

Il est à remarquer aussi que ce professeur de morale, purement civique sans doute, ne se sert cependant pas des désignations du calendrier révolutionnaire.

Le même membre donne lecture d'un passage de la vie encore inédite de Mgr Mathieu, archi-

prêtre de Saint-Quentin, traitant cette question : « Pourquoi la basilique de Saint-Quentin n'est-elle pas classée comme monument historique ? »

Il paraît qu'à cause de l'écartement des colonnes, on avait craint longtemps un effondrement de la voûte ; mais depuis, un architecte de la ville, M. Bénard, a constaté qu'il n'y avait aucun danger car l'écartement existait déjà en 1414, les colonnes n'ont pas bougé depuis cette époque. Les Saint Quentinois peuvent donc être assurés sur la solidité de cet édifice.

Enfin, M. Michel présente un exemplaire, sous belle reliure rouge, d'un petit almanach de la Cour pour l'année 1785.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 7 Mars 1898

Présidence de M. de BARRAL

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Journal des Savants*, janvier et février 1898.

2° *Société démulation des beaux-arts* du Bourbonnais, bulletins, livraisons mensuelles de juillet 1896 à décembre 1897.

3° *Catalogue* du Musée de Moulins, 2° partie, par MM. Bertrand et Perot, 1896.

4° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts* de l'Oise, Beauvais, 1897.

5° *Mémoires de la société archéologique* de Rambouillet, t. 12, 1897.

6° *Bulletin de l'histoire* de Paris et de l'Isle de France, 24° année, 6° livr. 1897.

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles* de l'Yonne, 1897, 51° vol., 1er de la 4° série, 1898.

8° *Académie d'Hippone*, comptes rendus, n° 4, 1897.

9° *Notice historique* de Castelnuovo in Napoli, par Ferdinando Colonna, 1892.

10° *Société archéologique* de l'Orléanais, bulletin n° 160, t. 11, 1er et 2° trimestre 1897.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Un membre présente et offre une médaille de bronze frappée à l'effigie du pape Pie IX à l'occasion d'une amnistie accordée par ce souverain pontife.

Et une autre en cuivre avec un anneau aussi à l'effigie du même pape, en mémoire de son élection au pontificat le 10 juin 1846 ; le revers porte cette inscription : « St Paul, S. Jean, S. Jac. Martyri Japon. » au-dessus les bustes de trois de ces martys avec les croix.

Ces deux pièces sont offertes au musée de Soissons.

M. l'abbé Letombe donne lecture d'un travail dans lequel il a recherché l'étymologie de divers noms de lieux de nos environs.

Il pense que *Ambleny* viendrait d'*Ambiany* (originaire du pays des Ambiens, Amiens).

St-Bandry, dont le nom antique est *Artesia*, viendrait de *Artesii*, habitants de l'Artois (Arras).

Morienval, autrefois Morinval, tirerait son origine des Morins (habitants de la Morinie).

Sous la Gaule romaine, des lètes venus des différents pays pour cultiver les terres, se réunirent et formèrent des hameaux auxquels on donna le nom de leur pays d'origine.

AMBIANI, ARTESII

La question que je me propose de traiter va paraître tout d'abord bien futile : il s'agit d'étymologie ; mais on verra bientôt cette question s'élargir et nous amener à celle-ci, beaucoup plus importante, d'un plus haut intérêt et tout à fait de la compétence de notre Société : « Quelle est l'origine des populations de nos villages ? » Personne n'ignore en effet que l'explication d'un nom de pays ne manque pas d'importance au point de vue historique.

Pour pouvoir donner un petit éclaircissement sur cette question, je me renfermerai dans des bornes très restreintes, ou pour mieux dire, je ne sortirai pas de mes limites, Curé des deux parois-

ses d'Ambleny et Saint Bandry, je me suis souvent demandé quelle pouvait être la signification de ces deux noms : *Ambleny* et *Artesia*, nom que portait autrefois, jusqu'au xvᵉ siècle, le village de Saint Bandry. Pour celui d'Artèse, je ne sache pas qu'aucune explication ait jamais été proposée; pour celui d'Ambleny, M. l'abbé Poquet s'est évertué à le tirer soit de *Ambo ligna* (situation entre deux bois), soit de *Ambo lineæ*, à cause de deux chaussées qui limitent son territoire vers le nord ; *Ambigines* (lieu accidenté) ; *Ambanare* (entourer);enfin,comme il arrive quand on ne trouve rien de plausible, il suppose que ce mot peut venir de la langue celtique. Dans tout cela, il me semble que l'auteur de la Notice sur Ambleny s'est donné beaucoup de peine pour découvrir une chose très simple. *Ambo ligna* : le mot *lignum* signifie *du bois* et non *un bois* ; *linea* veut dire ligne géométrique, mais n'est pas employé dans le sens de *chemin*, *route* ou *chaussée* ; la double signification de ces deux mots : *bois* et *ligne*, n'appartient, je crois, qu'à la langue française, et elle est trop moderne pour s'appliquer à l'origine d'un nom aussi ancien.

Je pense donc que le nom d'*Ambleny* a fort peu changé depuis que le village existe, aussi peu que celui de Soissons. Je proteste contre l'orthographe que voulait imposer M. l'abbé Poquet en écrivant la « Notice sur *Amblegny* » ; cette forme en effet ne se rencontre que rarement, et seulement dans des actes administratifs rédigés par des hommes étrangers au village. Presque toujours, et surtout dans le pays, on écrit *Ambleny*. Dans les anciens textes latins, ce bourg est nommé *Ambligniacum* ou *Amblolacus* ou *Amblonacus* ; c'est toujours la forme latine d'Ambleny.

Voici donc l'explication que je propose :

Rapprochant les noms d'Ambleny et d'Artèse, je pense qu'il est permis de supposer que ces deux villages ont été fondés par des colonies d'*Ambiani* et d'*Artesii*. Ces deux noms seraient donc homonymes d'Amiens et d'Arras. Sans doute et en cela je suis d'accord avec M. Poquet, Ambleny a été occupé aux époques gauloises, témoin la sépulture mégalithique de la Fosse Gilles Spic, découverte en 1879, le menhir dont parle Cabaret, la Haute Borne, la Pierre Droite et les innombrables outils et armes en silex, découverts sur son territoire. Mais, à ces époques lointaines, les Gaulois nos ancêtres étaient, la plupart du temps, des nomades ; tout le pays dont nous parlons était couvert de forêts ; on ne trouve à Ambleny aucune trace de boves ou de creuttes ; et il y a lieu de croire que les agglomérations d'habitants qui se sont établis le long du rû de Retz n'ont pas une origine plus ancienne que la domination romaine. On sait en effet que les romains enseignèrent aux gaulois à défrîcher les forêts, à cultiver la terre et à mener sur leur exploitation une vie sédentaire. S'agissait-il d'entamer d'immenses espaces couverts de bois et dépourvus d'habitants, ils faisaient venir des colons de différentes contrées, du nord de la Gaule ou de la Germanie.

Qu'il me soit permis de rapporter ce qu'en dit l'abbé Carlier, l'historien du Duché de Valois. La citation est un peu longue, mais elle est nécessaire et tout à fait favorable à ma thèse : « L'empereur Maximien Hercule, si fameux par ses édits sanglants contre les chrétiens, réunissait des qualités estimables. Il gouverna la Gaule avec assez de sagesse et prit soin d'y appeler des bandes

d'étrangers pour peupler les cantons dégarnis d'habitants. Il transféra de la Germanie dans la Belgique de nombreux essaims de *Lètes*, peuple cultivateur, endurci au travail, qui savait allier l'agriculture avec la profession des armes.

« On ne peut guère fixer le temps où ces Lètes sont venus s'établir chez les Sylvanectes, que par induction. Ce qu'on sait de positif, c'est que l'empereur Maximilien Hercule, voulant renouveler l'usage introduit sous les rois de Rome et continué sous les consuls, d'envoyer des colonies dans les lieux incultes ou dégarnis d'habitants, tira de la Germanie plusieurs essaims de ces Lètes, qu'il plaça dans les pays des Trévirois et des Nerviens. Comme, suivant Pline, les Trévirois, les Nerviens et les Sylvanectes jouissaient du même état de liberté et que la description de ce naturaliste les représente sous ce rapport comme trois peuples contigus, on peut croire que diverses peuplades de Lètes auront été installées en même temps dans ces trois territoires... Opposés de sentiments et de conduite à la défiance mal entendue de ces familles gauloises, qui ne s'occupaient que d'elles mêmes et s'enfonçaient dans les bois pour y mener une vie sauvage, ils placèrent leurs établissements de la manière qui pouvait être la plus utile à la société. Ils eurent d'abord la précaution de ne pas s'éloigner des grands chemins. En passant en revue les plus anciennes terres du Valois, et celles dont l'étymologie indique qu'elles ont été défrichées les premières, on reconnaît qu'elles ne sont pas éloignées des anciennes chaussées... De proche en proche les bois s'éclaircirent : beaucoup d'endroits, ci devant hérissés de ronces et de mortbois, furent changés en des plaines fertiles ; les repaires et les antres firent place

à des villages et des hameaux, dont les noms, pris de la basse latinité, montrent qu'ils se sont formés pendant les IVe et Ve siècles de l'ère chrétienne, lorsque les Lètes travaillaient à s'établir.,.

« Il en est de l'histoire comme des fleuves qui grossissent à mesure qu'ils s'éloignent de leur source. Plus on remonte dans le premier âge de notre histoire, moins les faits sont nombreux. Mornienval est un lieu fort ancien, et par cette raison, son origine est très obscure. On explique cette origine de deux manières qui satisfont également, touchant l'étymologie du nom. Le territoire de Mornienval est appelé dans tous les titres latins *Vallis Morinorum* et *Moriniana Vallis*. Il se peut faire que dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, une bande de Morins ait été envoyée par ordre des empereurs pour peupler ce canton.

« Les diverses transmigrations que nous avons citées, et surtout l'établissement des Lètes à Champlieu, dont le territoire touche à celui de Mornienval, rend cette explication très vraisemblable. Il y a des exemples que ces Princes ont envoyé des colonies de Morins, de même qu'ils envoyaient des colonies de Nerviens, des colonies de Bataves, de Francs, de Lingoniens, etc. »

Après l'abbé Carlier et nous transportant à quelques lieues de Morienval, ne peut on pas dire aussi qu'il est très vraisemblable que des colonies d'Ambiens et d'Artésiens ont été amenées dans la vallée d'Ambleny et d'Artèse. Les Ambiani, les Artesii ou Atrebates, et les Morins étaient des peuplades voisines l'une de l'autre. Etant venus, de gré ou de force, occuper ce pays pour le défricher et le cultiver, ils ont tenu à conserver le souvenir de leur patrie en laissant ici leur nom ;

ou plus probablement ces noms étant ceux de leurs peuplades, sont devenus les noms des endroits qu'ils ont occupés.

J'ai trouvé aussi dans Carlier le nom d'*Ambien* comme étant celui d'un village du Valois. On ne peut guère, je pense, le faire dériver d'un autre mot que de celui d'*Ambiani*, et il a dû tirer son origine de la même façon que je suppose pour Ambleny.

Mais ce n'est pas tout. Le mouvement d'émigration dont nous avons parlé plus haut continua sous les rois francs.

« Sous les successeurs de Clovis, dit Henri Martin dans l'*Histoire de Soissons*, il y avait dans chaque ville, outre la population mobile que le roi amenait à sa suite et remmenait avec lui, une population permanente de petites gens, d'hommes de condition servile, que dirigeaient et surveillaient quelques hommes libres choisis par le roi. La plupart (de ces petites gens) étaient gaulois, nés sur le domaine royal ou enlevés soit dans les expéditions des princes francs contre les Goths et les Burgondes, soit dans leurs luttes intestines ; d'autres, faits prisonniers et réduits en esclavage, appartenaient à toutes les races diverses que la guerre mettait en contact avec les Francs. »

Je pourrais encore citer d'autres historiens, comme l'abbé Pécheur, Dom Lelong et tous ceux qui se sont un peu étendus sur l'histoire locale ; mais il me semble qu'en voilà assez pour le but que je me propose, c'est-à-dire pour admettre avec assez de probabilité qu'Ambleny a pu être fondé par une colonie d'Ambiani, et Saint Bandry ou Artèse, par des Artesii. C'est un point de vue, je

pense, qui n'a pas encore été proposé et peut-être pourra-t-il frayer la route pour rechercher l'origine d'autres petites localités.

M. Collet présente un livre : *Heures nouvelles, latines et françaises, à l'usage du diocèse de Soissons*, imprimé en 1749, par Mme veuve Courtois, imprimeur de Mgr. l'Evêque, duc de Fitz-James.

Ce livre, illustré de plusieurs belles gravures, en taille douce, appartenait à J. B. Pestel, de Soissons en 1750 ; à Pierre François Brodin, de Bucy, en 1784, et à un autre Brodin, de Sainte-Marguerite, en 1824. Il a été trouvé en 1897, dans ce hameau de Sainte Marguerite. Il est maintenant la propriété du musée municipal de Soissons.

M. l'abbé Delaplace appelle l'attention de la société sur une circulaire ministérielle ayant pour but d'étendre à toute la France la conservation des monuments et de les préserver de la destruction. Il estime que le but de cette circulaire est excellent et que l'on doit approuver le ministre qui l'a faite et l'aider à la mettre en exécution. En agissant ainsi, beaucoup de monuments seront préservés d'une ruine complète.

Il rappelle que lors du cinquantenaire de la société archéologique de Soissons il a proposé de former une vaste société entre les nations, sous le nom de la Croix bleue, qui aurait le même but, mais s'étendrait au delà de la France ; de telle sorte qu'en temps de guerre les monuments existants, quels qu'ils soient et en quelques endroits

qu'ils se trouvent, soient respectés par les belligérants.

La société ne peut qu'enregistrer le vœu de l'honorable membre.

La séance est levée à 5 heures.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 4 Avril 1898

Présidence de M. de BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Monuments grecs*, publiés par la Société pour l'encouragement des études grecques, 2° vol., n°s 23 et 25, 1895-1897.

2° *Cartulaire du chapitre* de la Cathédrale d'Amiens, société des Antiquaires de la Picardie.

3° *Bulletin archéologique* du comité des travaux historiques, 1896, 3° livraison.

4° *Comité archéologique de Senlis*, 4° série, 1896 t. premier.

5° *Annales de la société historique et archéologique* de Château-Thierry, 1896.

6° *Bulletin de l'Association philotechnique*, 19° année, décembre 1897 n° 12, et janvier 1898, n° 1.

7° *Bulletin de la société archéologique* de Tarn et Garonne, t. xv, 1897, 1er à 4° trimestre.

8° *Travaux de l'académie* de Reims, 98° vol., 1894-1895, t. 2.

9° *Tables générales* des 30 premiers volumes de la Société archéologique de Constantine, 1897,31° volume.

10° *Mémoires de la Société* Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 2° série, t. 11, 1897.

11° *Bulletin de la société d'anthropologie*, t. 8, 4° série, 5° fasc., 1897.

12° *Bulletin de l'académie* du Var, t. 20, 1897.

13° *Bulletin de la Société des Antiquaires* de la Morinie, 46° année, t. 10, 4° fasc., 184° livraison, 1897.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les livres déposés, on remarque le dernier volume paru des Mémoires du Comité archéologique de Senlis. Dans les travaux, on signale une réfutation en règle du *Duché de Valois*, de Carlier, par M. Guizot.

M. Guizot fait une critique très savante de l'œu-

vre de Carlier, dans laquelle tant de chroniqueurs sont allés chercher des légendes.

L'histoire du Valois, racontée par Carlier, paraît en effet tenir de la légende. Tous les faits historiques sont grossis, arrangés de façon à présenter Crépy comme une ville de premier ordre, où de graves évènements auraient eu leur théâtre.

La critique ramenant aux proportions vraies les faits et gestes de cette époque autour de la capitale du Valois, établit nettement que ce n'est pas avec l'histoire de Carlier en main qu'il est possible de retracer les lignes d'un autre temps, mais qu'il faut rechercher en d'autres mémoires les dates et les faits, pour effacer ce qui manque dans cette histoire, de juste et de véritable, et pour donner le tableau exact des choses d'autrefois.

D'autre part, il cite tous les historiens du Valois :

1° Bergeron, qui donne à Crépy 5.000 maisons.

2° Bouchet, dont le récit est inséré dans la *Coutume de Senlis*, art. 2.

3 Bataille, non encore publié.

4° Muldrac — Histoire très bien faite par un écrivain d'une parfaite honnêteté, des établissements religieux et des questions politiques après la réunion du Vermandois et de Crépy.

5° Minet, président au tribunal, mort en 1740. Tous les documents laissés par lui, Carlier les a abusivement pillés. Au dire de l'abbé, il laissa après lui des ennemis et des envieux, dont les prétentions nobiliaires étaient d'autant plus âpres

qu'elles étaient nouvelles. Minet a beaucoup écrit et travaillé ; tous ses écrits sont aux mains de son continuateur ; mais entre le premier et le second, il y a une incohérence absolue.

M. Guizot cite à cet égard deux ou trois traits, d'une fausseté radicale, empruntés à la guerre de cent ans, et il accumule des charges de plus en plus accablantes pour sa véracité.

M. Laffineur ne comprend pas que Carlier, au sujet de la fondation de Crépy en 981, ait pu parler de tous les auteurs qu'il allègue, etc., et il le traite comme il le mérite et même mieux.

— Moi, ajoute M. Guizot, je prétends qu'il n'était pas naïf du tout en faussant les dates et les origines.

D'où il infère que l'ouvrage de Carlier est une histoire sans valeur et propre à fausser l'esprit des lecteurs ; il met en œuvre une foule de documents qu'il groupe au gré de son imagination, etc.

6° Graves, si consciencieux d'ailleurs, qui a répété de confiance toutes les assertions de Carlier et ne s'est indigné que contre la fameuse ville de 18,000 âmes, dont il n'a trouvé nulle trace.

7° Poilleux, auquel M. Guizot n'attache aucune valeur.

Enfin, le même volume du Comité de Senlis, continue la suite des antiquités du Valois par M. Guizot, comprenant entre autres pays Villers-Cotterêts et ses environs.

M. Vauvillé fait plusieurs communications :

STATION GALLO-ROMAINE DE VÉNIZEL

Le 31 mars dernier m'étant rendu à Vénizel pour remettre à M. Nottelet les silex taillés qu'il m'avait confiés, comme il m'avait parlé précédemment de remarques qu'il avait faites sur le territoire de la même commune, sur une partie importante de terrain où il avait recueilli des poteries anciennes et du marbre ; je l'ai prié de vouloir bien me guider pour examiner l'endroit en question.

M. Nottelet me fit voir une partie de terrain en culture, d'une contenance d'environ quatre hectares (200 mètres de longueur sur la même largeur environ). Cette surface comprend beaucoup de parcelles qui sont cultivées à la bêche ; là on trouve sur le sol des débris de poteries et de tuiles à rebords qui sont incontestablement d'origine gallo-romaine. On trouve même sur le sol du mortier ancien ayant été relevé avec la bêche ; ce fait indique qu'en certains endroits les fondations de constructions gallo-romaine ne sont qu'à une profondeur de 25 à 30 centimètres.

La station commence à environ 40 mètres à l'est de la maison de Mme veuve Maquaire pour de là s'étendre sur une partie formant éminence ou large tertre, où on s'arrête au bois. (1) Du haut, on domine très bien la rivière d'Aisne, laquelle n'est qu'à 50

(1) La partie boisée ne permet pas de s'assurer s'il y a eu là d'anciennes constructions.

ou 60 mètres d'un haut talus (2) ou escarpement du tertre, le côté ouest, où est le village de Vénizel, est aussi beaucoup plus bas que la position en question.

L'emplacement où sont les débris anciens, est traversé par le chemin vicinal allant de Vénizel à Acy.

La partie du Nord, comprise entre la ligne du chemin de fer et le chemin d'Acy, est désignée au cadastre sous les noms de « la Pierre » (3) et « les Vignes de l'Enseigne ».

La partie au sud du chemin d'Acy s'étend sur les lieux dits « les Saulons et la Grand'mère. »

Sur le lieudit les Saulons, on voit actuellement le long du chemin, sur le bord de déblais récemment faits, une longue partie de fondation de muraille, laquelle remonte certainement à l'époque gallo-romaine. Les nombreux fragments de tuiles à rebords et les poteries anciennes, qui sont près de l'ancienne muraille, ne laissent aucun doute sur l'origine de la construction.

Le dessus de ces fondations est actuellement à environ 1 mètre 40 au dessous du niveau supérieur actuel du sol ; cette partie est formée de couches successives de terres amenées par les eaux de la partie supérieure, lesquelles se sont déposées graduellement.

L'emplacement où l'on rencontre les débris anciens, est admirablement placé à l'est du village de Vénizel.

(2) Le chemin de fer de Soissons à Reims passe au bas du talus.

(3) Aurait-il là existé un menhir ou pierre intéressante, laquelle serait disparue?

Nous avons recueilli (M. Nottelet et moi) en très peu de temps, outre les poteries de l'époque gallo-romaine, 18 fragments de marbre, et de porphyre que je présente à la Société avec des poteries venant du même endroit.

Les roches découvertes m'ont été gracieusement déterminées par M. Stanislas Meunier, professeur au Muséum ; elles comprennent :

Nos 1 et 2. — Mélaphyre (porphyre vert antique);
» 3 et 4. — Porphyrite (porphyre rare antique);

MARBRES :

Nos 5. — Genre blanc veiné de noir ;
» 7 et 8. — Blanc veiné de noir ;
» 10. — Blanc rosé ;
» 11 et 12. — Blanc veiné de rose ;
» 13. — Cipolin, (structure foliacée) ;
» 14, 15 et 16. — Bréchiforme ;
» 17 et 18. — Blanc de Carrare.

Toutes ces roches sciées avec soin sur des épaisseurs variant entre 4 et 14 millimètres, indiquent qu'elles ont été employées pour des habitations de personnes riches ou de position importante, comme le prouvent bien les porphyres et marbres rares, de provenance lointaine.

Il y aurait probablement lieu de faire en cet endroit des fouilles ; elles pourraient peut-être bien y faire découvrir des choses intéressantes.

CONCLUSIONS

L'examen qui a été fait le 31 mars dernier, sur le territoire de Vénizel, quoique ayant été de peu de durée, de même que l'examen des poteries et les marbres recueillis, et les nombreux fragments à rebords que l'on rencontre sur le terrain et près des fondations récemment découvertes permettent

bien d'affirmer que l'emplacement dont il a été question est bien celui d'une station ou villa très importante de l'époque gallo romaine, dite Lugdunienne, d'après la classification de M. Gabriel de Mortillet.

On peut même croire que la position en question où ont été établies des constructions à l'époque gallo-romaine, a été occupée même aux époques gauloise et néolithique. En effet, j'ai trouvé des fragments de poteries gauloises et un silex taillé ; des recherches plus longues et plus sérieuses en feraient probablement découvrir beaucoup d'autres.

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURE HUMAINE

sur le territoire de Vauxrezis

Le journal le *Progrès de l'Aisne*, dans le numéro du 6 mars dernier, contenait l'article suivant :

« VAUXREZIS. — Le sieur Liénard Paul, tireur de pierres calcaires, a trouvé dans sa carrière au lieudit (1) « La butte du gaie » les ossements d'un corps humain, au dessous d'un banc de roche de

(1) Ce doit être la butte du Guet, car la position domine complètement le village ; elle convenait admirablement pour cet usage.

deux mètres d'épaisseur et d'un mètre de terrasse, formant trois mètres d'épaisseur. Le corps était bien étalé sur des moëllons avec cinq centimètres de terre au dessus. On ignore par quelle issue on a pu pénétrer sous ces roches si dures que l'on est obligé d'employer la dynamite. »

Cet article pouvait donner bien à réfléchir sur le sujet de l'antiquité de l'homme

Voulant me rendre compte de cette découverte, laquelle me paraissait être bien étonnante, je me suis rendu, hier après-midi, au lieudit le Guet. Voici ce qu'il m'a été possible de constater :

On extrait là, depuis quelques années, des pierres dures pour les chemins vicinaux. Plusieurs bancs de pierres sont enlevés jusqu'à un banc qui n'est pas exploité, lequel est désigné sous le nom de banc gris dit pierre à sel. (poudingue quartzeux).

Deux chantiers différents sont exploités par MM. Liénard Paul et Blanjot Charles. Le chantier de M. Blanjot étant un des plus près du plateau central, est, par ce fait, plus profond que celui de M. Liénard, lequel est plus près de l'escarpement.

Ayant examiné avec soin les deux chantiers, en présence de M. Blanjot, qui m'a indiqué l'endroit où a été découvert le squelette humain, j'ai constaté que l'inhumation avait été faite simplement sur des pierres ayant été remises dans une galerie d'extraction ancienne, ayant servi à en extraire le banc gris dit de poudingue.

L'extraction de la pierre et l'inhumation ont-elles été faites par un puits ou par une galerie

aboutissant sur le bord de l'escarpement ? Cela n'a pas pu être constaté.

Contre la sépulture, M. Liénard m'a dit avoir trouvé un vase qui a été brisé. Près de là, M. Liénard a aussi trouvé une ébauche de meule de 50 centimètres, dite à grains de sel. Précédemment, le même ouvrier m'a dit avoir déjà trouvé des ébauches et des morceaux de meules en même roche.

M. Blanjot m'a affirmé que, l'année dernière, il avait découvert, en faisant de la terrasse de déblais, une large pierre recouvrant une ouverture profonde.

Le même jour, il fit descendre son fils ; lui-même descendit, dit-il, à la profondeur de sept mètres. Là, il constata qu'il y avait trois galeries aboutissant au trou où il était descendu ; elles avaient été creusées pour y extraire le banc gris de poudingue.

CONCLUSIONS

Des remarques faites et des observations dont il vient d'être question, on doit conclure que le squelette découvert, il y a quelque temps, a été tout simplement déposé dans une galerie d'exploitation ancienne du banc dit à grains de sel. La poterie trouvée ne permet pas de préciser l'époque d'inhumation.

FABRIQUE PROBABLE DE MEULES EN POUDINGUE QUARTZEUX

de l'époque Gauloise sur Vauxrezis

Ayant eu l'occasion de recueillir des meules et de nombreux fragments de meules à écraser le grain dans des habitations gauloises de l'enceinte de Pommiers, j'ai remarqué qu'une grande partie de celles-ci étaient en pierre dite à grains de sel, identiques à celle qui a été extraite des galeries dont il vient d'être question.

Comme ce banc de pierre n'est pas apparent sur le plateau de l'enceinte de Pommiers, il est à croire que les meules en poudingue quartzeux qui ont été découvertes dans cette enceinte ont été extraites ou ébauchées au moins au lieudit : « la Butte du Guet » sur le territoire de Vauxrezis.

Le diamètre de l'ébauche de meule découvert dans la galerie près du squelette paraît bien se rapporter au genre des meules qui étaient en usage à l'époque gauloise (1)

Peut-être bien que l'exploitation pour meules s'est continué sur Vauxrezis jusqu'à l'époque gallo-romaine.

(1) Le fait d'exploitation de pierre fait en galerie n'a rien de surprenant, attendu que bien avant l'époque gauloise, on extrayait de cette manière les silex pour les tailler ensuite à l'époque néolithique, comme cela a eu lieu à Spiennes, en Belgique, et dans beaucoup d'endroits en France.

M. l'abbé Viéville communique l'original d'un bref du pape Pie VII, du 21 septembre 1809, accordant, sur la demande de Victor Desjardins, des indulgences pleinières à tous les habitants de Villers-Cotterêts.

Cette pièce est déjà connue. Elle est citée dans l'*Histoire de Villers-Cotterêts*, page 90, première colonne.

La séance est levée à 4 heures.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 3 Mai 1898.

Présidence de M. de BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires de la Société d'émulation* d'Abbeville, 2° vol. du Cartulaire du comté de Ponthieu, 1897.

2° *Bulletins de la même Société*, n[os] 1, 2, 3 et 4 1896; — 1, 2, 3 et 4, 1897.

3° *Mémoires de la même Société*, 4° série, t. 3, 2° partie, 1897.

4° *Mémoires de la Société Eduenne*, t. 25, nouvelle série, 1897.

5° *Bulletin de la Société d'histoire naturelle* de Macon, nos 8 et 9, mars 1898.

6° *Annales de la Société royale Malacologique* de Belgique, t. 28, 29 et 31, 1893 1894.

7° *Société historique de Compiègne*, procès-verbaux t. VI, 1897.

8° (*Même Société*) Les francs-archers de Compiègne, par le baron de Bonnault d'Houët.

9o *La flore des grandes cathédrales*, par Emile Lambin.

10° *Revue des Etudes grecques*, t. 10, n° 40, octobre et décembre 1897.

11° *Edouard Piette*, études d'ethnographie, préhistorique, 1897.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les livres offerts et déposés, nous remarquons :

1° Une brochure intitulée la Flore des grandes Cathédrales de France, par notre collègue, M. Emile Lambin.

2° Etudes d'éthnographie préhistorique, par M. Piette.

Des remerciements sont adressés à ces deux auteurs.

M. Lambin donne lecture d'une note sur Mérovac, auteur des échos des cathédrales. Il habite en ce moment une des tours de Notre Dame de Paris et aurait l'intention de parcourir la France, notamment Noyon, Laon, Soissons, Reims, etc., de visiter les Cathédrales et de donner ainsi plus d'ardeur aux études du moyen-âge.

M. Collet fait la présentation sur le bureau de divers objets, vases et poteries de l'époque gallo-romaine provenant de la grévière de M. Langelé, et destinés au musée de Soissons.

M. Vauvillé donne lecture d'un article sur diverses découvertes :

1° DÉCOUVERTE D'OBJETS DIVERS & DE MONNAIES

FAITES RÉCEMMENT DANS LE CIMETIERE GALLO-ROMAIN DES LONGUES-RAIES SUR LE TERRITOIRE DE SOISSONS

Il rappelle les premières fouilles dont il a parlé dans les séances de la Société du 8 novembre 1897 et du 7 février dernier, il a présenté 21 monnaies romaines déterminées ayant été trouvées dans les sépultures à inhumations du cimetière gallo-romain des Longues-Raies.

Les découvertes de sépultures avaient cessé pendant quelques mois de l'année dernière, par suite de l'extraction de la partie inférieure de la grève qui se trouvait sur l'emplacement des nombreuses fosses explorées précédemment.

Depuis quelque temps de nouveaux déblais ont été faits pour découvrir la grève de la terre végétale.

Ces derniers travaux ont mis à jour un certain nombre de fosses de sépultures à inhumations, elles ont été vidées et fouillées avec soin. Ces sépultures n'étaient pas orientées, il y en avait de placées du sud au nord, de l'ouest à l'est et même dans d'autres directions.

Le mobilier funéraire de ces sépultures était relativement riche et intéressant.

M. Langelé Florian a recueilli avec soin les objets trouvés ; on remarque particulièrement (de ces dernienes fouilles) de très jolis et beaux vases en terre de nuances variées,des vases en verre dont un très curieux, garni d'une anse en bronze, une terre cuite intéressante, des fibules en bronze, etc.

Au 21 avril dernier, on avait aussi recueilli, dans les sépultures nouvellement découvertes, des monnaies romaines (moyens bronze) six seulement sont déterminables.

Ces monnaies m'ont été confiées par M. Langelé; je les présente à la Société ; elles sont de :

Domitien	1 *ex.*
Hadrien.	1 —
Antonin le Pieux	3 —
Lucile, femme de Lucius Verus. .	1 —

Il peut être intéressant de rappeler la série

complète des 28 monnaies romaines découvertes jusqu'au 21 avril dans les sépultures du cimetière gallo-romain, que j'ai présentées à la Société en trois séances diverses. Cette série comprend des monnaies de :

1° Caligula (37 à 41 de J.-C.)	2 *ex.*
2° Domitien (81 à 96).	4 —
3° Trajan (98 à 117)	1 —
4° Hadrien (117 à 138)	6 —
5° Sabine, femme d'Hadrien . . .	1 —
6° Antonin le Pieux (138 à 161) . .	8 —
7° Faustine mère, femme d'Antonin.	2 —
8° Marc Aurèle (161 à 180)	1 —
9° Lucile, femme de Lucius Vérus, mort en 169	2 —
TOTAL.	27 *ex.*

Aucun petit bronze romain n'a été trouvé dans dans les sépultures.

On doit croire que toutes les sépultures découvertes jusqu'alors, dans le cimetière des Longues-Raies, sont antérieures au troisième siècle de notre ère ; tout en effet indique bien (poteries et monnaies) que les sépultures à inhumations qui ont été fouillées sont des deux premiers siècles.

MONNAIE DE CLÉMENT VIII

trouvée à Pommiers

Cette monnaie de Clément VIII (1592 à 1605), qui a été frappée à Avignon, a été trouvée à Pommiers.

C'est un douzain avec la légende un peu incomplète de : CLEMENS VIII PONT. MAX. Ecusson aux deux clefs.

R. — CARO EPVS. ANCONI. PRO. LE. AVEN. Croix cantonnée de quatre aigles couronnés.

On remarque que cette monnaie a été surfrappée, au revers, d'une fleur de lys pour en rendre le cours obligatoire aux anciennes colonies françaises. Ce fait prouve que cette pièce a dû circuler beaucoup avant d'avoir été perdue à Pommiers, où elle a été trouvée récemment.

MONNAIES GAULOISES DE L'ENCEINTE DE POMMIERS

M. Vauvillé présente aussi 8 monnaies gauloises qui ont été recueillies disséminées, il y a quelques jours, dans l'enceinte de Pommiers; elles comprennent :

4 exemplaires de CRICIRV en BR. ; tête de Janus, lion au revers, 2 exemplaires en BR. ; une monnaie en BR. des Ambiani avec sanglier et cheval au revers (nº 8464 atlas des monnaies gauloises par H. de la Tour) ; une monnaie en argent de TOGIRIX (nº 5550).

On remarque que la monnaie de CRICIRV se trouve, dans ces pièces trouvées isolément, dans la proportion de 50 p. 0/0, moyenne trouvée dans l'inventaire dont j'ai entretenu la Société et le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1897, lequel inventaire comprenait plus de 1800 monnaies provenant isolément de l'enceinte de Pommiers.

Ce fait prouve incontestablement que CRICIRV est bien un chef des Suessions.

M. Plateau lit une note sur un buste du Louvre :

BUSTE PHRYGIEN

L'« Art n'a pas de Patrie. » Ce dicton m'encourage à entretenir la Société d'un buste antique qu'un généreux donateur vient d'offrir au Musée du Louvre.

Quoiqu'il ne se rattache à notre pays que par un détail d'ordre purement matériel, il n'en est pas moins digne de votre admiration pour son mérite archéologique et artistique.

Ce buste représente une tête de femme d'une physionomie si étrange que, malgré soi, il commande une rêveuse contemplation. Il est étiqueté « Buste Gréco Phénicien, trouvé à Elché (Espagne), ancienne Ilici.»

On l'avait dit d'abord en terre cuite, mais l'erreur a été bientôt reconnue ; il est bel et bien sculpté en pierre dure, semblable à celle qu'on trouve dans les environs de Soissons. C'est là le détail màtériel qu'un éclat de la roche m'a permis de constater.

Femme ou fille, elle regarde droit devant elle, attendant ou écoutant une réponse. Pour Phénicienne, elle l'est assurément : sa coiffure la dénonce. La tête est enveloppée d'une espèce de bonnet en forme de mitre, posée en arrière, cachant la chevelure. Cette mitre se prolonge sur les joues par deux véritables roues, faisant l'effet d'un ou-

vrage avancé, couvrant les oreilles aussi invisibles que les cheveux.

Cet archaïque ornement de dix centimètres de diamètre et de quatre d'épaisseur devait peser un certain poids ; il est permis de supposer qu'il était en or.

Les faces et les tranches sont ornées de cercles concentriques, séparés par une succession de petits caissons carrés.

Le front est ceint de bandeaux de perles et de menues bijouteries et trois ou quatre rangs de colliers s'étagent sur la poitrine.

Ce buste a été primitivement peint à la mode grecque, mais la couleur a presque complètement disparu, à l'exception du vermillon des lèvres, resté intact.

On ne peut se figurer la troublante intensité de vie que ce vermillon a gardé à ces lèvres d'un dessin charmant. C'est une impression que la plume ne peut rendre : il faut voir... Que peut donc représenter ce buste d'un charme si attirant ? une déesse ? une reine ? une prêtresse ? toutes les sup positions sont permises.

Ne serait-ce pas Didon, la reine de Carthage, au moment où « intenta » elle écoute le tragique récit d'Enée.

« INFANDUM REGINA JUBES RENOVARE DOLOREM »

Si ce n'est pas elle, c'est bien certainement l'attention trop bienveillante qu'elle devait montrer, présage de la séduction prochaine.

Cet air noble et fier avec ce je ne sais quoi de mystérieux sur ces lèvres éloquemment fermées, on peut les retrouver quelque part dans le même Louvre.

Qui ne connaît le fameux portrait de la Monna Lisa de Léonard de Vinci. n'est-ce pas lui, la coiffure près, le même regard interrogateur, le même sourire captivant ! C'est du moins ce qu'il m'a semblé.

Il ne faut pas quitter le Louvre, sans passer par le Salon des Bijoux, où est exposé le merveilleux trésor de Bosco Reale, don du baron de Rotschild.

Ce magnifique et instructif spécimen de l'Argenterie romaine égale, s'il ne les surpasse, les produits les plus vantés de l'orfévrerie moderne.

Plus loin dans les salles où s'étalent les précieuses collections des vases étrusques et italo-grecs, l'amateur de blason pourra s'arrêter devant l'amphore où un héros du temps d'Homère, brandit d'une main son javelot et de l'autre se couvre de son bouclier « de sable à trois besants d'argent, posés deux et un, à la bordure de gueule ».

Enfin, un membre communique quelques étymologies données par M. d'Arbois de Jubainville, et concernant des peuples et des villes, notamment Soissons.

ÉTYMOLOGIE

de quelques noms de Peuples de la Gaule

EBURONES, de *Eburos*, *if*. *Eburos* est aussi un nom d'homme. Les Eburons sont les hommes des ifs ou les fils, les guerriers d'Eburos.

MORINI, de *Mori*, Mer. Morin correspond au latin *Marinus* Les Morins sont les hommes des rivages de la Mer.

LEUQUES, LEUCI, de *Leucos*, blanc, brillant. Pays de Toul.

SUESSIONES, de *Seu*, bien, *ex* dehors, et *siones* pour *Stiones*, en latin *stare*. Les Suessions sont des hommes qui se tiennent bien debout-dehors.

REMI, de *Remos*, premier. Les Gaulois supprimaient le P et de Primi ils ont fait Remy.

LINGONES, de *Lingim*, je saute, je galope. Les Lingones sont ceux qui font galoper les chars.

CATURIGES, de *catu*, combat, et *rix* roi, pluriel riges. Les Caturiges sont les rois des batailles. Pays de Bar-le-Duc.

CATUBELLAUNI, les bons au combat. Pays de Châlon-sur-Saône.

ATREBATES, les Habitants d'Arras.

AMBIANI, les habitants d'Amiens.

Meldi, de *Meldos*,agréable. Les Meldes sont des hommes aimables.

Parisii, de *Param*, en latin *efficio*. Les Parisii sont des hommes dont les actes produisent leur effet.

Carnutes, de *carnu*, cornu. Les Carnutes sont des hommes qui, probablement, mettaient des cornes à leurs casques.

Durocasses, de *Duros*, château, et de *casses*, beaux. Les Durocasses sont les beaux garçons du château. Pays de Dreux.

Viducasses, de *vidu*, bois, et de *casses*, beaux. Les Viducasses sont les beaux garçons des bois. Pays de Caen.

Veliocasses, les Veliocasses sont les meilleurs beaux garçons. Pays de Rouen.

Eburovius, de *Eburos*, if, comme Eburones. Pays d'Evreux.

Arcmorici, de *arc*, près de, et *mori*, mer. Les Arcmorici sont les hommes qui habitent près de la mer.

Brittones, de *brat* (peut être) qui signifie manteau. Les Brittones portaient des manteaux qui pouvaient différer de ceux des autres Gaulois.

Rhedones, de *rheda*, char à quatre roues, par opposition à *essicom*, char à deux roues, char de combat. Les Rhedonnes sont des hommes qui voyagent en char.

Cenomanni, ceux qui demeurent au loin. Pays du Mans.

Lemovices, de *Lemos*, orme, *Lemos* comme *Eburos*, est aussi un nom d'homme. Les Lemovices sont les hommes des Ormes, ou les fils, les guerriers de Lemos.

Pétrocorci, de *Petru*, quatre, et de *corios*, bataillon. Les Petrocorci étaient sans doute divisés

en quatre bataillons lorsqu'ils marchaient au combat.

PICTAVI, de *ciocht*, gravier. Les Pictavi se tatouaient.

BODIOCASSES, de *bodio*, blond, et de *casses*, beaux. Les Bodiocasses étaient de beaux blonds, Pays de Bayeux.

BITURIGES, de *bitu*, toujours, et de *rix*, pluriel riges, rois, ou encore de *bitu*, partout, et *riges*, rois. Les Bituriges sont toujours rois ou sont les rois du monde.

SEQUANI, de *Sequana*, la Seine. Les Sequani habitaient primitivement sur les bords de la Seine.

ADNI, de *aid*, feu. Les Adni sont des hommes ardents, ardents au combat, sans doute.

SENONES, de *Senos*, vieux.

BOIES, *bogii* se rattache à un mot d'Orient qui voudrait dire les Dieux. Le nom primitif serait Bogioi. Le G est tombé de très bonne heure.

BOIATES, les Boiates qui habitaient près de Bordeaux, étaient un peuple différent des Bogii. Ce nom finit en ates. Il pourrait être ibérique.

VENETES, ce nom signifie les Parents.

VELLAVI. ce nom signifie les meilleurs. Le Pays en Velay.

ARVERNES, de *Arvos*, champ, en latin *arvum*, mais ce n'est pas sûr.

ALLOBROGES, de *allos*, autre, et de *broge*, pays. Les Allobroges sont ceux qui habitent un autre pays, c'est-à-dire des émigrés

VERNANTES

VERNEMETUM, de *ver*, très, en latin *super*, et de *nemetum*, sacré.

Noms Gaulois

DERVON, chêne.
EBUROS, if. .
LEMNOS, orme.
VERNOS, aune.
BETULLA, bouleau.
PEMPEDOULA, quinte-feuille.
DUBRUM, eau.
RITUM, gué.
BRIVA, pont.
MAGUS, champ.
ACAUNUM, rocher.
COAT, forêt.
CONDATE, confluent.
CAMBIDUBRO, courbe d'eau.
DIVONA, la Divine, nom de rivière. En latin : *Divona et Diva*.
GABRO-SANTUM, chemin des chèvres.
MATU-CAIUM, chemin des ours.
ISARNOS, fer.
EPOS, cheval.
MATU, sanglier.
BEBROS, castor, Bibracte, ville des Castors.
MEDU, hydromel.
BAGUS, bataille, bagus paraît être gaulois.
BENACOS, cornu.
SENOS, vieux.
CARANTOS, ami, parent.
GNATOS, habitué à.
NOVIOS, nouveau.

Nemetos, sacré, employé substantivement. Temple.

Canto, blanc.
Maros, grand
Dubnos, profond.
Cnos, fils.
Dunon, forteresse.
Duros, forteresse.
Briga, forteresse.
Belenos, le dieu Belenos.
Belisania, la déesse Belisania.
Nertomaros, grand par la force.
Noviodunum, nouvelle forteresse.
Vellonodunum, belle forteresse.
Uxellodunum, haute forteresse.
Lugudunum, forteresse du dieu Lugus.
Camulodunum, forteresse du dieu Camulos.
Divodurum, forteresse des dieux.
Nemetodurum, forteresse sacrée, Nanterre.
Cambodunum, forteresse courbe.
Litanobriga, forteresse large.
Ande matunum, forteresse du grand sanglier. Langres.
Marca, cheval de guerre.
Catus, bataille.
Baga, bataille.
Gaison, gai.
Bodio, vainqueur.
Sego, victoire.
Geslos et Gheislo, otage.
Rigion, royaume.
Essedum, char de guerre.
Reda, voiture à quatre roues.
Eisarnos, fer.
Loudho, plomb.

LETRON, cuir,
OKITA, herse.
CORIOS, armée.
VIRIA ET VIROLA, bracelet.
OITOS, serment.
AMBACTOS, serviteur, satellite.
MULTOS, mouton.
LAND, terre.
LAROV, sol.
TREBO, village
TEUTA, cité, état.
BHANNIS, ban.
PLAROS, plaine.
VIDU, arbre.
AREUNIO, montagne.
BHEITLIS, hache.
MOGHUS, SKATKOS, esclave.
LEGI, médecin.
ARBHION, héritage.
UPER, sur.
UPO, sous.
PEMPE, cinq.
VIROS, frais, vigoureux, vert, pur, aimable.
VIROS, vrai, juste.
LITANOS, large.
PENNOS, tête.
VINDOS, blanc.
RONDOS, rouge.
VOCOS, saint.
KALETO, dur.
PRIVOS, libre.

Noms ligures de l'Aisne et de la Marne
qui paraissent être des noms de divinités

Axona, l'Aisne : de la racine *as* et du suffixe *ona*. Paraît avoir la même racine que Axima, Aisne, en Savoie. On a trouvé là une dédicace au dieu Aximus

Matrona, la Marne, *matro* et du suffixe *ona* Matro est pour Mater. C'est une divinité ; probablement. Matrona est à Mater comme Devona est à Deva en celtique.

La séance est levée à 5 heures.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 6 Juin 1898

Présidence de M. PLATEAU

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Société des Antiquaires de Picardie*, la Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Amiens, 1893, n° 5.

2° *Même société*, album archéologique, 13e fasc. 1898.

3° *Mémoires de la Société historique et archéologique* de Langres, n° 9, 1898.

4° *Journal des Savauts*, mars et avril 1898.

5° *Académie d'Hippone*, comptes rendus, n° 1, mars 1898.

6° *Bulletin de la Société archéologique* du Limousin, 2° série, t 24, 1898.

7° *Bulletin archéologique* du comité des travaux historiques, 1re livraison 1897.

8° *Revue des travaux scientifiques*, t. 18, nos 1, 2 et 3, 1898 et table des matières.

9° *Bulletin de la Société archéologique* du Midi de la France, Toulouse, n° 21, août 1897, et mars 1898,

10° *Bulletin de la Société archéologique* de l'Orléanais, t. 11, n° 161, 2° semestre 1897.

11° *Bulletin de la Société de l'histoire* de Paris, 25° année, 1re livraison, 1898.

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires* de Picardie, no 123, 1897.

13° *Procès-verbal de la Société française* de munismatique, 1897.

14° *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 4° série, t. 8, 6° fasc. 1897.

15° *Missouri*, botanical garden, 1892.

16° *Mémoires de la Société d'émulation* de Cambrai, t. 51, 1896.

17° *Procès verbal de la société des lettres, sciences et arts* de l'Aveyron, t. 17, juillet 1894 et mars 1897.

18° *Bulletin de la Société* Dunkerquoise, 2° fasc 1897.

19° *Société archéologique* de Bordeaux, 3e et 4e fasc., t. 21, 1896.

20° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts* de Douai, 3e série, t. 5, 1893-94.

NOMINATION DE MEMBRE

M l'abbé Hivet, professeur au petit séminaire Saint-Léger, a été admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Vauvillé donne lecture d'une nouvelle note sur le cimetière gallo-romain des Longues Raies de Soissons.

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

des Longues-Raies sur Soissons

Depuis la dernière séance de la Société, des découvertes intéressantes ont encore été faites dans des sépultures à inhumation de l'intéressant cimetière des *Longues-Raies*.

M. Langelé Florian a encore pu recueillir un certain nombre de poteries rouges vernies et autres, des verroteries, un genre de petit poignard

très curieux, une fibule qui paraît être en argent et cinq monnaies romaines en bronze.

Les monnaies avaient été recueillies avant le 27 mai dernier ; je les présente à la Société. Elles sont de :

Hadrien	1 *ex*
Faustine, mère	1 —
Lucile	1 —
Marc-Aurèle	2 —

Ces monnaies font un total de 32 pièces déterminées qui ont été recueillies, avant le 27 mai dernier, dans les sépultures à inhumation de cette nécropole ; ces monnaies se répartissent de la manière suivante :

1° Caligula (37 à 41 de J.-C.)	2 *ex.*
2° Domitien (81 à 96 de J.-C.)	4 —
3° Trajan (98 à 117 de J.-C.)	1 —
4° Hadrien (117 à 138 de J.-C). . . .	7 —
5° Sabine, femme d'Hadrien	1 —
6° Antonin le Pieux (138 à 161 de J.-C.).	8 —
7° Faustine mère, femme d'Antonin . .	3 —
8° Lucile, femme de Lucius Vérus . .	3 —
9° Marc-Aurèle (161 à 180 de J.-C.) . .	3 —
TOTAL	32 *ex.*

Jusqu'au 27 mai dernier, il n'avait été trouvé aucun petit bronze romain, on peut donc croire que les sépultures fouillées jusqu'à cette date remontent bien aux deux premiers siècles de notre ère,

Les fouilles devant se continuer, on découvrira peut-être plus tard des sépultures d'une époque plus récente que celles qui ont été trouvées jusqu'alors.

La fibule dont il a été question précédemment est très intéressante ; on y lit vers le milieu et en

travers de la longueur : MATER MEA sur trois lignes.

Ce genre de fibule est extrêmement rare.

Monnaies gauloises de l'enceinte de Pommiers

Depuis la dernière séance, j'ai pu recueillir sept monnaies gauloises, trouvées récemment dans l'enceinte de Pommiers ; je les présente à la Société :

La première, qui est en argent, a été frappée à Marseille :

Tête à gauche, R. MA dans les rayons d'une roue (genre n° 689 de l'Atlas de M. H. de la Tour.)

La deuxième, en bronze, est une monnaie de la série de GIAMILOS :

Tête à droite ;

R. Oiseau picorant à gauche (voir n° 7565).

La troisième est un bronze au type de la tête de Janus :

Lion barbare au revers.

Les quatre dernières monnaies sont des bronzes à la légende de CRICIRV.

On peut remarquer que la proportion de quatre pièces de CRICIRV sur sept, donne 57 p. 0/0 de cette dernière monnaie,

M. Plateau donne lecture d'un travail sur un lieudit appelé *Pomerieu*. C'est le mot latin *Pomœrium*, à peine francisé. On désignait sous ce nom l'espace compris entre la première et la seconde enceinte d'un camp romain.

Ce lieu dit se trouve à la pointe de la montagne de Buzancy.

LE POMÉRIEU

En attendant l'excursion annuelle de la Société, voulez-vous me permettre de vous ramener à la route d'Hartennes à Soissons. C'est une promenade que nous avons déjà faite ensemble, il y a quelques années ; c'était à propos de l'emplacement présumé et probable d'une borne milliaire surla voie romaine à l'orée des bois de Saint Jean. J'ai montré cette route antique piquant droit devant elle, escaladant et dévalant audacieusement les pentes les plus escarpées. En revenant à Soissons, elle traverse la plaine de Coutremin et bientôt, côtoyant à l'ouest le village d'Hartenne, elle rejoint la nouvelle route à laquelle elle a prêté son épaix cailloutis (summa crusta) et avec qui elle se confond, à peu d'exception près, jusqu'à Soissons. Arrivée au point culminant, elle se trouve encaissée entre deux bois, à gauche le bois du curé, dont nous n'avons pas à nous occuper, si ce n'est que cette vaine et ironique déno-

mination éveille peut-être et à bon droit, les discrets regrets de notre honorable desservant.

A droite, au contraire, le chemin est dominé par un talus élevé au sommet duquel, dissimulé par un épais taillis, on rencontre un épaulement en terre, élevé, à n'en pas douter, par la main des hommes ; l'endroit est appelé dans le pays le Camp de César, ce n'est qu'un indice qui a peut-être sa valeur. Le bois de Clennes l'entoure, Clennes ou Glennes, du mot celtique Glen, qui signifie gorge ou ravin. Pour commander la route, le retranchement précité n'avait pas paru suffisant aux ingénieurs romains, l'accès de la hauteur était encore défendu par un fossé profond ou vallon, qui cernait la base de la colline. Le taillis en dérobe la vue au promeneur non prévenu ; c'est le fusil à la main que le chasseur archéologue, au prix de cuisantes déchirures, a pu le découvrir, s'en étonner et s'en préoccuper.

Sortons de ce fossé, gravissons la pente du ravin ou glen et dirigeons-nous sur Soissons, laissant derrière nous cette première fortification.

Nous côtoyons bientôt la butte de Taux, dite aussi le mont Dion, mons Dyonisii, autrefois et inconstestablement sanctuaire des Druides, quoiqu'il ne reste plus rien de leurs frustes et grossiers autels, débités depuis longtemps en modestes pavés.

Qui de nous ne trouve légitime et enviable la satisfaction, l'enthousiasme du naturaliste, de l'archéologue qui rencontre sous ses pas une plante inconnue, un minéral précieux, une médaille rare ou quelque pierre gardant l'empreinte du travail humain ? Cette joie m'était réservée, mais ce n'était ni une fleur, ni une monnaie, ni une hache polie, ce n'est qu'un nom que j'ai trouvé, un nom

révélateur. C'est encore à la chasse, ce plaisir un peu sauvage, que je dois la bonne fortune d'avoir ramassé ce nom dont l'élégance suggestive a longtemps déçu ma curiosité.

Le *Pomerieu* n'est qu'un champ qui borde à droite la vieille route en face du village de Villemontoire ; tout vient à point à qui sait attendre et aussi chercher — Pomerieu, c'est le mot latin, Pomœrium à peine francisé. — On désignait sous ce nom l'espace compris entre la première et la seconde enceinte d'un camp romain, mais laissons la parole à de plus savants :

« A tentoriis, vallum adjunctum erat quaqua » versus pedes duo centum, cujus spatii vacui » (Pomœrium nominare liceat) usus triplex. Primo » ad egressus ingressusque copiarum, nempe ut » compositi ineant atque, in vacuo eo per genera » et manipulos se disjungant, iterum que, in egres- » su sic jungant, quod utibile maxime, si erup- » tione pugnandum et instat hostis. Deinde ut pe- » cudes adductas,vel ex hoste captat et ad prœdas » Sirvandas, sed ab ipsis aut quœstore mox ven- » dendas. Denique si hostis noctu assiliat et clam » tela aut faces immittat, innoxia sunt ob illud » spatium interjectum et cum perveniunt, viribus » defecta. »

(*Roma illustrata*. Antoine Thyse, Amsterdam, 1650.)

En voici la traduction sommaire :

» Au premier vallon renfermant les tentes, on » en ajoutait un second distant du premier de 200 » pas. L'espace compris entre les deux s'appelait » le Pomœrium ; il servait à un triple usage : » d'abord à la formation ou à la dislocation des

» cohortes à la sortie du camp ou à la rentrée ;
» ensuite à y garder le bétail provenant du butin,
» destiné à l'alimentation des troupes ou à être
» vendus. Enfin à protéger le camp proprement
» dit de toute attaque soudaine ou nocturne. »

Voilà donc soupçonnée, à cette pointe de la montagne de Buzancy, l'existence d'un camp romain. Où se trouvait le castrum proprement dit ? C'est ce qu'il est difficile de savoir ; peut-être au village de Buzancy. En tous cas, la permanence et l'importance de cette station militaire pourraient être justement considérées comme l'origine d'un domaine important, chef lieu d'un des quatre grands commandements militaires entourant Soissons et qui, de siècle en siècle, serait devenu la vicomté de Buzancy, dont un des premiers seigneurs romain ou gallo-romain aurait été un Buzancus ou Buzancius, gentilice fort répandu.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'installation hiérarchiquement réglée d'un camp romain, a servi de modèles aux palais mérovingiens et plus tard aux châteaux forts du moyen âge.

Les avant cours ou basses cours de Coucy et Pierrefonds sont une réminiscence du Pomœrium. Il faut en signaler un autre dans les environs de Soissons : le joli village de Pommiers ne doit pas son nom à l'arbre cher aux normands, en latin c'est Pommeriœ qui ressemble singulièrement à Pommerium. Pommiers aurait donc été dans l'antiquité l'espace vide où il était défendu de bâtir, la zône militaire qui s'étendait jusqu'à l'Aisne pour en défendre le passage. C'était l'ouvrage avancé protégeant le camp gaulois et plus tard romain qui domine le village. Inutile de faire remarquer

que ces camps commandaient la voie romaine à Buzancy, à Pommiers, comme à Champlieu.

Quoique la route fut bien protégée par le Pomerieu, ce n'était pas encore suffisant ; la crête de la colline d'en face, dominant le bois des Clercs, autre bénéfice ecclésiastique, avait également son retranchement qu'il est encore facile de reconnaître à quelques mètres au-dessous du sommet. Ainsi garantie, la voie romaine s'enfonçait dans les marais du rû Gaillot, aussi pouvons nous, en toute liberté, piquer une pointe sur la ferme pittoresque d'Aconin, autrefois une coquette gentilhommière, entourée d'eau, qui a conservé une partie de ses tourelles et de ses courtines élargies pour la demeure du fermier.

Ce petit château fut longtemps un apanage de la vicomté de Buzancy. Les de Roye, de Renty et plus récemment les Puységur en furent les seigneurs, sans oublier Scipion Sardini, le célèbre banquier et confident de Catherine de Médicis.

Dernièrement le fermier m'a fait voir trois pierres découpées en trèfles, peintes sur leur profil en bleu d'azur ; il les avait trouvées dans le mur du potager et s'inquiétait de leur origine.

C'était, à n'en pas douter, les premières assises d'un triple arceau, l'arc doubleau et ses deux acolytes au moment où, à leur départ du formeret ou du cul de lampe, ils vont s'épanouir en une croisée d'ogives pour étayer une voute gothique. C'est tout ce qui reste d'une chapelle ou d'une salle d'honneur démolie depuis quand ?

J'ai donné autrefois une étymologie du mot : « aconin ». Je n'hésite pas à la déclarer par trop fantaisiste ; je traduisais aconin par « ad cunum » au coin. Je lui préfère celle du professeur Longnon et vous la propose. Acunum signifie une pierre

particulière, l'objet d'un culte quelconque ; c'est un fétiche lapidaire. Je ne connais pas de monolithe de ce genre dans le voisinage immédiat d'aconin, cependant à un peu plus d'un kilomètre de la ferme, au bord même du bois des Clercs, on peut voir de la route, saillant hors des flancs de la colline, un rocher carré, creusé en façon de guérite. Ce roc est réellement intéressant, on l'appelle la « Pierre trouée ou Bée ». Ne serait-ce pas le parrain d'Acunum. Augusta Suessionum n'est pas loin, la sûreté de la route n'est pas encore complète. La côte de Noyant surplombe la chaussée et peut favoriser l'attaque d'un ennemi audacieux.

Pour parer à ce danger, des retranchements ont été élevés ; il en existe des vestiges appréciables. Ce sont ces vestiges qui ont probablement induit en erreur le savant abbé Lebœuf et lui ont fait avancer que Noyant était le Noviodum de César. Son assertion est des plus contestables ; malgré tout, la question n'est pas encore tranchée :

« ERUDITI CERTANT ET ADHUC SUB JUDICE LIS EST »

M. Vauvillé présente quelques observations. Il soutient que Pommiers, d'origine gauloise, n'a jamais été un camp romain, et que par suite, l'étymologie latine ne lui est pas applicable.

Il est ensuite donné lecture d'une notice biographique de M. l'abbé Poquet, par M. Alexandre Michaux.

L'abbé POQUET

Le 29 décembre 1897, M. l'abbé Poquet, l'un des fondateurs et le doyen de notre Société archéologique, curé doyen de Berry-au-Bac, expirait après une vie longue et bien remplie (il avait près de 90 ans) et que nous allons essayer de retracer.

Alexandre-Eusèbe Poquet était né à Chalandry, le 19 avril 1808.

Ses parents étaient d'honorables cultivateurs qui l'élevèrent chrétiennement et lui firent commencer ses études chez le curé de son village ; il les continua au séminaire diocésain de Laon et les termina au grand séminaire de Soissons.

Il fut ordonné prêtre en 1832 et peu après nommé curé de Nogentel, près de Château-Thierry.

Le goût des études historiques germait en lui, et déjà il travaillait à son histoire de Château-Thierry.

Bientôt, en 1843, il fut appelé par la confiance du digne évêque de Soissons, Mgr de Simony à diriger l'institution naissante des sourds-muets et des jeunes aveugles de Saint-Médard, fondée par l'abbé Dupont.

L'abbé Poquet resta dix années à Saint Médard et remplit sa mission délicate et difficile avec beaucoup d intelligence et un grand dévouement. Il s'attacha avec ardeur et sans relâche à l'accroissement de cet utile établissement ; il donna tous ses soins à l'instruction des pauvres enfants qui



M. L'ABBÉ POQUET



lui étaient confiés, il employait tout son zèle à développer leurs forces physiques en même temps que leur éducation morale. En un mot, il assura l'existence de cette maison qui jusqu'à lui, était restée incertaine et assez précaire.

Aussi, en 1852, l'abbé Poquet quitta Saint-Médard et fut nommé aumônier du dépôt de mendicité du département de la Seine, établi à l'ancien château de Villers Cotterêts.

Là, ce ne sont plus des enfants qu'il dirige et instruit, mais des vieillards souvent infirmes, des mendiants de la ville de Paris. Il les assiste et les soulage avec le même zèle et la même abnégation qu'il avait fait pour les enfants de Saint-Médard.

En 1857, il est nommé curé de Berry-au-Bac, où il est resté jusqu'à sa mort, comme doyen du canton de Neufchâtel.

Dans cette dernière résidence, parmi les œuvres nombreuses dues à son ministère actif, on lui doit la reconstruction de l'église de Berry-au-Bac, qui passe, comme il le disait lui-même, pour un « bijou d'architecture. »

Parlons maintenant de l'abbé Poquet comme historien et surtout comme archéologue ; c'est par ce côté qu'il nous appartient et est tout à fait des nôtres.

Dans le courant de l'année 1846, plusieurs érudits soissonnais, s'adonnant à l'étude de l'antiquité se réunissent et forment la Société historique et archéologique de Soissons.

Ces premiers fondateurs étaient MM. de la Prairie, Paul Deviolaine, l'abbé Poquet, Williot, principal du Collège, Louis Rigaux, notaire, Suin, docteur Cuffer, Decamp, de Noiron, Clouet, Perin, Martin de Rozoy, Lherbette, député, etc.

Ils étaient peu nombreux, dix-huit en tout
La nouvelle Société ouvrit sa première séance le premier lundi de janvier 1847.
Son premier bureau fut ainsi composé :

MM. de la Prairie, président ;
Paul Deviolaine, vice-président ;
l'abbé Poquet, secrétaire ;
Williot, archiviste ;
Rigaux, trésorier.

A cette époque ils étaient jeunes encore et actifs : ils travaillèrent consciencieusement et trouvèrent dans l'histoire et dans le sol du soissonnais une mine précieuse, des trésors qu'ils exploitèrent, des richesses inépuisables ; aussi dès cette époque, les *Bulletins* annuels que publia la Société et qui se continuent jusqu'aujourd'hui, sont ils d'un haut intérêt.

Dès l'origine, l'abbé Poquet entreprend un cours d'archéologie, dans une série de conférences qui furent très suivies et dont il donne le plan dans le premier volume du *Bulletin*.

Il traite ainsi avec autorité :

de l'*Origine des Suessions* ;
des *Monuments druidiques* ;
des *Sépultures gauloises* ;
des *Monuments militaires et civils* ;
Enfin, du *Mobilier*.

Ce dernier sujet fait l'objet d'une conférence, qui termine la période gauloise, toute entière dans le premier volume.

Pour le second volume, l'abbé Poquet fournit encore de précieux documents :

Une lettre pour réclamer le tombeau de saint Drausin, pris par l'Etat ;

Le catalogue des titres sur Soissons, qui se trouvent aux Archives du département de l'Aisne, à Laon ;

Un précis historique sur Fère en Tardenois ;

Le compte rendu d'excursions faites à Mont Notre Dame et à Quierzy.

Plus tard, il enseigne la manière de relever exactement les inscriptions lapidaires.

Il fait un rapport pour demander la création d'un musée à Soissons.

Pendant ces années, l'abbé Poquet était toujours directeur de Saint Médard.

A partir de cette époque, sa collaboration au *Bulletin* est active et incessante — chaque volume est rempli de son nom.

Mais avant même la constitution de la Société, en 1839, l'abbé Poquet avait publié l'histoire de Château-Thierry, en deux volumes, illustrés de lithographies.

L'auteur de cet ouvrage a été accusé de plagiat dans le dictionnaire de Quérard ; cependant, il avait déclaré dans la préface qu'il avait puisé de nombreux renseignements dans un manuscrit inédit de l'abbé

L'abbé Poquet publia encore, en dehors de la Société archéologique :

En 1843, une notice sur la Crypte de Saint Médard ;

En 1847, une notice sur l'abbaye Notre-Dame de Soissons ;

En 1848, plusieurs volumes, notamment :

Une notice historique et archéologique sur la Cathédrale de Soissons ;

Une brochure intitulée : « Cérémonial du sacre de Mgr de Garsignies, évêque de Soissons ».

Cet opuscule, écrit exprès pour cette solennité particulière, contient l'ordre et le détail de la cérémonie; c'est toujours le même ordre qui est suivi pour chaque nouveau prélat sacré à Soissons. On l'a scrupuleusement adopté pour les sacres NN.SS. Peronne, évêque de Beauvais, Mignot, évêque de Fréjus, et Deramecourt, évêque de Soissons.

L'abbé Poquet a encore fait paraître :

Les Annales de l'Institut des sourds-muets de Saint Médard (1848-1849) ;

Un pélerinage à l'ancienne abbaye St Médard.

Plan monumental de St-Médard actuel ;

Une notice historique de l'abbaye de St Léger, avec M. de la Prairie (1850).

Histoire de l'abbaye de Longpont.

Les gloires archéologiques de l'Aisne. Fère en Tardenois, illustré par V. Petit (1852).

Histoire de Vic sur Aisne (1853).

Le poème de Ste-Léocade de Gautier de Coincy.

Les Miracles de la Vierge, de Gautier de Coincy, in. fol. avec dessins, lettres ornées, etc.

Notice historique sur la Ferté Milon.

Excursion dans le Tardenois.

Notice historique et descriptive de l'église abbatiale d'Essommes, avec plan intérieur, coupes et détails et vue de l'ancienne abbaye.

Notice historique sur le bourg et l'abbaye de Chézy sur Marne.

Le rituel de la Cathédrale de Soissons, dit rituel de Nivelon, du XIII[e] siècle, avec des notes et une savante préface.

L'entrée de Jules César dans la Gaule Belgique, travail paru lorsque l'empereur Napoléon III s'occupait de l'histoire de César et qui servit à ce souverain.

Discussion sur l'introduction du Christianisme dans le département de l'Aisne, avec l'abbé Corblet (1858).

La vie de saint Rigobert, archevêque de Reims.

Les légendes historiques du département de l'Aisne, intéressant travail paru dans le *Journal de l'Aisne*.

Et une foule d'articles, rapports, mémoires, notices sur des abbayes, des établissements religieux, des personnages célèbres, parus dans le *bulletin* de la Société de Soissons, dans celui de la société académique de Laon, dans le *Journal de l'Aisne*, dans l'almanach annuaire Matot Braine de Reims, etc.

Tous ces travaux, parmi lesquels il en est d'importants, firent connaître l'abbé Poquet.

Les services qu'il a rendus lui valurent des récompenses honorifiques précieuses et assez rares à l'époque où on les lui accorda.

Ainsi, il reçut le titre de correspondant des comités historiques du ministère de l'Instruction publique et des beaux arts ; sous l'empire il fut nommé officier d'académie, et fut choisi comme inspecteur des monuments du département de l'Aisne, membre et longtemps secrétaire de la Société archéologique de Soissons, membre des Académies de Reims et de Beauvais, historiographe du diocèse, etc.

A ces titres, il joignait ceux de chanoine honoraire, missionnaire apostolique, qualité qui lui a été conférée par la cour de Rome.

Sa bibliothèque, qui était fort curieuse et importante, comprenait, outre beaucoup de livres d'histoire locale, une quantité de pièces et de manuscrits, recueillis de toutes parts par l'abbé Poquet.

Nous aurions désiré avoir communication de ces documents, où nous espérions trouver des renseignements qui eussent complété notre notice, malheuresement le libraire qui avait fait l'acquisition de ces papiers offrait de nous les céder moyennant la faible somme de 500 francs. « C'était pour rien » disait il !

Nous avons dû à regret nous en passer et nous contenter de ce que nous possédions.

Nous terminerons ces quelques pages biographiques par la liste des articles de M. l'abbé Poquet, parus dans les *Bulletins* de la Société archéologique de Soissons :

Sur l'église nouvelle de Saint-Simon.

Sur le frontispice du manuscrit de Gautier de Coincy.

Description d'un plat émaillé.

Règlement de police d'Epieds en 1669.

Analyse d'un travail de M. Leroux sur les études archéologiques.

Rapport sur les dégradations de Saint Jean des Vignes.

Sur le relief de Saint Jean de Betbeder.

Rapport sur la création d'un musée.

Sur la manière de relever les inscriptions.

Excursion à Fère et Nesles en 1852.

La boucherie et la chasse des bouchers de Soissons.

Précis historiques et archéologiques sur Vic sur Aisne.

Supplique de la fabrique de Chalandry.

Description d'un coffret d'ivoire.

Excursion à Armentières en 1854.

Liste des dessins et cartes sur le département à Paris.

Notice sur l'abbâye Notre Dame de Soissons.

Excursion à Ambleny en 1855.
Notes sur Laversine et Cœuvres.
L'ancienne abbaye de Valsery.
Sur un couteau de l'abbaye de Longpont.
Rapport sur le rituel de Nivelon.
Biographie de l'abbé Delettre, député aux Etats généraux.
Excursion de 1856 aux environs de Laon.
L'arbre de Jessé de Longpont.
Rapport sur diverses médailles.
Le prieuré et l'église de Saint Thibaut, Lechat et l'église de Bazoches.
Note sur des peintures murales.
Note sur le camp de Mauchamp.
Emplacement du camp de César et de Noviodunum.
L'église de Nizy le Comte.
Notice sur Cerny en Laonnois.
Excursion de 1866 à Saint Remy Blanzy.
L'église de Pargnan.
Rapport sur la topographie soissonnaise de M. Laurendeau.
Note sur la cloche de Berry au Bac.
Râpport sur l'excursion de 1868 à Vauclerc, etc.
Testament de Jean II, comte de Soissons.
Note sur un vitrail de la Ferté Milon.
Rapport sur l'excursion de 1870, à Arcy, Maast, etc.
Note sur Villard de Honnecourt.
Note sur Jacques de Sessoles.
Rapport sur l'excursion de 1877 à Bourgfontaine.
La chartreuse de Bourgfontaine.
Crypte de Saint Médard.
Passy en Valois.

La séance est levée à 5 heures.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 4 Juillet 1898

Présidence de M. PLATEAU

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Inscriptions tumulaires* de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. Boulogne, 1876.

2° *Cartulaire de Méronval*, publie par le comité archéologique de Noyon, 1889.

3° *Bulletin archéologique* du comité des travaux historiques, 2° livraison, 1897.

4° *Comité archéologique* de Noyon, bulletin et mémoires, t. 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, 1885 à 1896.

5° *Bulletin* du comité des Travaux historiques, sciences économiques et sociales, 1897.

6° *Revue des études grecques*, t. XI, n° 41, janvier mars 1890.

7° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 18° vol., 3° livr., mai 1898.

8° *Bulletin* de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 24° année, 1897 et 25° année 1898, 2° livr.

9° *Mémoires* de la même société, t. 24, 1897.

10° *Lettres* de M. de Marville, t. 1, préface 1896, même société.

11° *Bulletin de la Société* des Antiquaires de la Morinie, 186° livraison, t. 10, 2° fasc. 1898.

12° *Bulletin* de l'Association Philotechnique, février et mars 1898.

13° *Bulletin* historique et philologiqué du comité des Travaux historiques, 1897, n° 1 et 2.

14° *Les églises de France*, par M. Lambin.

15° *Romania*, t. 27, n° 106, 1898.

16° *Annuaire* de la Société philotechnique, 1897 t. 56.

17° *Revue historique et archéologique* du Maine, t. 42, 2e semestre 1897.

18° *Les véritables instruments usuels* de l'âge de Pierre, par M. Thieulen.

CORRESPONDANCE

Dans la correspondance, se trouve une lettre de l'Académie royale de Stockolm, demandant un échange de publications ; cette proposition sera examinée par le bureau.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages offerts et déposés, on remarque neuf volumes des bulletins et mémoires du Comité archéologique de Noyon, de 1885 à 1896. Remerciments au Comité de Noyon.

Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons, a été admis à l'unanimité comme membre de la Société.

A propos du centenaire de notre vénéré collègue M. Frédéric Moreau, et de la publication récente faite par lui d'un opuscule sous ce titre : « Supplément et fin de la table des principaux objets reproduits dans l'Album Caranda » il est expliqué qu'une carte de félicitations a été adressée à l'auteur, au nom du Président et des membres du bureau de la Société.

De plus, les membres présents décident qu'à cette occasion un télégramme spécial, rédigé en séance, sera envoyé à M. Frédéric Moreau, ce qui a été fait immédiatement.

Au sujet du procès-verbal de la séance précédente, M. Vauvillé demande à présenter quelques observations, relativement à la lecture faite par M. Plateau d'un article sur le Pommerieu.

On voit que M. Vauvillé revient sur la question de l'emplacement de *Noviodunum* qu'il retire à Soissons pour l'offrir à Pommiers, sans tenir compte des travaux sérieux de ses devanciers sur ce point.

M. Plateau répondra à une prochaine séance.

M. Collet fait la communication suivante :

DÉCOUVERTES MÉROVINGIENNES

Au mois de mars 1898, à Soissons, en creusant un puits sur le côté Est de l'ancienne poudrière dite de Saint-Léger, qui occupe à peu près l'emplacement de l'église Saint-Pierre-à-la-Chaux, détruite il y a plus de soixante ans, on découvrait quatre sépultures qui n'étaient accompagnées d'aucun objet.

Jeudi dernier, 30 juin, deux ouvriers de la ville, (MM. Judasse et Roger) ouvraient une tranchée en avant de la même poudrière. Dans cette tranchée, ils rencontrèrent une muraille de deux mètres trente centimètres de longueur, faisant sans doute partie d'une des premières enceintes de Soissons ; et, au cours de leur travail, ils découvrirent les restes de six corps tournés vers le soleil levant et séparés les uns des autres par des constructions ou murs d'épaisseurs inégales.

Parmi des ossements de femme, ils trouvèrent,

à cinquante centimètres de profondeur, une bague en bronze avec chaton gravé, trois fragments de fibule, vingt-deux perles de collier, en pâte de verre, des débris de vases, deux petits objets en os et le restant d'une broche en verroterie, ayant au centre une turquoise que la pioche d'un ouvrier réduisit en poudre.

Le samedi 2 juillet courant, dix squelettes étaient encore découverts — pêle mêle cette fois — dans la continuation du travail de tranchée, et rien n'était à recueillir.

Mais, hier dimanche, les ouvriers, fouillant plus attentivement que le jeudi, à l'endroit même où avait été inhumée la femme dont il a été parlé plus haut, trouvaient, sous mes yeux, des objets non moins intéressants que les premiers, c'est-à-dire une plaque et une boucle de ceinturon argentées, une autre plaque dite rouelle, avec dessins, et argentée également, un fragment d'épingle styliforme en bronze, des débris de poteries, etc.

Tous ces objets, plus les trois quarts d'une meule en granit, ont été réunis par moi et sont déposés au musée municipal, où ils vont être exposés à l'attention publique. Ils appartiennent incontestablement à l'époque mérovingienne et font bien partie d'un mobilier funéraire datant de douze siècles environ, car ils sont du même genre que ceux extraits du sol à Laffaux, en 1853 et 1856 et que beaucoup de ceux trouvés à Caranda et autres lieux par le vénérable savant M. Frédéric Moreau, dont les archéologues saluent aujourd'hui les cent années si dignement remplies.

Maintenant, il resterait à expliquer la présence des sépultures soissonnaises sur ce point extrême de la ville ; mais on en est réduit à des conjectures. L'église de Saint-Pierre-à-la-Chaux, que l'on quali-

fiait autrefois, à tort, de temple romain, était de style roman primitif; les dessins et figurations qui en sont exhibés au musée dont j'ai la conservation, prouvent ce fait surabondamment. Or, les objets ramenés à la lumière, sont antérieurs à l'époque romane, puisqu'ils sont mérovingiens.

Il ne s'agit donc pas là d'un cimetière qui aurait existé autour de l'église, mais plutôt d'un lieu de sépultures indépendant d'une église et pouvant remonter au VIe siècle.

Quoi qu'il en soit, les fouilles seront bientôt continuées, et il se peut que le succès couronne mieux encore les efforts faits jusqu'à ce jour dans l'intérêt historique du pays.

Un membre signale :

1° Un article du bulletin du Comité des travaux historiques, sur les essais d'extinction de la mendicité, tentés en 1787 dans le Soissonnais, notamment dans la commune d'Acy :

ASSISTANCE PUBLIQUE

Dans le dernier volume paru du Bulletin du Comité des Travaux historiques (1898. page 63), nous trouvons un rapport de M. le comte de Lucay, sur une communication de M. Souchon. archiviste de l'Aisne, concernant le soissonnais et en particulier la commune d'Acy.

L'édit de Juin 1787, qui institua des assemblées provinciales dans toutes les provinces où il n'existait pas d'états, inscrivit au nombre des attributions de ces assemblées l'assistance publique,

la direction des ateliers de charité, les mesures propres à soulager et à éteindre la mendicité. La plupart d'entre elles, bien que leur existence ait été éphémères par les raisons que l'on sait et qu'elles ne se soient réunies qu'une fois en session ordinaire, firent porter leurs délibérations sur une question qui n'était pas moins alors qu'aujourd'hui à l'ordre du jour.

Il en fut notamment ainsi dans le Soissonnais.

L'assemblée provinciale de cette généralité avait entendu dans la séance du 5 décembre 1787 un rapport de son bureau du Bien public sur la suppression de la mendicité et, conformément aux conclusions dudit rapport, prescrit à la commission intermédiaire de procéder à une enquête sur le nombre des pauvres mendiants et vagabonds existants tant dans les villes que dans les campagnes de la circonscription, ainsi que sur l'importance des ressources dont les diverses localités pouvaient disposer pour améliorer leur sort.

La commission devait se mettre à ce sujet en relations avec les bureaux intermédiaires des assemblées d'élection et les exorter à favoriser l'établissement de bureaux de charité dans les paroisses où cet établissement paraîtrait pouvoir être essayé avec chance de succès.

Elle devait en même temps leur faire connaître les principes et les règlements suivis dans l'administration de charité établie à Soissons, pour être communiqués aux municipalités et par elles mis en usage avec les modifications que les circonstances locales exigeraient.

C'est de la réponse faite par l'assemblée municipale de la paroisse d'Acy, le 2 février 1789, à la lettre adressée le 12 janvier précédent, par les

procureurs syndics de l'assemblée intermédiaire de Soissons, concernant l'établissement d'un bureau de charité, que M. Souchon a adressé copie au Comité. Le document est intéressant et sa conclusion digne de remarque.

Au lieu d'un bureau par paroisse rurale, l'assemblée municipale d'Acy proposait d'établir, soit dans le chef-lieu de la généralité, soit dans chaque ville chef-lieu d'élection un bureau général de charité fonctionnant à l'instar de celui des incendies « unanimement applaudi. »

Les quêtes centralisées par lui devaient être distribuées entre les paroisses, proportionnellement au nombre et aux besoins de leurs pauvres.

Le bureau répartirait de même les matériaux destinés à procurer de l'ouvrage aux indigents valides.

A noter en passant cette appréciation assez inattendue de la célèbre réforme de la corvée, tentée par Turgot et que venait de consacrer la déclaration du 27 juin 1787 :

« Les habitants de la campagne voient avec la plus grande douleur que l'imposition de la taille est encore augmentée depuis deux ans par l'imposition représentative de la corvée, dont ils aimeraient mieux qu'on leur permît de s'acquitter comme cy-devant par une tâche personnelle qu'avec un argent qu'il leur est si difficile de se procurer. »

La conversion en argent de la prestation en nature, dans le cas où elle recevrait le caractère obligatoire, ne serait-elle pas de nature à soulever aujourd'hui parmi les cultivateurs une semblable objection ?

2° Une autre article du même bulletin sur la

réunion du Valois à la couronne à la suite de la mort de la comtesse Eléonore.

Réunion du Valois à la Couronne

Dans le dernier bulletin du comité des travaux historiques, M. Borrelli de Serre a fait un rapport sur la réunion du Valois et du Vermandois à la couronne, à la suite de la mort de la comtesse Eléonore.

M. le colonel Borrelli de Serre, de la Société historique de France, donne lecture d'une communication sur la réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste.

Les historiens, dit M. Borrelli de Serres, n'ont pu se mettre d'accord sur la date, les causes, les circonstances de la réunion à la couronne de l'Artois, surtout de l'Amienois, du Vermandois et du Valois. C'est qu'ils l'ont vue, les uns dans une cession conditionnelle, les autres dans l'attribution au roi de la nue propriété, d'autres encore dans son entrée en pleine jouissance de tout ou partie de ces provinces.

Pour la première, dot de la mère de Louis VIII, il faut reculer ce fait jusqu'à l'avénement de ce prince.

Les trois autres devaient revenir à l'unique héritière des comtes de Vermandois, Eléonore, mariée en quatrièmes noces au comte Mathieu de Beaumont, après le décès de sa sœur aînée, comtesse de Flandre. Son beau-frère prétendait en rester maître. Philippe-Auguste, intervenant au nom de sa vassale, lui en a conservé une partie,

mais s'est fait payer de ses services en se faisant céder le reste sous certaines réserves, et même léguer le tout, au cas où elle décéderait sans postérité.

Ici le désaccord entre les historiens, quand au caractère plus ou moins définitif de ces actes, se complique d'incertitude sur la date de leur réalisation au moment de la mort de la comtesse. La plupart avaient adopté l'année 1214, peu différente de la date réelle, qui est 1213.

Douet d'Arcq (étude sur les comtes de Beaumont), a réfuté cette opinion. Il a voulu prouver qu'Eléonore, devenue veuve du comte Mathieu, a épousé vers 1210, Etienne de Sancerre, et a longtemps encore vécu avec lui.

Il n'a, d'ailleurs, pas expliqué comment ses possessions étaient passées au roi en 1213, et encore moins comment Etienne de Sancerre, qui, en effet, s'est uni avant 1212 à une Eléonor, veuve du comte Mathieu, a eu d'elle sept enfants en 6 à 7 ans.

Ce n'est certes pas d'Eléonore de Vermandois qui, née en 1152 et stérile après quatre mariages qui aurait contracté ce cinquième à près de 60 ans.

Mathieu de Beaumont a eu deux femmes du nom d'Eléonore. La seconde était fille du comte de Soissons. L'autre avait, sans nul doute divorcé, fait très commun à cette époque, mais aucun document ne peut être produit à l'appui de cette hypothèse.

Il faut néanmoins en revenir à l'opinion ancienne légèrement modifiée, et placer en 1213 la réunion définitive des trois provinces à la suite de la mort d'Eléonore de Vermandois.

3° Une note sur les Messageries au milieu du xvie siècle entre les villes du midi de la France, Toulouse, Bordeaux, Narbonne, etc., et le Nord ; d'après ce travail, on mettait un mois et plus pour aller de Narbonne à Paris, 25 jours pour faire le trajet de Narbonne à Villers-Cotterêts, où se trouvait la Cour.

La Poste aux XVe et XVIe siècles

Le service des postes, organisé par une ordonnance de Louis XI du 19 Juin 1464, avait pour unique objet la conduite des courriers et autres personnes envoyées par le roi, qui trouvaient de quatre lieues en quatre lieues des dépôts de chevaux de légère taille, pourvus de harnais et capables de fournir des courses rapides.

Mais les simples particuliers n'avaient aucun droit de bénéficier de ce service, autant pour le transport des paquets que pour le port des lettres.

Les Messageries en voitures publiques, qui prenaient voyageurs, bagages et marchandises, avaient été primitivement établies par l'Université de Paris.

Inévitablement, d'autres devaient s'établir à coté de celles de l'Université ; au xve siècle, il en existait certainement.

Les courriers mettaient près d'un mois de Paris à Narbonne et seulement 23 jours de Villers-Cotterêts à Narbonne.

Le messager désigné partait deux fois par mois de quinze jours en quinze jours. Il prenait les lettres, paquets et autres dépêches déposés au

bureau, qui devait être tenu par le maître des Messageries.

Ordonnance de Villers-Cotterêts

4° Enfin une note sur l'application de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, substituant le français au latin dans les actes civils et judiciaires.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, qui prescrit la rédaction des actes en francais, a été reçue et accueillie avec faveur dans toute la France.

M. l'abbé Marbot, de l'Académie d'Aix, s'est occupé de cette question et a constaté que les notaires ont immédiatement exécuté l'ordonnance;

Que le Parlement d'Aix avait devancé l'ordonnance royale, puisque dès 1531, et le conseil de ville en 1536, substituaient le français au latin.

Le chapitre métropolitain, sauf de rares actes, écrit en provençal ou en français, avait continué à employer le latin, et n'adopta définitivement la langue française qu'à partir du 2 mai 1600.

A Villers-Cotterêts, les actes notariés conservés dans les minutes des notaires, même antérieurs, à à 1539, sont tous en français.

Quelques vieux prêtres seulement, habitués à leurs formules latines, les conservèrent pendant leur existence, ne voulant pas changer leurs habitudes.

Depuis la dernière séance, les membres du comité archéologique de Noyon ont fait une excursion à Longpont et à Soissons. Nos collègues Noyonnais ont été reçus par les membres du bureau de notre Société.

Visite du Comité historique de Noyon

Mercredi 8 juillet, les membres du Comité historique de Noyon ont fait l'excursion qui avait été annoncée déjà.

Le Président M. Bry, MM. Compiègne, Regnier, Leclerc, Jourdain, Duquesnay, Fagard, Flamand, Brière, Veroudard, l'abbé Tassus, l'abbé Chrétien, Ponthieux, Jourdain, etc., de Noyon ; MM. de Roucy et l'abbé Morel, de Compiègne, arrivaient à la gare de Longpont.

Ils étaient reçus par M. l'abbé Corneaux et par M. Plateau, vice-président et le bureau de la Société archéologique de Soissons, venus au devant de leurs collègues.

Tous ont visité le château, les appartements,les galeries, les ruines, en un mot ils ont admiré les collections, les tableaux, les splendeurs conservées dans cette ancienne abbaye de Cisterciens et les magnifiques restes de l'église.

A midi, tout le monde a salué M. le comte et Mme la comtesse de Montesquiou, qui arrivaient de Paris et ont fait aux deux sociétés l'accueil le plus grâcieux.

Ensuite, on est allé dans la grande salle de l'hôtel des Ruines, où un confortable déjeuner était préparé et qui a été trouvé excellent. A ce repas assistait un architecte de Paris, qui se propose de faire la restitution de l'abbaye de Long-pour le salon de 1899.

Au dessert, M. Bry, président de la Société de Noyon, s'est levé et a pris la parole en ces termes :

« Maintenant que le cri des estomacs est apaisé c'est le moment de faire entendre la voix de la reconnaissance.

« Les débuts de cette journée nous ont fourni des sujets de satisfaction qui sont autant de motifs de gratitude. C'est le ciel d'abord qui s'est montré clément et qui a calmé nos inquiétudes, car nous nous rappelons notre excursion du 9 septembre dernier ; le souvenir en est resté dans nos mémoires, avec toute sa fraîcheur. Et puis, se mettre en route un jour de Saint Médard, n'était-ce pas un peu risqué ? Espérons que notre saint patron ne fera pleuvoir sur nous que des bénédictions.

« Remercions M. le chanoine Corneaux, il nous a préparé les voies avec une compétence égale à sa complaisance et l'on peut dire que de toutes les merveilles qu'il nous a fait voir, il possède la clé au propre et au figuré.

« Merci à M. le comte de Montesquiou : il a livré à notre curiosité les trésors de son château avec une amabilité qui double le prix de cette faveur et l'on pourrait croire, en lisant sa lettre, que nous, ses obligés, nous lui rendons service.

« Merci à MM. les membres du bureau de la société de Soissons.

« Leur bienveillant accueil en ce jour sera le point de départ de rapports encore plus cordiaux et plus fréquents que jamais. Nous espérons voir ces messieurs choisir Noyon comme but d'une de leurs excursions.

« Merci à nos collègues qui ont répondu avec tant d'empressement à l'appel du bureau ; merci en particulier à ceux de nos collègues qui sont venus de loin et qui ont montré tant de bonne volonté et de sympathie.

« Merci encore à M. l'abbé Corneaux, qui a si

généreusement offert le vin de l'amitié à ce repas d'amis. »

M. Plateau, vice-président de la Société de Soissons, en quelques mots pleins d'à propos et avec une éloquence communicative et de bon goût, a remercié les nobles châtelains de Longpont, qui ont su conserver jusqu'à nos jours les traditions si hospitalières créées par les moines cirterciens du moyen-âge. Quand on vient visiter le château, chaque visiteur peut se croire chez soi, et les propriétaires sont si discrets et si aimables qu'ils ont l'air d'être des invités.

Aussitôt le repas, tout le monde a pris le train pour Soissons, nos collègues se sont rendus d'abord à Saint Jean des Vignes puis à la cathédrale, à Saint Pierre au Parvis, à Saint Léger et enfin au Musée, examinant rapidement tous nos monuments Soissonnais, car le temps pressait et il fallait se hâter si on voulait tout voir.

Espérons que nos visiteurs de Noyon et de Compiègne conserveront le meilleur souvenir de leur excursion.

La séance est levée à 4 heures 1/2.





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

HUITIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 1er Août 1898

Présidence de M. DE BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Journal des Savants*, mai et juin 1898.

2° *Histoire de Vervins*, par M. Mennesson, 1896.

3° *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 12, n° 162, 1898, 1er trimestre.

4° *Société Havraise détudes diverses*, 63° année, 3° 1896, 3° et 4° trimestre 1897, 1er à 4° trimestres.

5° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 3e série, t 34, 61 de la collect., 1897.

6° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 18e volume, 4° livr., 1er juillet 1898.

7° *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 4° serie, t. 9, fasc, 1, 1898.

8° *Bulletin de l'Association philotechnique*, 19° année, n° 4, 5, 6, avril à juin 1898.

9° *Memoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. 26, 1898.

10° *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon*, n° 10, 1er juin 1898.

11° *Romania*, t, 27, n° 105, janvier, 1898.

NOMINATION DE MEMBRE

Au début de la séance, sur la proposition de M. de Barral, président, Mgr Deramecourt, admis déjà comme membre de la Société, est élu président d'honneur.

Demande de rectification du procès-verbal de la dernière séance

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Vauvillé demande la parole au sujet de la rédaction dudit procès-verbal.

M. Vauvillé fait observer qu'à la dernière séance

les réfutations qu'il a faites, au sujet de l'article le *Pomerieu*, ont porté sur les quatre sujets suivants, qui sont affirmés par l'auteur de l'article en question :

1o Le camp de César sur Hartennes, dont les fortifications auraient été élevées par des ingénieurs romains ;

2o Sur le simple lieudit le *Pomerieu*, sur Buzancy, dont l'auteur affirme être l'endroit d'un camp romain ;

3o Sur l'Etymologie du village de Pommiers, qui, d'après le même membre, proviendrait d'un prétendu Pomœrium, ou zône militaire, où il était défendu de bâtir, qui, suivant lui, aurait existé aux abords de la belle enceinte de Pommiers, laquelle aurait été, d'après ce qu'il prétend, mais sans aucune preuve, occupée à l'époque gallo-romaine;

4o Sur l'emplacement de l'ancien Noviodunum, que M. Vauvillé continue de placer dans l'enceinte de Pommiers.

Dans le procès-verbal de la dernière séance qui a été lu, comme il n'est mentionné que la question sur Noviodunum, M. Vauvillé demande la rectification du procès verbal afin qu'il y soit fait mention des quatre points divers sur lesquels ont porté ses observations ou réfutations sur l'article le *Pomerieu*.

M. Lambin communique :

1o Une note sur le nom de *Galba* que l'on avait cru voir dans le *Calova* des monnaies gauloises. M. d'Arbois de Jubainville pense que ce sont deux noms différents ;

2o L'étymologie de Ambiani qui signifierait : entouré de fortifications ;

3o Enfin sur le vase de Soissons, dont la légende n'est pas démentie par les frères Grimm et doit subsister comme tradition, bien que mise en doute par M. Edouard Fournier.

NOTES

1o CALOVA

Dans le *Dictionnaire Vieux Celtique* de Holder, qui paraît en ce moment en Allemagne et qui est le plus estimé, on lit, t II, col. 705 : *Calova=Galba* ? Cette équivalence, douteuse pour Holder, puisqu'il met un point d'interrogation, est rejeté par M. d'Arbois de Jubainville. Par conséquent, il y a tout lieu de croire que *Calova* et *Galba* sont des noms différents.

2° AMBIANI

Le mot *Ambiani* doit provenir de la même raison que le mot *Ambacti*, qui se trouve dans César et qui signifie : ceux qui entourent le chef. *Ambiani* semble avoir une signification passive et signifier ceux qui sont entourés par des fortifications. En irlandais, on trouve *imbe*, clôture, qui peut venir d'un primitif *ambis*. Ce dernier mot n'a pas encore été trouvé en celtique, mais on a trouvé le feminin : *ambia*, qui signifie la femme qui entoure l'homme de ses cuisses

Ces renseignements ont été donnnés par M. d Arbois de Jubainville.

3° Le VASE de SOISSONS

Dans son livre intitulé l'*Esprit dans l'Histoire*, page 59, Edouard Fournier déclare très cavalièrement que l'histoire du Vase de Soissons, comme l'histoire de Childéric et de Basine, est fausse. Il met en avant l'autorité des frères Grimm et s'appuie sur leur ouvrage *Traditions allemandes*, traduites en français par Theil, avec préface de l'Héritier de l'Ain, 2 vol. in-8°, Paris, 1838, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, M. 34,498 ; or, dans leur ouvrage, les frères Grimm donnent l'histoire du Vase de Soissons, tome II, page 891, sans commentaires, et en inscrivant en tête les

auteurs dans lesquels ils l'ont prise, c'est-à-dire Gregoire de Tours : Hist. II, 28, Aimoin, I,12, Flodoard, Hist. de Reims I,13 avec renvoi à Eichhorn Reets-Gesch, p. 72 Ils donnent cette histoire parce qu'ils la considèrent comme appartenant aussi bien aux traditions populaires qu'à l'histoire proprement dite. En effet, à la page XXVI de la préface, l'Héritier de l'Ain cite ces paroles de l'un des trères Grimm : « Si nous avons reproduit, » en tête de nos traditions historiques, quelques » récits empruntés aux auteurs latins, ces récits, » d'autres à notre place les auraient peut-être omis » ou ils en auraient donné un plus grand nombre. » Quant à nous, le peu que nous avons puisé dans » leurs récits est tout ce qui nous a paru tenir » de la tradition ; tout le reste, et notamment le » récit des exploits guerriers d'Arminius, nous a » semblé d'une nature purement historique. » Le récit du Vase de Soissons se trouve précisément en tête des traditions historiques, parmi les récits empruntés aux auteurs latins, et les frères Grimm citent ces auteurs. Par conséquent, ils le considèrent donc comme appartenant à la tradition populaire et à l'histoire, c'est-à-dire comme un récit dans lequel la vérité aurait été enjolivée, mais voilà tout.

Il résulte de tout ceci que l'histoire du Vase de Soissons reste debout, puisqu'aucun document n'a été produit pouvant infirmer le récit de Grégoire de Tours, d'Aimoin et de Flodoard ; Edouard Fournier, à en juger par cette unique vérification, a dépensé beaucoup d'érudition, a déployé un grand luxe de citations, pour démolir l'histoire sans preuves sérieuses. Prendre le contre pied de ce qui a été dit avant soi, est depuis quelque temps déjà, le moyen d'arriver à la célébrité.

M. Plateau, à propos du travail de M. Brun sur la Fronde dans le Soissonnais, donne le nom de plusieurs habitants d'Hartennes et des environs tués par l'armée lorraine en 1652 :

« Le 17 octobre 1652 ont été tués par l'armée lorraine plusieurs habitants et étrangers, entre autres François Lepape, Sebastien Lambert, Michel Thierry le jeune, Gaspard Jacques, Nicolas Marine Jean Mallet, de Tigny, Carrière de la Loge, un nommé Levesque, de Villemontoire. » (*Bulletin* de la Soc. Arch. de Soissons, t. 5, 3e série, page 261).

M. Vauvillé donne lecture d'un article sur les sépultures antiques trouvées près de Maison Rouge, terroir de Pommiers.

Sépultures antiques à inhumations près de Maison-Rouge

SUR LE TERRITOIRE DE POMMIERS

Au mois de mai 1897, M. Rapillard, propriétaire de la Maison-Rouge, faisait enlever de la terre pour l'exploitation d'une grévière ; on découvrit, lors de ces travaux, à environ 50 ou 60 mètres au nord-est de ladite maison, des sépultures.

Depuis cette époque, d'autres sépultures, du même genre que les premières, furent découvertes en diverses fois,

M. Rapillard a déclaré hier qu'environ quarante squelettes humains avaient été trouvés du mois de mai 1897 au mois de mai 1898, dans les déblais faits pour sa grevière.

Toutes les sépultures dont il vient d'être question avaient été faites sans ordre ni orientation ; on a même découvert quatre squelettes dont les cadavres paraissaient avoir été déposés les uns sur les autres et ayant été placés sur diverses orientations. Ce fait a même pu faire croire à quelques personnes que les corps avaient été inhumés à la suite d'une bataille. Ces sépultures ne sont pas datées par suite du manque de mobilier funéraire ; elles reposaient à une profondeur variant entre 35 et 70 centimètres. Seul, un genre de poudingue quartzeux, que je présente à la Société, ayant servi très probablement de polissoir, a été recueilli près des sépultures.

Il est un fait certain : c'est que les sépultures sont très anciennes, car l'état des ossements découverts, de même que les cavités des crânes, qui étaient pleins de terre, en sont une preuve.

En faisant de nouveaux déblais pour découvrir de la grève, on a trouvé du 7 au 9 juillet dernier deux sépultures d'enfants et une d'adulte.

Cette dernière paraissait être différente sous le rapport de son orientation qui était de l'Ouest à l'Est (pieds à l'Est) et de la profondeur de la fosse qui était de 1 m 30 dans la grève, contrairement à toutes les autres découvertes faites précédemment.

Dans cette dernière sépulture, M. Rapillard fils m'a affirmé avoir trouvé quelques fragments de terre cuite du genre de celui que je présente à la Société. Ce fragment me paraît provenir d'une station gallo-romaine.

Il n'a pas été trouvé de clous indiquant une inhumation ayant été faite dans un cercueil en bois comme celles du cimetière des Longues-Raies sur Soissons. Peut-être bien que c'était là une sépulture de pauvre ; ceci expliquerait aussi le manque de mobilier funéraire riche ayant été remplacé par des fragments de tuiles au lieu de beaux vases.

Il pourrait être intéressant de suivre les fouilles de la grévière de M. Ropillard, comme on l'a faite pour celle de M. Langelé, pour le cimetière gallo romain sur Soissons.

Il est vrai que les sépultures découvertes jusqu'à ce jour par M. Ropillard n'ont pas fourni de mobilier funéraire permettant de le dater, mais on peut espérer que l'on découvrira des sépultures plus riches qui permettront de fixer exactement leur ancienneté.

Le même membre parle ensuite d'une station gallo-romaine aux lieux dits Dessus Machuette et la Garenne, territoire de Pommiers.

Station gallo-romaine des lieux dits : Dessus Machuette et la Garenne

SUR LE TERRITOIRE DE POMMIERS

Au sujet du prétendu Pomœrium que notre collègue M. Plateau prétend avoir existé autour de l'enceinte de Pommiers, où on aurait, selon lui, laissé une espèce de zône militaire du nom de

Pomœrium, d'où il tire l'origine du nom du village de Pommiers, il me paraît intéressant pour compléter la réfutation de l'erreur de notre collègue de signaler une station gallo-romaine qui se serait trouvée sur la prétendue zône militaire de l'enceinte.

Au sud de l'oppidum de Pommiers, sur les lieux dits : Dessus Machuette, Dessus la Garennne et la Garenne (station B du cadastre, nº 711, 811, 812, etc.), de chaque côté de la sente conduisant du bout du jardin de la ferme de Rochemont à Pasly, j'ai constaté sur le sol, il y a 25 à 30 ans, des fragments de tuiles à rebords bien caractéristiques de l'époque gallo-romaine.

Il y a quelques mois, en labourant les terres pour y ensemencer des betteraves, on a encore relevé des fragments de tuiles à rebords et des débris de poteries de la même époque, sur les mêmes lieux dits.

L'endroit où se trouvent les débris gallo-romains sont à la distance variant d'environ 250 à 380 mètres de l'enceinte (1), c'est-à-dire à une distance moindre de l'oppidum que la partie où se trouve le village de Pommiers. Ce fait prouve bien qu'il n'a pas existé un Pomœrium ou zône militaire autour de l'enceinte de Pommiers à l'époque gallo-romaine, laquelle n'a même pas été occupée sédentairement qu'à l'époque gauloise.

Il est donc bien certain qu'il faut chercher l'étymologie du village de Pommiers ailleurs que dans le nom d'un prétendu Pomœrium de l'enceinte du même pays, lequel n'a jamais existé

(1) Au sud du point N du plan de l'enceinte de Pommiers, volume de la Société 1889 1890.

comme le prouve bien la station gallo-romaine, dont il vient d'être question.

Le même membre parle ensuite de :

Monnaies gauloises trouvées sur Ambleny

Dans les *Bulletins de la Société* (volume de 1885, page 147 et 1893, page 113) j'ai donné des inventaires de monnaies gauloises ayant été recueillies dans et près d'une enceinte antique, située sur le territoire d'Ambleny, laquelle se trouve à l'extrémité de la montagne située entre les hameaux du Pressoir et de Montaigu.

Un beau retranchement sépare cette enceinte du plateau central ; ce retranchement, qui n'a pas été fouillé, imite bien, en apparence, ceux de l'époque gauloise. Est-il réellement gaulois ?

Des fouilles seules pourraient le faire savoir.

De nombreuses monnaies gauloises qui ont été recueillies déjà dans ou près de cette enceinte, peuvent cependant faire croire qu'elles doivent être de l'époque gauloise.

Je présente à la Société :

Quatre monnaies gauloises qui ont été recueillies dernièrement par MM. Gentilini, père et fils, dans l'enceinte dont il vient d'être question.

Voici la description de ces monnaies :

1o Bronze à la tête de Janus ;

R. Lion barbare à gauche.

Cette monnaie est très commune dans l'oppidum de Pommiers.

2o Potin attribué aux Bellovaci :

Tête barbare à droite ;

R. Sanglier à droite ; dessus cercle cintré, cinq points et sorte de torques (nº 7905 de l'Atlas des monnaies gauloises publié par le Ministère).

3º Une monnaie en argent :

Tête nue à droite ;

R. Lion à gauche ;

4º Statère d'or attribué aux Remi :

Vestiges de têtes à droite ;

R. Cheval à droite ayant l'air de boire dans un vase ; rouelles dessous et derrière (nº 8020 du même atlas).

La séance est levée à 3 heures 1/2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

NEUVIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 3 Octobre 1898

Présidence de M. DE BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1o *Revue des Etudes Grecques*, tome 11, n° 42, avril-juin 1898.

2o *Discours* prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 16 avril 1898 (*Congrès des Sociétés Savantes*).

3o *Programme du Congrès des Sociétés Savantes* de Paris et des départements, qui se tiendra à Toulouse en 1899.

4o *Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

5o *Annales de la société d'Agriculture, sciences arts et commerce* du Puy, tome 35, 1897-1899.

6o *Revue des Travaux scientifiques*, tome 18, no 7, 1898.

7o *Revue des Travaux scientifiques*, tome 18, no 6 1898.

8o *Bulletin de la Société archéologique* de Sens, tome 18, 1897.

9o *Bulletin de la Société de l'histoire* de Paris et de l'Ile de France, 3e liv, 1898.

10o *Bulletin de la société philomatique* de Paris 8e série, tome 9, 1896-1897.

11o *Le cardinal de Lomenie de Brienne*, archevêque de Sens, 1896.

12o *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts* du département de la Marne, année 1897.

13o *Hiatus et lacune.* — Vestiges de la période de transition dans la grotte du Maz-d'Azil, 1895.

14o *Det Kgl. Norske Frederiiks Universitet Program*, 1896, 1er et 2e semester, 1897, 1er 2det semest.

18o *Om apostolatets. Begreb og Oprindelse.* — *Universitets program for* 2det semester, 1895.

19o *Norronaskaller, Grania antiqua in parte orientali.*

20° *Norvegial meridionalis inventa Universitets program for iste*, semester 1895.

21° *Fanna Norvegiœ*, 1896.

22° *Samlede Philologiske afhandlinger Universitets Program for* 2det semester 1894.

23° *Beskrivelse af en raekke norske berhater*, 2det semester, 1891.

24° *Société industrielle* de Saint-Quentin et de l'Aisne, (Bulletin n° 43, 1897.)

25° *Bulletin trimestriel de la société* d'histoire naturelle de Macon, n° 11, 1898.

26° *Travaux de l'académie nationale* de Reims, 101e volume, année 1896-1897, tome 1er

27° *Travaux de l'académie nationale* de Reims, 100e vol, année 1895-1866, tome 2e.

28° *Bulletin de la Societe d'agriculture, sciences et arts* de la Sarthe, 11e série, tome 18, années 1897-1898, 3e fascicule.

29° *Societé des Antiquaires de la Morinie*. (Bulletin historique, 185e livraison, t. 10, année 1898, 1er fascicule.

30° *Bulletin of The géological institution*, vol. 3, 2e partie, 1897, n° 6.

31° *Revue des Travaux scientifiques* (Comité des travaux historiques et scientifiques), t. 18, 1898 n° 4 et 5.

32° *Bulletin de la Société* dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1898, 1er fascicule.

33° *Bulletin de la Société* des Antiquaires de Picardie, année 1897, n° 4.

34° *Commission des antiquités* et des arts de Seine et Oise, 18° volume, 1898.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

A l'ouverture de la séance, M. le comte de Barral, président de la Société, annonce la mort de M. l'abbé Pécheur, l'un de nos plus anciens membres. Il exprime la part que la Société prend à ce deuil et rappelle les travaux nombreux et importants dus au vénérable défunt.

Il est donné lecture d'une note sur l'abbaye de Saint Crépin le Grand, retrouvée aux archives du Vatican, dans le fond du château Saint - Ange. Cette pièce est de Juin 1517 ; elle a été recueillie par M. Vidier dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

Un membre lit un travail intéressant de M. Lambin sur la flore de Saint-Léger à Soissons. Cette étude complète celles précédentes sur la cathédrale de Saint Jean des Vignes.

La Flore de Saint-Léger de Soissons

MESSIEURS,

Après avoir essayé de vous donner les feuillages sculptés de la Cathédrale de Soissons, de St-Jean des Vignes et de Mont Notre-Dame,permettez moi de vous parler aujourd'hui de ceux de Saint-Léger, et de clore en quelque sorte le cycle floral des monuments religieux de notre antique cité.

Je dois vous avouer qu'en pénétrant dans l'église de Saint-Léger j'ai été agréablement surpris. Je pensais n'y trouver que les plantes primordiales du gothique, l'arum, le nénuphar, le plantain la fougère, la vigne, et voilà que je me suis trouvé en présence du trèfle, de la renoncule, de la chélidoine, de l'ancolie, de la grande-berce et du pas-d'âne. Oui, du pas-d'âne, cette plante sur laquelle nous marchons sans même la regarder, et avec laquelle nos sculpteurs de Saint-Léger ont composé plusieurs chapiteaux d'une magistrale allure. J'ai aussi trouvé de bien belles choses dans le cloître, sur ces chapiteaux à moitié brisés, vieux témoins d'un art aujourd'hui disparu. Mais n'anticipons pas, et commençons par étudier l'église pour passer ensuite dans le cloître.

Cette église, vous le savez, Messieurs, se compose d'une nef à six travées, avec bas-côtés, d'un transept, et d'une abside sans pourtour. Le tran-

sept et l'abside, plus hauts que la nef, sont les parties les plus intéressantes de l'édifice, surtout au point de vue de la construction.

La nef a six travées. Les quatre premières, ainsi que le portail, sont du XVII• siècle. Leurs arcs sont des arcs plein cintre, et leurs chapiteaux toscans ne présentent que des moulures ; mais l'aspect change avec les deux dernières travées.

Celles-ci appartiennent au XIII• siècle. Leurs arcs sont des arcs brisés, les deux piliers qui les séparent ont une colonnette sur la face qui regarde la nef, comme les piliers de la Cathédrale, et les chapiteaux de ces deux piliers sont feuillagés. Sur le chapiteau du pilier droit, on voit de la chélidoine nervée en creux, alternant avec de l'arum dont les crochets reproduisent la première de ces deux plantes. Sur le chapiteau du pilier gauche, on voit de l'ancolie alternant avec de l'arum, dont les crochets reproduisent égalemennt la première de ces deux plantes. La disposition des plantes est donc la même sur les deux chapiteaux. Quant aux deux chapiteaux des grosses colonnettes de la dernière travée, colonnettes engagées dans les piles du transept, ils ont aussi la chélidoine et l'ancolie disposées d'une façon semblable. Les bas-côtés de cette nef sont du XIII• siècle, mais avec d'importantes retouches faites à la fin du XV• ou au commencement du XVI•.

En effet, sur plusieurs des chapiteaux des colonnettes de ces bas-côtés on aperçoit du chou frisé, plante prodiguée par les sculpteurs de la dernière période gothique. Signalons spécialement dans le bas-côté droit un petit chapiteau formé de deux feuilles d'arum naturel, c'est-à-dire reproduit tel que la nature le donne. Il est certainement de la construction primitive, et présente d'autant plus

d'intérêt que l'arum naturel est relativement rare dans nos édifices religieux du Moyen-Age.

Le transept a nécessairement trois arcades, une grande et deux petites, par lesquelles la nef et les bas-côtés communiquent avec lui. Les chapiteaux des colonnettes de la grande arcade qui devaient dater du XIII[e] siècle, ont été supprimés au XVII[e] et remplacés par des chapiteaux toscans. Heureusement qu'il n'en a pas été ainsi pour ceux des petites arcades. L'arcade du bas-côté droit présente sur le chapiteau de sa colonnette droite de la chélidoine, et sur le chapiteau de sa colonnette gauche une interprétation de pas-d'âne extrêmement curieuse. Avec cette plante anguleuse, avec ce *Tussilago Farfara*, comme l'appellent les botanistes, les artistes de Saint-Léger ont su composer un motif tout à la fois original et élégant, ce qui prouve encore la fécondité de leur imagination. Sur le haut et large chapiteau de la pile droite du transept, pile voisine de l'arcade et regardant le chœur, nous retrouvons la même plante, mais simple, sans arrangement, telle qu'elle pousse dans les champs. Ces deux chapiteaux de pas-d'âne sont, je le répète, fort remarquables par leur rareté, par leur dessin et par leur exécution ; dans le croisillon droit, où l'on arrive après avoir passé l'arcade et la pile, on aperçoit sur les petits chapiteaux des hautes colonnettes qui reçoivent les retombées des arcs de la voûte, de l'arum avec crochets de trèfle, et sur les petits chapiteaux des colonnettes du triforium, de l'arum et du trèfle.

L'arcade du bas-côté gauche présente sur le chapiteau de sa colonnette droite et sur celui de sa colonette gauche, de l'ancolie reconnaissable aux échancrures de ses lobes inférieurs ; sur le haut et large chapiteau de la pile gauche du transept,

pile voisine de l'arcade et regardant le chœur, cette ancolie se répète. Elle est très belle et forme un gracieux pendant à la chélidoine et au pas-d'âne du côté opposé. Dans le croisillon gauche, où l'on se trouve après avoir passé l'arcade et la pile, on aperçoit sur les petits chapiteaux des hautes colonnettes qui reçoivent les retombées des arcs de la voûte, de l'arum avec crochets de renoncule, et sur les chapiteaux des petites colonnettes du triforium, de l'arum et de la renoncule. Ici, je dois vous signaler plus spécialement un chapiteau. C'est celui de la haute colonnette qui monte dans l'angle nord-ouest du croisillon; autant qu'il m'a été possible de m'en rendre compte à cette hauteur, il est formé de grande-berce élégamment sculptée. Si ce n'est pas de la grande-berce, c'est de la vigne, mais je suis porté à croire que c'est bien de la grande-berce.

Gravissons maintenant les marches du sanctuaire et entrons dans l'abside qui est la partie la plus ancienne de l'édifice.

Cette abside n'ayant pas de pourtour, n'a pas, non plus, de piliers isolés, mais seulement des colonnettes engagées dans le mur de clôture, lesquelles reçoivent sur leurs hauts chapiteaux les retombées des arcs de la voûte. La pile droite, à l'entrée du chœur, offre sur le chapiteau de sa grosse colonnette de l'arum et de la vigne. La première colonnette qui la suit ne part pas du sol ; elle commence à la hauteur du triforium et s'appuie sur une tête d'homme ; son chapiteau est formé d'arum avec crochets de fougère.

La deuxième colonnette ne part pas, non plus, du sol, commençant comme la première à la hauteur du triforium et s'appuyant aussi sur une tête

d'homme ; son chapiteau est formé d'arum avec crochets de fougère.

La troisième colonnette part du sol ; son chapiteau est formé d'arum avec crochets de fougère.

La quatrième colonnette part du sol ; son chapiteau présente de l'arum s'enroulant sur lui-même à sa partie supérieure.

La cinquième colonnette part du sol, mais son chapiteau qui a été gratté, laisse à peine voir quelques traces de vigne.

La pile gauche, à l'entrée du chœur, offre sur le chapiteau de sa grosse colonnette de l'arum et de la vigne.

Ici, comme de l'autre côté, la première colonnette qui la suit ne part pas du sol ; elle commence à la hauteur du triforium et s'appuie également sur une tête d'homme ; son chapiteau est formé d'arum avec crochet de fougère. La deuxième colonnette ne part pas du sol ; elle commence à la hauteur du triforium et s'appuie sur une tête d'homme ; son chapiteau est formé d'arum avec crochets de vigne et de raisin. La troisième colonnette part du sol ; son chapiteau est formé d'arum avec crochets de vigne. La quatrième colonnette part du sol ; son chapiteau présente de la vigne primordiale, c'est à-dire telle qu'on l'interprétait à la naissance du gothique, d'un très beau dessin. Enfin, la cinquième colonnette part du sol et son chapiteau présente une vigne semblable à la précédente.

Sur les colonnettes du triforium, on aperçoit de l'arum, du nénuphar et de la vigne.

Les quatre figures humaines que nous venons d'indiquer sont d'un vigoureux modelé, mais leurs traits, assez vulgaires d'ailleurs, ont une expression de douleur qui frappe à première vue. Or,

quelles sont ces figures et pourquoi cette douleur? Avons-nous là des têtes dues au simple caprice des sculpteurs de Saint-Léger ou bien des têtes de contemporains que l'on a clouées là comme à un pilori? Ces têtes, enfin, seraient elles symboliques? Nous l'ignorons et laissons à d'autres le soin de les expliquer.

La flore de cette abside, arum, nénuphar, fougère et vigne, est celle du gothique primitif ; elle prouve bien que cette partie de l'édifice dut précéder les autres d'un certain nombre d'années.

Vous le voyez, Messieurs, l'église de St-Léger qui, au premier abord, semble un peu nue, est aussi intéressante à étudier au point de vue sculptural qu'au point de vue architectural, car dans sa flore on trouve tout à la fois la variété et l'originalité.

Nous allons maintenant passer dans le cloître, non pas par la petite porte qui le fait communiquer avec l'église, mais par la porte vitrée commune à tous les visiteurs.

Le cloître est séparé par son jardin du bas côté nord de l'église ; il commence à l'ouest, se continue vers l'est, formant ainsi une première galerie, la galerie nord ; puis, se brisant à angle droit, il forme une seconde galerie, la galerie est, qui va rejoindre le bas-côté de l'église, près du croisillon nord. Ses arcades trilobées, ainsi que d'autres détails d'architecture, indiquent la fin du XIII[e] siècle et les premières années du XIV[e]. D'ailleurs, sa flore, prise dans son ensemble, ne permet pas d'en douter.

Les chapiteaux des colonnettes des arcades et les consoles fixées dans le mur, pour recevoir les retombées des arcs des voûtes, sont en partie brisés, mais ce qui en reste est admirable. Quelle

grâce et quelle élégance dans la composition des petits chapiteaux des arcades que l'outil du sculpteur a fouillés jusque dans leurs plus minces détails ! Plusieurs de ces feuilles de pierre semblent prêtes à s'envoler au premier coup de vent qui viendrait à s'engouffrer dans le cloître. Quant à les déterminer toutes, il ne faut pas y penser, car beaucoup ont subi de telles détériorations, qu'il serait téméraire de vouloir leur donner un nom. Cependant, un certain nombre sont encore reconnaissables.

En commençant l'étude du cloître par la galerie nord, et en la continuant par la galerie est, vous trouverez sur les petits chapiteaux des colonnettes des arcades les plantes suivantes dont quelques-unes se répètent, savoir : la vigne, la benoîte, le lierre, le fraisier, l'arum en crochet, une longue feuille mince, très découpée, difficile à déterminer, le rosier et le chêne. Puis si, reprenant votre étude par la galerie nord pour la continuer également par la galerie est, vous examinez les consoles fixées dans le mur et les petits chapiteaux des colonnettes engagées dans ce mur, vous trouverez sur les consoles échappées à la destruction, une tête formée de feuillages, de la vigne, du chêne, de la chélidoine et sur les petits chapiteaux des colonnettes, de la vigne, de la renoncule, du cerfeuil sauvage et du chanvre. Enfin, vous verrez sur les chapiteaux des colonnettes à la jolie porte qui fait communiquer le cloître avec l'église, une plante rampante, difficile à déterminer, mais qui doit être de la bryone, d'après l'avis d'un savant botaniste, M. Georges Gibault, qui a bien voulu m'accompagner dans une de mes visites à Saint-Léger. Joignez à ces chapiteaux et à ces consoles trois clefs de voûte, dont deux de vigne et une de

trèfle, d'un dessin charmant, et vous aurez une idée de ce qui nous reste de la sculpture de ce beau cloître.

L'ancienne salle du Chapitre, qui est aujourd'hui une chapelle, s'ouvre sur la galerie est. De forme carrée, ses voûtes sont soutenues au milieu par deux piliers monocylindriques, disposition qui rappelle celle de l'ancienne salle Capitulaire de la Cathédrale, connue actuellement sous le nom de chapelle du Collège. Sur les chapiteaux de ces deux piliers, on voit de l'arum avec crochets de trèfle et de la chelidoine. Ce qui est plus curieux c'est que sur l'une des consoles de cette salle, on retrouve le pas-d'âne que nous avons vu dans l'église.

Je serais ingrat, Messieurs, si en terminant ce que j'ai appelé le cycle floral des monuments religieux de Soissons, je ne vous adressais pas mes remercîments pour l'attention que vous avez bien voulu prêter à mes communications, intéressantes, peut être, par leur sujet, mais aussi forcément arides. Permettez-moi d'espérer que ces études n'auront pas été tout à fait inutiles. et que, parmi nos jeunes confrères, plusieurs attirés par le même sujet, viendront les compléter, et au besoin rectifier les erreurs qui pourraient s'être glissées dans ce premier travail que j'ai été si heureux de vous offrir.

M. Bercet, membre correspondant, envoie différents renseignements qu'il a trouvés aux archives d'Anor et concernant Soissons. Les pièces analysées sont des XIIIe et XIVe siècles.

CHARTES CONCERNANT SOISSONS

D'après l'Inventaire des Titres de la Trésorerie des Chartes de Hainaut à Mons

ANALYSÉS PAR DE S^T-GÉNOIS

1225. — Lettres en latin et en (*sic*) parchemin, scellées du sceau en cire verte de Wibert, abbé de l'Eglise de Braine, par lesquelles il déclare pour lui et son couvent, qu'il s'est accomodé avec Raoul, comte de Soissons, au sujet de la rente de deux muids de sel que ce comte devoit à cette abbaye sur le grenier de Soissons, et qu'il a renoncé à un de ces muids de sel, en échange de quoi ce comte, du consentement d'Ade sa femme, Jean leur fils, et de leurs autres enfants, est convenu de payer à cette abbaye une rente perpétuelle de 60 sols soissonnois, à recevoir sur les cens qui lui estoient dûs audit lieu. — En juin, l'an du Seigneur 1225, H. 173. (Analysé de nouveau P. 514, comme existant à la Chambre des Comptes, à Lille).

1301. — Lettres en françois et en parchemin, scellées du sceau en cire brune du Chapitre de Soissons, par lesquelles les Doyen et Chapitre de ce lieu déclarent que pour terminer le différent qu'ils avoient contre noble homme Hue, comte de Soissons, et Sgr de Chimay, au sujet de la justice des Larrons, des Epaves et des Estrayers en

leur terre de Marginal (*sic*), ils se sont accordés en sorte que l'Epave et Estrayer appartiendra au comte, ainsi que la justice des Larrons, en cas qu'ils soient pris par ses gens, mais s'ils sont pris par les gens du Chapitre, la justice et les profits en appartientront au Chapitre, et s'ils sont pris par les gens de l'un et de l'autre, la justice s'en fera communément, et les profits se partageront également, l'exécution appartenant en tous cas au comte, et par cet accord il est dit que ceux de ce Chapitre pourront faire fermer leur Cloître au chef de la ruelle de Jauzy, tenant au grand chemin qui va en la Buerie, et d'autre part, devers la porte de l'Evêque vers les Merciers, en telle sorte que de jour entre la clochette au jour et la cloche du couvre-feu, qui sonne au beffroy de Soissons, il sera libre d'aller et venir dans ces lieux sans empêchement, se reservant la faculté de faire des ouvertures à leurs maisons situées audit Cloître, En juin 1301, H. 176.

1301. — Accord en françois et en parchemin, scellé du sceau en cire jaune du Chapitre de St Pierre au Parvis de Soissons, fait entre les Doyen et Chapitre de ce lieu, d'une part, et noble homme Hue, Damoisel, comte de Soissons et seigneur de Chimay, d'autre part, au sujet des différents qu'i's avoient ensemble pour la justice, par lequel accord il est dit que le Cloître de cette église, ainsi qu'il s'étend depuis la porte Saint Voué jusqu'à la reste de cette Eglise vers Notre-Dame, là où on vend les connins, et de là à la reste de la maison Girard Brandequin, en allant arrière vers Saint Gervais jusqu'à la Grand'Rue, sera un lieu franc

et exempt de la justice du comte, et en cas que les Officiers de cette Eglise condamnent quelque criminel à mort, ils seront obligés de livrer le criminel tout nud au milieu de la chaussée en la Grand'Rue, pour être exécuté par les gens du Comte. Ceux de cette Eglise seront obligés de souffrir que l'on vend fromages, poulailles et autres denrées en une place devant l'église, que le Comte y tasse prendre le Tonlieu, et pour sûreté le panier, le sacheret, le chaperon ou autre gage, la justice tréfoncière sur les huit ou neuf maisons devant l'hôtellerie Saint Gervais de Soissons, entre la maison de Pierre de Latelli, chanoine, jusques à latournelle de Fouquart Escot et jusqu'au derrière de la maison de ce Chanoine, en venant par devers l'Eglise, c'est à savoir les maisons de Pierre de Saint Crépin, qui fut Willaume le Pele, Pierre de Crecy, Pierre de Juveigny, l'Orphevre ; Jeanne de Valenciennes, la Maline ; Emmeline, la Sotte, qui fut Raoul le Valois, Michel de Biauvais Willaume Lengles et Willaume Esquot, appartiendra au Chapitre et la justice mobiliaire au Comte En octobre, l'an de grâce 1301.

1303. — Lettres d'échange en françois et en parchemin, toutes pouries d'un côté, dont les sceaux sont perdus, fait entre Marguerite Abbesse et le couvent de Notre-Dame de Soissons, d'une part, Jean Fromont de Ressons, chevalier, et Madame Emmeline de Mayne, sa femme, d'autre part par lesquelles cette abbesse cède audit sieur de Ressons dix livrées de terre à parisis, assises sur un muid de terre au terroir de Ressons, et sur le vinage au dit lieu, pour lesquelles dix livrées de terre, ce

seigneur de Ressons cede à cette Abbaye, la Vicomté des villes de Vaus, de Mercin et de . . . . et unit les dix livrées de terre au fief Bernard de Morueilg, Ecuy, pour les tenir de lui en fief, ainsi qu'il tenoit cette Vicomté, et en cas que cette abbaye ne paye pas bien ces dix livrées de terre, le Comte de Soissons ou autre à qui ces terres appartiendront pourront saisir les chevaux, de la maison de Ressons. En mai, le lendemain de la Pentecôte, 1303. H. 178.

136.. — Accord en françois et en parchemin, tout pourri par le bas et d'un côté, scellé du sceau en cire brune de Pierre, abbé de l'Eglise St-Yvel, (*sic*) de Braine, diocèse de Soissons, ordre de Prémontré, les autres sceaux étant perdus, fait entre cet abbé et son Couvent d'une part et Louis de Chastillon, comte de Blois et de Soissons d'autre part, au sujet du différent qui estoit entre eux, pendant à la Cour du Roi à Laon, à cause de la justice en la ville et terroir d'Acy, que cette abbaye tenoit en commun avec celle de Saint Crépin le Grand de Soissons, par lequel accor dil est dit que l'espave, les mesures, tout ce qui en dépend et l'exécution des cas criminels appartiendra au comte de Soissons en la terre d'Acy et le surplus de la justice, haute, moyenne et basse avec l'estrayer et autres profits de justice appartiendra à cette abbaye. En août 136. , H. 179.

1190. — Lettres en latin et en parchemin rongées en trois endroits, scellées des sceaux en cire jaune, de Raoul, comte de Soissons et de sa fem-

me qui n'y est pas nommée, le dernier sceau presque tout rompu, par lesquelles ce comte donne à Hugues de Bethencort, en foi et hommáge, quinze muids de vin, à prendre sur son vinage de Buci, que les convers de Buci et Wautier, fils de Falcon, lui paieront tous les ans sur les terres et vignes de Mornal, Isembert, Chouart et autres. En 1190, JJ. 1.

1217. — Chirographie en latin et en parchemin, dont l'écriture est toute effacée d'un côté, scellée du sceau en cire verte à moitié rompu de Raoul, comte de Soissons, par lequel il affranchit Anselme, fils de Garnier de Buci, lui et sa postérité, lui permettant d'acheter des biens à Buci et ailleurs, à condition de les tenir de lui en fief lige ; qu'il sera son hoste comme un homme libre, qu'il ne pourra entrer en aucune commune que du consentement du comte, et que si Agnès, femme dudit Anselme vient à mourir avant lui, il ne pourra prendre pour femme qu'une personne libre. En avril 1217. JJ. 2.

1219. — Lettres en latin et en parchemin effacées d'un côté, passées par devant et sous le sceau de Godefroy, chanoine et official de Soissons, de la vente faite par Robert de Cortemont, chevalier, du consentement de Beatrix, sa femme, de tous les biens qu'il avoit à Parigni et qu'il tenoit de Garnier de Beaumont et de Jean Filat de Buci, chevalier, au profit de Raoul, comte de Soissons. En juillet 1219. J J. 53.

1258. — Accord en françois et en parchemin, scellé du sceau en cire verte de la ville de Soissons, faite entre les maire, jurés et communauté de cette ville, d'une part, et noble homme Mgr Jean, comte de Soissons, d'autre part, au sujet de l'avenage d'un tournoyement,et de ceux qui avoient logé sur la terre où le comte avait le soterage et aussi au sujet des aubeines et de ceux qui avoient été reçus bourgeois de Soissons. Le jeudi avant la fête saint Marc, en avril 1258, J J. 6.

1275. — Lettres en latin et en parchemin toutes pourries d'un côté, scellées des sceaux en cire verte de Geoffrois de Mortemar, chevalier, et de Hersens, sa femme, de la vente par eux faite de la terre de Buscnei (*sic*) (Busancy ?) et ses dépendances, consistant en haute justice, plusieurs terres, des rentes, amendes, ostrayers, espaves, hommes et femmes redevables, en chevages et mortemains et plusieurs fiefs et hommages en dépendant ; le tout spécifié au long dans ces lettres qui sont effacées dans plusieurs endroits. Ladite vente faite au profit de noble homme Jean, comte de Soissons, seigneur de Chimay. En mai, le jeudi après St Jacques et St Philippe, 1275, JJ. 9.

1301. — Reconnaissance en françois et en parchemin, pourrie d'un côté, scellée du sceau en cire jaune de Maître Jean de Soissons, par lui donné, d'être bien assigné de 200 livres de terre, qu'il devoit avoir pour son partage de la succession de Jean, comte de Soissons, seigneur de

Chimay, son père, pour lequel sujet lui et son frère Raoul de Soissons avoient eu différent avec leur neveu Jean, comte de Soissons, pour laquelle rente on devoit lui donner la maison d'Aille et les dépendances, et au lieu de quoi Hues, Damoiseau, comte de Soissons et sire de Chimay, son neveu, lui avait donné les winages de Buci, pour en jouir au lieu des 200 livres ci-dessus. Le mercredi ... 1301, JJ. 11.

1330. — Etat et prisée des revenus du Comté de Soissons, donné par le seigneur de Beaumont, à la comtesse de Blois, sa fille. Sans date, environ 1330. JJ. 14.

1347. — Lettres en françois et en parchemin, scellées des sceaux en cire verte de Guillaume, comte de Namur et de Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois, sa femme, par lesquelles ils rendent à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, comte de Soissons et à Marguerite, sa femme, père et mère de ladite Jeanne, leur fille et héritière, le comté de Soissons, qui avoit été donné à la ladite Jeanne par son contrat de mariage avec Louis, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, son premier mari pour ladite Marguerite, jouir de ce comté de Soissons, sa vie durante, excepté seulement 535 livres, qui leur doivent être assignées pour supplément de la terre de Dargies. Au château de Viefville, le 13 février 1347. JJ. 24.

1281. — Lettres par lesquelles les maire, jurés et communauté de la commune de Wailly, déclarent que, pour terminer les difficultés qu'ils avoient avec Jean, comte de Soissons, seigneur de Chimay, et Marguerite, sa femme, au sujet des droits de mortes-mains et de formariages dans les *villes* de Wailly, Chavonnes, Aizy, Joi, Filain et Paraigni, ils sont convenus par le conseil de prud'hommes, de prendre à cens à toujours tout ce qui appartenoit dans ces villes et leurs appendances aux Comte et Comtesse, jusqu'au grand chemin qui va de *Fruiti* à *Craonne* ; la justice de toutes mesures et poids ; la justice du pain, l'espace, l'exécution du larron et du larcin, dont ils avoient le jugement et le comte l'exécution ; la justice que le comte prétendoit dans la rivière d'Aysne, depuis le moulin de Counay en Amont, et tout ce qui appartenoit au comte jusqu'a ce chemin, *par raison de vicomte.*

Les *Commans* du Comte qui habiteront dans ces endroits, seront exemptés de mortes-mains, et de formariages, moyennant la *commandise* ou la *douzaine* qu'ils paieront tous les ans.

Les personnes attachées au service du comte, qui demeureront dans les villes de Filains ou de Paregni, seront aussi quittes de tous ces droits : le comte et la comtesse se réservent les winages par terre et par eau qu'ils avoient coutume de percevoir, ainsi que tous les hommâges et la nouvance des fiefs et arrière-fiefs dans lesdites villes de Wailly, Chavonnes, Aizy et Joi.

Ces maires et échevins promettent de donner tous les ans au comte et à la comtesse, et à leurs hoirs, à toujours, dans la ville de Wailly, 14 livres parisis, le jour de Saint-André, et déclarent leur

avoir donné pour cette vente 300 livres tournois.

Si la rente de 14 livres n'est pas exactement payée, ils promettent de donner en nom d'amende 5 sols par chaque jour de retard, et obligent tous leurs biens.

Ils supplient le roi de France de confirmer ces lettres. 1281, mai (en françois). Original en parchemin, scellé du scel de la ville de Wailly, en cire verte, pendant à de la soie cramoisie, dont la couleur est passée.

Inventaire Chronol, St-Génois, 1 P. 685, même tome, p. 439, analyse de la même charte comme existant à la Trésorerie des Chartes du Hainaut, à Mons, JJ. 10.

Confirmation par Philippe III, roi de France, des lettres y insérées, données par la commune de Wailly en Soissonnois, au mois de mai 1281. — 1281 juin, à Paris. Original en parchemin, dont le scel est perdu. 1 P. 687. A Mons, le sceau en cire verte existe encore.

M. Letombe, à propos d'un ancien reliquaire du XVIe siècle, communique une note sur saint Bandry et le culte de Saint-Blaise.

LE VILLAGE DE SAINT-BANDRY ET LE CULTE DE SAINT-BLAISE

à propos d'un ancien reliquaire du XVI[e] siècle

La fondation du village de St-Bandry, comme celle de la plupart de nos villes et de nos villages, se perd dans la nuit des temps. Il s'appela d'abord Artèse ; vers le XII[e] ou le XIII[e] siècle, la dévotion de ses habitants envers le saint Evêque de Soissons exilé par Clotaire et qu'ils avaient choisi pour leur patron, le fit nommer Artèse-Saint-Bandry, et, plus tard, vers la fin du XV[e] siècle, Saint-Bandry tout court.

La première fois qu'il est question de cet endroit dans l'histoire, c'est en 1076, quand le chevalier Hugues de Château-Thierry, pressé par les remords de sa conscience, restitua à l'Evêque de Soissons, Hugues de Pierrefonds, les biens de cinq églises qu'il avait usurpés : Charly, Montlevon, St-Agnan, Rozoy-le-Grand et Artèse ; les biens de ces églises servirent à la fondation de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, dont les religieux furent chargés d'en desservir les paroisses.

Primitivement, chacun de ces curés avait un compagnon religieux comme lui et s'appelait pour cette raison le prieur, comme étant le supérieur de l'autre ; dès lors et plus tard, même quand il fut seul, il s'appela toujours le prieur curé. Cela dura ainsi, pour la paroisse de St-Bandry, jusqu'à la Révolution ; jusque là, l'histoire de ce village se confond avec celle de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes.

Vers 1135, la dîme de Saint-Bandry avait été donnée à l'abbaye par le comte de Renaud de Soissons, en souvenir de sa mère la comtesse Aveline de Pierrefonds. C'est sans doute de cette époque que date la construction du bas côté et de l'abside de l'église, qui portent bien les caractères du XII• siècle ; la nef est du XI•, le chœur, la chapelle de la Sainte Vierge et le clocher sont du XVI• siècle.

Plusieurs autres donations ou acquisitions avaient peu à peu agrandi le domaine de l'abbaye qui devint bientôt le principal propriétaire et seigneur de ce village avec la justice entière, haute moyenne et basse.

L'abbaye de Saint Jean possédait, depuis le commencement du XIII• siècle, une partie du bras de saint Blaise, martyr et évêque de Sébaste en Arménie. Cette relique lui avait été donnée par Lambert de Noyon, chapelain de l'empereur Baudoin de Constantinople.

Le culte de saint Blaise se propagea peu à peu parmi les populations et l'on vint en foule l'invoquer dans l'église de Saint Jean des Vignes, principalement pour le mal de gorge. En 1658, Messire Charles de Bourlon, évêque de Soissons, voulant favoriser ce culte et cette dévotion, institua une Confrérie de saint Blaise et lui consacra une chapelle dans l'église de Saint Jean.

Mais il est à croire que longtemps auparavant l'abbaye avait distribué plusieurs parcelles de sa relique dans les églises et les prieurés qu'elle possedait, car dès 1532, l'église de Saint - Bandry possédait déjà une relique de Saint Blaise et un reliquaire.

Ce reliquaire existe encore dans la même égli-

se : il porte cette inscription que l'on peut lire au moyen d'une loupe sur la photographie que j'ai l'honneur de présenter à la Société :

« M. ANDRU MARTINNE MA FAICT FAIRE »

« LAN MIL CINC CENS TRENTE-DEUX »

André Martine avait pris l'habit canonial à St-Jean le 21 avril 1493 : il fut curé de Troesnes, puis de Saint-Bandry, où il mourut et y fut inhumé en 1539. (1)

Ce reliquaire, d'une hauteur totale de o m. 35, se compose d'un socle rectangulaire, à coins coupés, de om. 30 de longueur sur o m· 12 de largeur ; ce socle supporte deux anges debout, aux ailes déployées, en bronze massif, qui soutiennent de leurs mains un étui renfermant la relique et porté par le milieu sur un pied à large nœud ; au-dessus de l'étui est dressée une croix relativement grande, avec un Christ ; le tout est en cuivre jaune, et le travail, au moins pour le socle, est grossièrement exécuté.

Sur le devant du socle se trouve l'inscription citée plus haut, en trois lignes coupées au milieu par un écusson à fond uni et portant en simple trait trois oiseaux qui semblent être des merlettes. Ce sont peut-être les armes de la famille Martine. Chaque bout de l'étui porte une fleur de lys.

La relique actuelle, contenue dans cet ancien reliquaire, est un ancien fragment d'os d'environ 12 millimètres de longueur sur 3 de largeur ; elle est

(1) *Le Gris*, Chronicon abbatialis canonicœ s. Joannis. — 1619.

renfermée dans un médaillon ovale se présentant dans l'étui au travers d'un verre sur un coussin de velours rouge.

Derrière ce coussin se trouve l'authentique délivré par Mgr de Briey, évêque de Meaux, à la date du 13 décembre 1886 et visé par Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, le 28 Janvier 1887. Avant cette époque, la relique était invisible dans l'étui, car il n'y avait pas de verre sur le devant ; à la place du verre actuel il existait, parait-il, une inscription latine qui était sans doute le nom de Saint Blaise. La relique était primitivement plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui ; une notable partie est tombée en poussière à la visite du reliquaire en 1886, et on ne put recueillir que le fragment que nous possédons actuellement.

Voilà ce que j'ai compris d'après le rapport de la personne que j'ai interrogée, et qui se rappelait encore un passage du sermon de M.Merlin,aujourd'hui décédé : « Voilà, disait-il, tout ce que nous avons pu conserver de la relique de saint Blaise. »

Il n'y a rien autre chose de remarquable dans l'église de Saint Bandry qui rappelle le culte de saint Blaise : aucun tableau, aucun autel, rien dans les vieux restes de vitraux ; seule, une ancienne statue en bois sur le rétable du maître-autel.

Il y a eu autrefois un pélerinage trés fréquenté à la fontaine de saint Blaise. On s'y rendait tous les ans en procession le jour de la fête du saint, qui se célèbre encore le 3 février comme fête de première classe, et amène dans l'église autant de monde que la fête même de Saint Bandry, le patron principal. Après les offices, quelques personnes viennent encore, après une prière faite à genoux, passer sous le reliquaire disposé au milieu

du chœur sur un tréteau assez élevé. Mais les pélerinages ont disparu, ainsi que les processions à la fontaine depuis l'époque de la Révolution.On voit seulement, assez souvent encore, des personnes venir y puiser de l'eau pour l'usage des malades.

Cette fontaine est située tout au bas de la côte, au bord du vallon, à quelques pas du rû de Saint Bandry. Le fond de ce vallon, assez humide, est boisé en grande gartie. Il n'y a, pour conduire à la fontaine, qu'un étroit sentier qui part de la rue principale, vers le milieu du village, resserré entre deux haies de jardins ; ce sentier appartient à la commune ; c'était autrefois un chemin beaucoup plus large ; la fontaine a dû être abritée par un édicule ou une chapelle ; on n'y voit plus qu'un petit bassin carré formé par quelques pierres rangées assez symétriquement, et recouvert d'une petite dalle. Il en découle un filet d'eau très limpide, large de cinq ou six centimètres.

A gauche et tout près du sentier qui descend à la fontaine, à environ 20 mètres de la route, les rares touristes qui passent à Saint Bandry remarquent un bâtiment qui paraît être du XIVe ou du XVe siècle. Il tombe en ruines depuis longtemps, mais il mérite d'être examiné attentivement, à cause d'un certain luxe de construction dans ses ouvertures, dans ses petites fenêtres geminées garnies de colonnettes, et d'arcatures ogivales et trilobées sculptées sur les tympans. Ce vieux bâtiment, à cause de son architecture et de son voisinage de la fontaine de Saint Blaise, pourrait bien être un reste de l'ancien prieuré ; quelques personnes pensent que c'était là la chapelle de Saint-Blaise. Cependant, on y voit deux anciennes et immenses cheminées au rez de chaussée et à l'éta-

ge, mais il parait ne rester debout qu'environ la moitié du bâtiment: celle qui servait d'habitation la partie démolie pourrait avoir servi de chapelle de prieuré ou de pélerinage. On n'a pas su me dire à qui appartenait cette propriété au siècle dernier ; ce n'est toujours pas l'ancien presbytère, car il est occupé maintenant par l'école communale et la mairie.

A 3 ou 400 mètres de cet endroit, en suivant la route vers le sud-ouest et sur le bord de ce chemin, on rencontre une croix appelée la « Croix de Saint-Blaise ». Sa construction est de date récente et l'on n'y voit aucune inscription ; elle remplace évidemment une ancienne croix renversée à la Révolution comme celle de Saint Bandry qui se trouve 2 ou 300 mètres plus bas, dans le village.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir concernant le culte de Saint-Blaise à Saint-Bandry. J'ai interrogé plusieurs vieillards sur leurs souvenirs ou sur ce qu'ils ont pu entendre raconter : je n'en ai presque rien appris. Les traditions disparaissent ; il est déjà tard pour écrire l'histoire locale.

M. Vauvillé fait une nouvelle communication complémentaire de celle du 4 octobre 1897, sur le dolmen de Missy aux Bois, lequel est situé au lieudit *la Fontaine bouillante*.

DOLMEN DE MISSY-AUX-BOIS

Dans la séance de la Société du 4 octobre 1897, j'ai fait une communication au sujet de pierres très intéressantes, qui se trouvent sur le territoire de Missy-aux-Bois, dans un bois appartenant aux Hospices civils de Soissons. Elles sont au lieu dit la *Fontaine Bouillante*, section B. nos 147 ou 150 du cadastre.

A la même séance, une description de ces pierres a été faite (1) ; on croyait qu'elles étaient celles d'un dolmen ; il restait à savoir si ce monument contenait des sépultures humaines.

Le 30 août dernier, m'étant rendu à la *Fontaine Bouillante*, j'ai été surpris de voir sous et vers la plus grande table du dolmen (côté du sud-ouest) une fouille relativement importante de 3 m 70 de profondeur, au dessous de ladite table, et d'un diamètre d'environ 90 centimètres. C'est-à dire à une profondeur beaucoup trop forte, attendu que cette fouille a été faite sur environ 2 mètres dans le sol naturel, où il ne pouvait être trouvé rien d'intéressant sous le rapport archéologique.

Cette fouille a même été faite avec imprudence en raison que, depuis, les travaux exécutés pour la fouille dont il vient d'être question, l'un des deux supports du sud-ouest est même tombé dans l'espèce de puits de la fouille; ceci pouvait même

(1) *Bulletins* de la Société, vol., de 1897, page 143.

se produire lors des travaux et par suite écraser l'ouvrier qui se trouvait dans le fond. L'aspect du monument, à l'intérieur, diffère sensiblement depuis que l'un des supports est descendu dans la fouille.

Le 2 septembre dernier, je fis une demande au Conseil d'administration des Hospices de Soissons, pour être autorisé à faire des fouilles afin de m'assurer s'il serait possible de découvrir des sépultures humaines dans la cavité ou chambre qui existe sous les tables.

L'autorisation me fut gracieusement accordée, des fouilles furent exécutées dans le courant du mois de septembre.

Toutes les parties n'offrant pas de danger d'accident furent fouilllées sous les deux tables du dolmen.

On dégagea autant que possible le dessous des tables jusqu'au sol naturel.

Sous la plus grande table du sud-ouest, on enleva les terres, par couches successives, sur une épaisseur variant de 50 à 70 centimètres ; elles furent sorties et mises sur la pente du bois au sud-est du monument.

On évita de mettre de la terre dans la fouille ronde dont il a été question précédemment, afin que si on en fait d'autres ultérieurement, après consolidation des tables, la terre noire et les débris qui auraient été rejetés dans la fouille profonde ne puissent donner sujet à des erreurs.

Ces premières fouilles firent découvrir, dans la partie supérieure des terres enlevées : des poteries (2) vernissées de date récente et quelques unes

(2) Le mot poterie sera employé commé fragment de poterie.

du xv[e] siècle, d'autres du moyen-âge et probablement des épogues mérovingienne et gallo-romaine.

Je présente à la Société quelques spécimens des poteries qui ont été trouvées dans les fouilles.

Dans le fond, au bas du support versé, j'ai recueilli, en fouillant moi-même, de la poterie néolithique, indiquant bien l'ancienneté du monument ; cette poterie, de même que d'autres, sont incontestablement de l'âge de la pierre polie.

Il peut paraître étrange que les poteries recueillies, à diverses profondeurs des fouilles se rapportent à différentes époques ; cela n'a rien d'étonnant, car la belle et grande cavité qui se trouve sous les tables, a servi d'abri, à toutes les époques, soit à des ouvriers, soit à des nomades de passage, lesquels y ont laissé des débris de poteries de leur époque.

D'autres fouilles furent aussi exécutées sous et au bout du nord-est de la deuxième table, où on voit sur le sol en pente un fort morceau de pierre ayant été détaché de cette table, lequel, a 3 m 75 de longueur sur environ 1 mètre de largeur au milieu et 80 centimètres d'épaisseur. On reparlera dans les conclusions de ce morceau de pierre et de la cause probable de sa rupture.

Là, des fouilles furent aussi faites jusqu'au sol naturel. Du côté du nord-est on enleva une épaisseur de 50 à 70 centimètres de terre dans laquelle il y avait quelques grosses pierres et d'autres petites plus ou moins plates.

Du côté opposé il y avait un dépôt de pierres plates du même genre que celles que j'ai décou-

vert dans les sépultures d'une allée couverte fouillée sur Montigny-l'Engrain. (1)

Les pierres plates, dont il vient d'être question, avaient elles été déposées là pour s'en servir, comme à Montigny-l'Engrain, lors d'inhumations que l'on pensait pouvoir faire sous le monument.

Conclusions

Les résultats des observations et des fouilles faites sur Missy-aux-Bois, permettent bien d'affirmer qu'il y a à la *Fontaine Bouillante* un très beau et important dolmen, lequel s'est éboulé avant son complet achèvement.

Certaines pierres formant le monument ayant été placées en sens inverse de leur pose de formation naturelle, sont une preuve certaine de sa construction par la main de l'homme.

Les poteries néolithiques trouvées dans le fond des fouilles, sous la grande table, sur le sol naturel, ne laissent aucun doute sur l'ancienneté et l'époque de la construction du dolmen.

Le versement du support de 2 mètres de hauteur sur 1 m 50 de longueur, placé au sud-est du monument, sur le bord de la pente du terrain, a été occasionné par la forte charge de la table et de l'inclinaison du terrain, qui n'a pas offert une solidité suffisante pour que le support puisse résister à la forte charge ; c'est ce qui a causé son éboulement.

Le fait du versement du support a produit un

(1) *Bulletins* de la Société d'Anthropologie de Paris, volume 1887, page 710.

fort ébranlement de la table ; par ce fait, elle s'est déplacée en s'abaissant sur le support couché.

L'abaissement de la table principale a produit un fort choc de celle ci sur le bout sud-est de la deuxième table, ce qui lui a fait prendre aussi à cette dernière une inclinaison du côté du choc reçu.

C'est aussi le choc reçu de la première table par la deuxième table qui a causé la rupture du morceau de 3 m. 75 de longueur dont il a été question précédemment ; il s'est cassé de cette dernière table pour tomber où on le voit maintenant sur le sol en pente, au nord-est du monument.

On peut encore constater que l'inclinaison de la deuxième table s'est produite par suite du choc ayant résulté de l'abaissement de la première table, lors du versement du support, en voyant de chaque côté au nord-est de la deuxième table, les angles aigus formés par les pierres des supports et de la table ; angles vides où les pierres ne se touchent plus : ce fait prouve bien l'abaissement de la table vers le sud est, occasionné par le choc provenant de la première table.

Comme il n'y a pas eu d inhumation constatée dans le monument, lequel est bien cependant de l'époque néolithique comme l'ont prouvé les poteries recueillies, il est permis d'affirmer que le dolmen de Missy-aux-Bois s'est éboulé avant son complet achèvement ; il a, par suite de ce fait, été abandonné avant d'y avoir fait des inhumations, pour cause des dangers qu'il offrait par suite de son éboulement.

ÉBAUCHE ET HACHES POLIES EN SILEX

trouvées près de Saint-Crépin-en-Chaye

SUR LE TERRITOIRE DE SOISSONS

Je présente à la Société des silex taillés et polis : ces pièces ont été trouvées lors des binages de betteraves, sur le territoire de Soissons dans les terres qui se trouyent entre Saint Crépin-en-Chaye et la rivière d'Aisne.

Voici la description de ces silex :

1° Belle et forte ébauche de hache de 224 millimètres de longueur, largeur variant de 60 à 80 millimètres, sa plus forte épaisseur est de 47 millimètres.

2° Tranchant d'une hache polie cassée à 55 millimètres de la longueur de l'instrument, largeur de 73 millimètres ; son épaisseur est de 28 millimètres.

3° Hache polie en silex marin devenu blanc ; longueur de 84 millimètres, largeur au tranchant de 52 millimètres, épaisseur la plus forte de 22 millimètres.

Les deux premières pièces sont en silex d'eau douce de couleur grise.

Ces trois pièces sont de l'époque néolithique, quoique la première ne soit qu'à l'état d'ébauche, n'ayant subi aucune trace de polissage.

Déjà, il y a quelques années, des silex taillés et polis ont été trouvés dans le même endroit ; ils m'ont été offerts ; ne les ayant pas achetés, ils ont été vendus à M. Brunehant père. Ils font partie de sa collection.

MONNAIES GAULOISES

Trouvées sur les communes de : PASLY, BAZOCHES, VILLERS-HÉLON, PLESSIER-HULEU, TROESNES, VILLENEUVE-SUR-FÈRE, COINCY, EPAUX, ET CHATEAU-THIERRY.

1° PASLY. — Voici une monnaie gauloise attribuée aux Silvanectes ; elle a été recueillie sur la montagne et le territoire de Pasly, au lieu dit l'*Abricot*, section B, n° 320 du cadastre. Cheval courant à gauche ; dessus annelet centré ; devant le cheval annelet centré plus petit que le précédent ;

R. — Espèce de rosace entourée de grénetis, n° 7873 de l'Atlas des monnaies gauloises, par H. de la Tour, POTIN . . . . 1 *ex*.

2° BAZOCHES. (1) — Canton de Braine. Loup et sanglier dressés, n° 7458 de l'Atlas (2) POTIN . . . . 1 —

3° VILLERS-HÉLON. — Canton de Villers Cotterêts, monnaie de CRICIRV en BR . . . . 1 —

4° PLESSIER-HULEU. — (lieudit Grigny), canton d'Oulchy-le Château :

1° Tête à droite entourée de gréne-

(1) Toutes les monnaies gauloises dont il va être question font partie de la collection de M. Doyen, aîné, de Neuilly-sur-Front. Les renseignements m'ont été donnés par M. Pilloy.

(2) Tous les numéros qui seront indiqués se rapportent à l'Atlas de M. H. de la Tour.

tis. — R. Cheval à gauche, dessus espèce de rouelle formée de grénetis, n° 7873, POTIN . . . . 1 —

2° Loup et sanglier dressés, n° 7458, POTIN . . . . 1 —

5° TROESNES. — Canton de Neuilly-sur-Front, statère d'or attribué Atrebates; tête à droite. — R. Cheval à droite, n° 8597 (1) . . . . 1 —

6° VILLENEUVE-SUR-FÈRE. — Canton de Fère-en-Tardenois, monnaie de CRICIRV en BR . . . . 1 —

7° COINCY. — Canton de Fère-en-Tardenois, potin attribué aux Sequanes. 1 —

8° EPAUX. — Canton de Château-Thierry, pièce de CRICIRV en BR . . 1 —

9° CHATEAU-THIERRY. — Monnaie de CRICIRV, collection de M. Pilloy. . 1 —

TOTAL . . . . 10 *ex.*

De l'examen des monnaies gauloises, dont il vient d'être question, trouvées sur neuf communes différentes de l'ancien diocèse de Soissons, ayant fait partie du territoire des Suessions, on constate le fait suivant : sur les dix monnaies des neuf communes, éloignées les unes des autres, il y a 4 pièces de CRICIRV, c'est-à-dire la proportion de 40 p. 0/0 de monnaies de ce chef.

Dans l'inventaire des monnaies gauloises de l'arrondissement de Soissons et de l'ancienne partie de l'ancien diocèse de Soissons (ayant été com-

(1) Une monnaie semblable a été trouvée à Quessy, canton de la Fère. Elle fait partie de la collection de M. Doyen.

pris dans le territoire des Suessions) que j'ai communiqué à la Société dans la séance du 5 avril avril 1897, on a constaté que :

1° Sur 1821 monnaies gauloises de l'enceinte de Pommiers, la proportion des monnaies de CRICIRV était de 49 80 o/o.

2° 80 monnaies des fouilles de M. Frédéric Moreau, 13,75 o/o.

3° 299 monnaies de sept communes actuellement dans le département de l'Oise, 13, 37 o/o.

4° 199 monnaies de 18 communes entourant l'enceinte de Pommiers, 32, 66 o/o.

Les 10 pièces de l'inventaire de ce jour de 9 communes donnent 40 p. o/o.

La proportion énorme de pièces de CRICIRV, du nouvel inventaire de ce jour, vient bien confirmer mes conclusions précédentes :

Que CRICIRV était bien un chef des Suessions; que l'émission des monnaies à cette légende a été faite dans l'enceinte de Pommiers, comme le prouve l'énorme proportion de ces pièces, qui est de 49,80 p. o/o sur 1821 monnaies déterminées, ayant été trouvées disséminées dans l'enceinte.

On ne peut donc plus attribuer les monnaies de CRICIRV aux Bellovaques, comme on l'a fait anciennement par erreur.

En effet, j'ai bien prouvé dans la séance de la Société du 5 avril 1897, par l'inventaire de 297 monnaies gauloises trouvées sur 13 communes de l'ancien diocèse de Beauvais, que ces monnaies n'ont fourni que 2 pièces de CRICIRV, soit la très faible proportion de 0 67 o/o ; on est donc bien loin de l'énorme proportion de celles trouvées sur le territoire des Suessions.

Monnaies gauloises trouvées à Verneuil-sur-Avre

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

1. Tête à droite.

R. Aigle, aiglon, serpent, pentagone et croisette cantonnée de quatre points. (6088). BR. 4 gr. 53 et 2 gr. 59. . . . . 2 ex.

2. Tête barbare à droite.

R. Aigle à droite ; serpent et rouelle. (6117). BR. 2 gr. 52. 1

3. Tête à droite.

R. Loup à droite (Comp. 6189). POT. 1 gr. 88. 1

4. Tête imberbe à droite ; devant AK.

R. Lion ailé à droite. (6337) BR. 2 gr. 19 et 2 gr. 48. 2

5. Tête nue à gauche.

R Cheval galopant à droite ; au-dessus : annelet, trois globules et forme M retournée. (Comp. 7034), BR. 2 gr. 42 1

6. PIXTILOS. Tête imberbe à gauche.

R. Griffon à gauche, marchant sur un homme renversé sur le dos. (7064) BR. 5 gr. 09, ... 1

7 PIXTILOS. Tête à droite.

R. Griffon courant à droite (7078) BR. 2 gr. 25 1

8. PIXTILLOS. Tête à droite.

R. Chevalier ailé, armé, galopant à droite. (Comp. 7081). BR. 1 gr. 97 et 2 gr. 61. . 2

9. PIXTILOS. Tête imberbe, diadémée à droite.

R. Aigle éployé à gauche, sous un temple. (7106).BR. 2 gr. 35 1

10. Tête barbare à droite.

R. Cheval courant à droite ; dessus deux globules (7417). POT. 3 gr. 52 et 3 gr. 76. 2

11. ROVECA. Tête nue à gauche.

R. Cheval galopant à gauche, au-dessus trois annelets centrés. (Comp. 7060). BR. 2 gr. 29. 1

12. ANDOBRV. Buste jeune, imberbe à gauche ; la tête coiffée d'un casque à larges bords.

R. Cavalier trottant à droite. (8671). BR. 2 gr. 33 1

13. Tête de Janus.

R. Lion barbare ; dessus trois annelets centrés. (Revue num. 1893, PL. VIII n° 19). BR. 2 gr. 78. 1

14. Tête nue à gauche ; les chevaux en grosses mèches.

R. Cheval Courant à gauche ; dessus oiseau à gauche au-dessus d'une ligne perchée sur le cheval ; dessous symbole indéterminé. PL. VI, no 13. BR. 2 gr. 26. 1

16. Tête nue imberbe à droite ; derrière K.

R. Cheval galopant à droite ; dessus symbole en forme de spirale. PL. VI no 14 BR. 2 gr. 09. 1

17. Sanglier à droite ; devant genre de M allongée ; dessous symbole en forme d'haricot perlé au-dessus ; grénetis autour.

R. Oiseau avec huppe et longue queue, marchand à droite ; devant croisette ; dessus même symbole que sous le sanglier. PL. VI, no 15. BR. 2 gr. 04 . . . 1

Total 22 ex.

La séance est levée à 5 heures,

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DIXIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 7 Novembre 1898.

Présidence de M. de BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Journal des Savants*, juillet et août 1898.
2° *Bulletin de la Société archéologique* d'Ille-et-Vilaine, t. 27, 1897.
3° *Romania*, n° 107, juillet 1898.

4° *Mémoire de la Société d'Anthropologie*, 3° série, t 2, 2° fasc. 1898.

5° *Annales de la Société malacologique de Belgique*, t 30, 1895.

6° *Procès verbaux* des séances de la même société, t, t. 26 et 27, 1897 et janvier à juillet 1898.

7° *Bulletin de la société des sciences et arts* de Vitry le François, t. 18, 1893 à 1896.

8° *Mémoires de la Société linnéenne* du nord de la France, t. 9, 1892-1898.

9° *Bulletin de la Commission des Antiquités* de la Seine Inférieure, tome 11, 1re livraison, 1897.

10° *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, fasc. 2 et 3, 4° série, t. 9, 1898.

CORRESPONDANCE

Avant l'ouverture de la séance, Mgr Deramecourt visite le Musée, accompagné de plusieurs membres de la Société ; M. Collet, conservateur reçoit les visiteurs et tout en faisant les honneurs, explique les tableaux et les richesses artistiques et archéologiques du Musée de Soissons

Après cette visite M. le comte de Barral, président, déclare la séance ouverte.

Il souhaite la bienvenue à Mgr l'Evêque et, avec beaucoup de courtoisie, lui cède le fauteuil de la présidence en le remerciant de vouloir bien s'intéresser à la société archéologique de Soissons, qui a déjà plus de cinquante années d'existence et

a produit de nombreux volumes qui constituent une œuvre considérable. Ses travaux, appréciés en haut lieu, ont donné aux premiers fondateurs MM. de la Prairie, les abbés Poquet et Pécheur et autres, une renommée de science et d'érudition difficile à soutenir, mais que leurs successeurs s'efforcent de maintenir au même niveau.

Mgr Deramecourt répond de la manière la plus aimable, dans une charmante causerie.

Il remercie la Société de l'avoir accueilli parmi ses membres avec tant d'empressement.

Président de l'académie d'Arras, il a connu de réputation celle de Soissons et a été heureux dès son arrivée d'en faire partie. Soissons est en quelque sorte le berceau de la France ; c'est par la prise de cette ville que Clovis a détruit la puissance romaine, et, sur l'antiquité qui s'écroulait, a fondé un nouveau régime, d'abord troublé et barbare sous les Mérovingiens, mais brillant et glorieux avec Charlemagne.

En terminant, Mgr a déclaré qu'il portait le plus grand intérêt à la Société historique et archéologique et à ses travaux et qu'il ferait son possible et userait de l'influence dont il dispose pour encourager les études de ce genre.

M. de Barral rappelle que tout récemment la Société a fait de grandes pertes :

D'abord l'abbé Poquet, doyen de Berry au Bac qui fut l'un des fondateurs avec M. de la Prairie et remplit nos premiers volumes de nombreux articles. Une notice a été faite sur l'abbé Poquet à la séance du 6 juin 1898.

En suite, l'abbé Pécheur, l'auteur des *Annales* du diocèse de Soissons, dont dix gros volumes sont parus et contiennent l'histoire complète de notre contrée ; il est mort le 1er octobre 1898, âgé de 84 ans.

Enfin, M. Frédéric Moreau, le célèbre chercheur, mort dans sa 101e année, auteur de cette magnifique publication, connue sous le nom d'*Album Caranda.*

Des notices seront faites sur chacun de ces deux membres vénérés.

M. de Barral, président, donne communication de nombreuses cartes et lettres provenant des président des Académies et Sociétés savantes avec lesquelles celles de Soissons est en rapport, contenant des compliments de condoléances à l'occasion du décès de l'abbé Pécheur.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Plateau donne lecture d'un travail sur un chapiteau assez curieux qui se trouvait caché par un mur dans l'église d'Oulchy le Château.

LE CHAPITEAU D'OULCHY

M. le curé doyen d'Oulchy vient de faire, dans son église, une trouvaille qui ne manque pas d'un certain intérêt.

Dans les démolitions d'un mur qui aveuglait une des fenêtres du transept nord, il a trouvé un chapiteau roman en bon état de conservation. Il surmonte un tronçon de colonne mi-engagée dans un pilier carré.

L'ornementation de la corbeille se compose de deux volutes rudimentaires prenant naissance aux deux angles du tailloir, de pommes de pin et de feuilles d'acanthe. Détail important, ce chapiteau. enmuré depuis longtemps, a gardé les traces très visibles de peinture polychrôme

La saillie de la sculpture, l'élégance du dessin, le fini du modèle, le distinguent de ceux de la nef, dont l'ornementation gravée en creux,indique le roman le plus primitif, procédant des arts mérovingien et carolingien.

Les caractères précités sont ceux du roman secondaire et permettent d'affirmer qu'il ne provient pas de la nef.

Pour la recherche de son emplacement présumé on est amené à rappeler succintement les différentes genèses et transformations de l'église.

Avant l'an mille, il existait certainement dans l'enceinte du vieux château une chapelle, une basilique, un édifice religieux quelconque, que

Thibaut, comte de Champagne, fit reconstruire en 1076.

L'église se composait alors, comme l'a démontré M. Lefèvre-Pontalis, d'une nef principale et de deux bas côtés, se terminant par une abside et deux absidioles semi-circulaires.

L'église actuelle de Berny-Rivière en donne une idée exacte.

L'édifice était donc conçu suivant les règles du plus pur roman primaire, style, qui, entre parenthèses, aurait succédé à une architecture antérieure se rapprochant de l'art romain.

Il reste donc à savoir si les piliers et chapiteaux ne proviendraient pas d'un temple plus ancien.

Vers 1170, le Seigneur du temps, trouvant probablement son église trop petite, supprima les trois absides et absidioles, et l'agrandit en ajoutant les transepts actuels et l'abside au chevet carré.

Le maître de l'œuvre s'était religieusement conformé au type de la nef ; ces annexes étaient bien romanes, mais d'un style modernisé, ce qu'on appelle le roman secondaire.

C'est donc dans un de ces deux transepts qu'il faut chercher l'emplacement de notre chapiteau, mais faute de renseignements matériels et d'une étude plus approfondie, il serait prématuré et téméraire de le fixer aujourd'hui.

En quelle année les fenêtres romanestri ou bi géminées des deux transepts furent elles ouvertes et transformées en baies ogivales ? Les avis sont partagés.

Les meneaux flambloyants actuels qui enserrent un modeste vitrail, ne sont probablement que les remplaçants d'autres plus anciens d'un tra-

vail moins massif et moins disgracieux, il faut l'espérer.

On peut supposer qu'à la fin du XIIIe siècle, ou même au commencement du XIVe siècle,pour se conformer au goût du jour, on massacra les fenêtres romanes des transepts pour ouvrir quatre grandes baies ogivales dont deux furent bouchées plus tard

Quant aux « oculi » qui surmontaient les fenêtres romanes, ils furent et sont encore fermés. La saillie moulée de leurs circonférences est bien apparente.

C'est ainsi que l'on porta une grave atteinte à l'unité architecturale du monument et que l'on donna aux transepts la physionomie hybride qu'on leur reproche.

Le Chapiteau roman qui nous occupe a été trouvé dans les démolitions du mur de remplissage de la baie Est du transept Nord.

L'intention de M. le curé doyen n'est pas de rouvrir la baie, c'est au contraire de la rétablir dans de meilleures conditions, pour y appuyer un autel gothique, orné en guise de rétable de deux arcs ouvragés en accolade, qui, au lieu d'un pinacle, recevront une statue de la Vierge.

Il est rassurant de savoir, pour un certain temps, les destinées de la précieuse Collégiale, confiées à un ecclésiastisque d'un goût éclairé et respectueux des traditions architecturales.

Il faut espérer qu'un jour ou l'autre il retrouvera le frère jumeau de notre Chapiteau, qui ne devait pas être seul.

Nous arrivons maintenant à la particularité que nous avons signalée au début, c'est-à-dire à la peinture décorative de la corbeille et de ses attributs.

On peut conclure qu'à l'époque du roman et même plus tard, l'intérieur des églises, murs, colonnes et chapiteaux étaient ornés de peintures à la fresque.

En nous contentant de la teinte naturelle ou du grattage plus ou moins consciencieux, nous ne sommes qu'à moitié dans le vrai, le prestige des couleurs manque.

Faut-il revenir à la peinture? La question est fort délicate. Le goût actuel s'est déshabitué de ces bariolages dont cependant la mode vient de loin. Les temples de l'Egypte, de la Grèce et de l'Italie, étaient et sont encore ornés à l'intérieur de marbres précieux, de dorures, de vives peintures, de mosaïques, en un mot de tous les artifices qui, avec la musique, pouvaient charmer les yeux et les oreilles et séduire le peuple.

En somme, notre compréhension du roman ne serait-elle qu'une fantaisie, en même temps qu'un anachronisme ?

Remise a été faite pour les Archives de l'Evêché de diverses pièces provenant de l'abbé Pécheur.

Et aux archives de la Société d'autres pièces et articles du même auteur, concernant notamment :

Une généalogie des Comtes et Comtesses de Braine, etc.

Ces pièces seront examinées et publiées, s'il y a lieu.

Obsèques de M. l'abbé Pécheur

Le 4 octobre dernier, ont eu lieu à Oulchy-le-Château les obsèques de M. l'abbé Pécheur.

M. le comte de Barral, président, a prononcé sur la tombe du vénérable défunt, le discours suivant :

MESSIEURS,

Quand un homme a consacré toute sa longue existence à un travail incessant et qu'il a constitué ainsi une œuvre aussi considérable que riche en enseignements de toutes sortes, cet homme a droit à la reconnaissance publique.

Cet hommage si légitimement dû, nul ne l'a mieux mérité que le vénérable abbé Pécheur, chanoine honoraire, auquel nous rendons aujourd'hui les derniers devoirs, et c'est avec une réelle émotion que je viens au nom de la Société Archéologique de Soissons, adresser, à celui qui fut un de ses plus fermes soutiens, le tribut de nos profonds regrets.

Qu'il reçoive en même temps l'expression de toute notre reconnaissance pour les richesses dont il a doté le Bulletin de la Société.

Pendant plus de cinquante ans, l'abbé Pécheur, très jeune encore quand ses fonctions sacerdotales l'appelèrent dans le Soissonnais, s'est montré le

collaborateur assidu des hommes distingués, à des titres divers, dont les travaux ont, pendant une longue période, donné à la Société un lustre incontesté.

Nos aînés, dont les noms restent vivants dans nos souvenirs, ont laissé une tâche bien lourde à leurs successeurs, qui maintiennent cependant sans faiblir, les bonnes traditions auxquelles la Société Archéologique de Soissons doit sa haute notoriété.

Doué d'une puissance de travail vraiment extraordinaire, l'abbé Pécheur abordait tous les sujets avec une égale autorité.

Chercheur infatigable, cet homme, d'une profonde érudition, n'écrivait jamais sans avoir préalablement puisé aux meilleures sources les documents qui pouvaient lui être utiles.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de son œuvre si considérable. L'énumération seule en serait trop longue.

Qu'il me suffise de rappeler qu'avant être des nôtres, il avait déjà publié une histoire de Guise en deux volumes qui fut de suite appréciée comme une œuvre de réelle valeur et appela l'attention sur son auteur.

Fixé parmi nous, d'abord comme curé de Fontenoy, puis comme curé de Crouy, ses travaux, tous cependant si profondément étudiés et fouillés, se multiplient avec une incroyable abondance.

Mais son œuvre maîtresse, celle qui maintiendra son nom parmi les meilleurs et les plus érudits historiens de ce temps, ce sont ses *Annales du Diocèse* de Soissons, dix volumes d'un intérêt soutenu, solidement documentés, et qui font passer sous nos yeux toutes les phases d'une période qui s'étend des temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Voilà un livre utile, instructif par excellence et qui devrait être dans toutes les bibliothèques de notre contrée.

Apprécié du monde savant, cet immense travail valut à son auteur les palmes académiques et le titre envié de correspondant de l'Institut.

En 1889, le Congrès de la Société Archéologique, présidé par M. le comte de Marsy, lui avait décerné une médaille de vermeil pour l'ensemble de ses travaux.

Sous une écorce un peu rude, il cachait un cœur excellent et ceux qui l'on connu conservent de lui un souvenir précieux et durable.

La Société Archéologique dont il fut un des plus dévoués et des plus éminents collaborateurs n'oubliera jamais celui qui, non content d'avoir si largement enrichi son Bulletin, lui rendit encore de longs services comme secrétaire et, en dernier lieu, comme vice-président.

Et maintenant, cher et vénéré collègue, adieu ou plutôt au revoir, dans cette autre vie à laquelle vous ont si bien préparé vos vertus sacerdotales

La séance est levée à 4 heures.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

ONZIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 5 Décembre 1898

Présidence de M. DE BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1o *Journal des Savants*, septembre et octobre 1898.

2° *Antiquaires de la Morinie*, les chartes de saint Bertin, tome 4, 2e fascicule, feuilles 24 à 46, 1898.

3° *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, section des sciences ; congrès des sociétés savantes, 1898.

4° *Inventaire sommaire des Archives historiques* du ministère de la guerre, 1er vol.. 1er fasc., 1898.

5° *Revue des études grecques*, t. 11, n° 43, juillet septembre 1898.

6° *Société d'Agriculture, sciences et arts* de Valenciennes, 42e année, t. 47, janvier à décembre 1897, 9 numéros.

7° *Annales du Musée national* de Montevideo, 1898.

8° *Mémoires de la Société Archéologique* de l'Orléanais, t. 27, 1898.

9° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 18e vol., 6e liv. 1er novembre 1898.

10° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 22, de mars à juillet 1898.

11° *Registres consulaires de Limoges*, t. 6, 2e partie et tables, 1898.

12° *Le Microscope*, un numéro de 1886, deux de 1888, sept de 1890, un de 1892, onze de 1897.

13° *Mémoires de la Société Dunkerquoise.*

14° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 3e livraison, 1897.

15° *Bulletin de la Commission historique* du Nord, t. 19, 20 et 21, 1890 1898.

NOMINATION DE MEMBRE

M. l'abbé Henri Callay, professeur à St-Léger, est admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages reçus, on remarque le premier volume de l'inventaire sommaire des archives historiques du ministère de la guerre, envoyé par M. Félix Brun, notre collègue, secrétaire de la commission.

Remerciements à M. Brun.

M. Lhermitte offre à la Société une quantité d'épreuves des *Annales* de M. l'abbé Pécheur. Ces épreuves sont corrigées par l'auteur.

Dépôt en sera fait dans les archives de la Société.

M. le Président donne communication d'un questionnaire envoyé par le ministère de l'instruction publique et des Beaux arts, relativement à l'exposition de 1900. Il sera répondu aux différentes demandes et questions.

M. Collet fait passer sous les yeux de la société un vase noir intact, des débris de vases et des clous de cercueil, qui ont été trouvés le 2 novembre 1898, en sa présence, au cimetière gallo-romain de M. Langelé.



Deux fosses étaient alors à ouvrir pour l'exploitation de la grevière dans laquelle le cimetière se trouve. On en ouvrit une devant lui, on la creusa d'un mètre environ et bientôt apparurent deux squelettes et les objets en question.

Ces objets, il les porta chez M. Langelé et en demanda l'acquisition. Mme Langelé lui en fit l'offre gracieuse et ils ont maintenant leur place au Musée.

M. Vauvillé présente diverses pièces à la Société.

MONNAIES GAULOISES

de Margival et de l'enceinte de Pommiers

Il y a quelque temps, on a trouvé sur le territoire de Margival une monnaie anépigraphe en or. Cette pièce est au type dit de l'œil, l'avers est du genre de celle du n° 8018 de l'Atlas des monnaies gauloises, par M. Henri de la Tour. Le revers en est différent.

M. Vauvillé présente à la Société l'empreinte de cette monnaie.

Il communique aussi dix monnaies gauloises ; elles ont été trouvées isolément dans l'enceinte de Pommiers. Elles ont été recueillies du 29 octobre au 27 novembre dernier. Ces pièces comprennent :

1° Quatre monnaies de CRICIRV en bronze ; on remarque sur l'une d'elles un croissant retourné sous le cheval, ce qui est rare.

2° Quatre pièces en bronze à la tête de Janus ; lion au revers.

4° Une monnaie anciennement attribuée à Galba. Ce genre de monnaie est généralement mal frappé, le flanc de la pièce étant beaucoup moins large que le coin qui servait à frapper ces monnaies. Pour pouvoir lire la légende avec certitude, il faudrait peut-être bien avoir une centaine de ces pièces.

Sur quarante monnaies de ce genre que j'ai pu recueillir de l'enceinte de Pommiers, j'ai cherché à en trouver la légende ; je ne serais pas étonné, si on avait des exemplaires très bien frappés, d'y voir NOVIIOD, car un certain nombre de mes monnaies m'ont permis d'arriver à cette lecture, en réunissant et comparant leurs diverses légendes je ne puis pas cependant l'affirmer avec certitude.

Il existe bien, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale une monnaie en argent portant la légende NOVIIOD, placée devant une tête nue ; au revers se trouve un cavalier à droite armé d'une épée et d'un bouclier (n° 7713 du même atlas).

La différence de fabrication et de style des pièces de bronze et d'argent dont il vient d'être question est assez grande. Ce fait ne prouve pas qu'elles ne se rapportent pas cependant à la même peuplade, car nous avons le même exemple pour les monnaies locales de bronze, d'argent et d'or de CRICIRV, lesquelles paraissent bien différentes

de fabrication, sous divers points; elles sont cependant bien du même chef.

5° La dernière monnaie de Pommiers, est une pièce en argent de TOGIRIX du genre de celle du n° 5550 de l'atlas de M. de la Tour.

Cette pièce est attribuée aux Séquanes. Elle est assez commune dans l'enceinte de Pommiers.

Monnaies d'argent des XIV° & XV° siècles

TROUVÉES A AMBLENY

Il y a quelque temps, on a découvert à Ambleny, ayant été caché dans un vase en terre muni d'un petit goulot à écoulement latéral, lequel était garni d'un couvercle aussi en terre vernissée, un assez grand nombre de monnaies en argent.

Hier soir, j'ai pu voir ces monnaies à Ambleny. Elles sont généralement couvertes de parties noires, ce qui permet de les déterminer assez difficilement.

J'ai pu constater dans cette trouvaille des monnaies que je présente à la Société :

1° Une monnaie de Jean II le Bon (1350 à 1364) IOHANNES ; croix pattée, R. SIT..... Lys dans le champ.

2° Un certain nombre de monnaies des Flandres de Philippe le Bon (1419-1467). Ces pièces sont des doubles gros : PHS : DVX . BVRC : Z : COMES : FLANDRIE. Ecu de Flandre et de Bourgogne ;

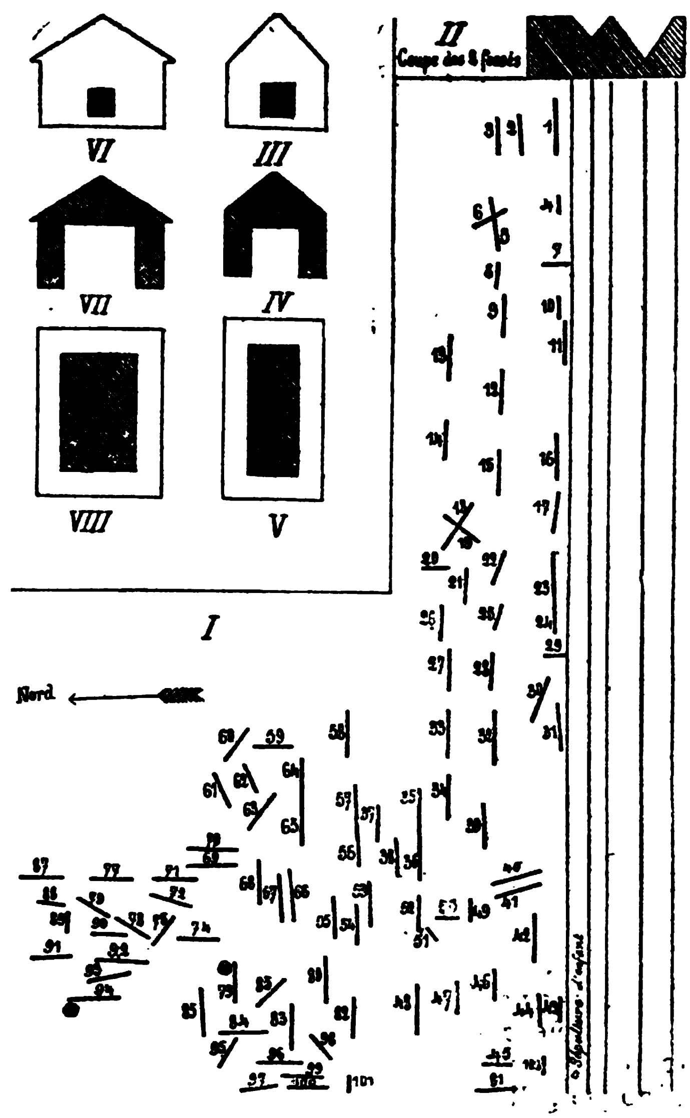


Fig. — I. Plan du cimetière des Longues-Raies ; II. Coupe des deux fossés triangulaires ; — III. IV. V. VI. VII et VIII représentent les deux pierres vues d'un bout, la coupe au milieu et le plan du dessous.

R. MONETA : NOVA : COMETIS : FLANDRIE. Croix cantonnée des lettres A et D.

3° Une quinzaine de monnaies de Henri VI, (1432 à 1471) proclamé roi de France et d'Angleterre à la mort de Charles VI. Henri VI se fit enlever toutes ses possessions en France par les victoires de Jeanne d'Arc.

Les monnaies de ce roi, trouvées à Ambleny, sont des grands blancs aux écus de France et d'Angleterre ; au revers : croix accostée d'un lys et d'un léopard.

CIMETIÈRE DES LONGUES-RAIES

Depuis la séance de la Société du 2 mai dernier, je pense qu'il n'a pas été question des nouvelles découvertes qui ont été faites dans l'ancienne nécropole exploitée par M. Langelé Florian.

Cette année, pendant les mois secs de l'été, comme en 1897, l'exploitation de la grève a été faite dans la partie inférieure où d'anciennes sépultures avaient été fouillées précédemment, on ne pouvait donc trouver rien d'intéressant à une aussi grande profondeur au-dessous du niveau du sol.

Depuis environ cinq semaines, de nouveaux déblais de terre ont été faits ; ils ont fait découvrir de nombreuses sépultures qui ont été fouillées. M. Langelé a encore recueilli, dans ces dernières fouilles, de très beaux vases et objets divers de l'époque gallo-romaine.

Dans une communication que j'ai faite à la Société, dans la séance du 3 mai 1897, j'ai affirmé

que cet antique cimetière avait été limité, au moins pour le côté du sud, par deux fossés triangulaires identiques de formes à ceux des fortifications romaines des camps passagers de l'époque de la conquête. J'avais même l'intention de faire des fouilles pour m'assurer si les fossés, découverts en 1897, se prolongeaient sur une certaine longueur. N'ayant pas pu faire exécuter les fouilles en question, j'ai fait des recherches et des observations intéressantes pendant la période de forte sécheresse de l'été dernier. Voici ce que j'ai pu constater avec certitude :

Dans des récoltes (betteraves et autres), situées à l'ouest de la grévière de M. Langelé, j'ai pu reconnaître sur une longueur de plus de 130 mètres, en ligne droite sur le prolongement des deux fossés triangulaires trouvés en 1897, que toutes les récoltes étaient plus fortes qu'ailleurs.

Les feuilles de betteraves, particulièrement, avaient une teinte très verte sur la ligne droite, des fossés ayant été remplis de terre végétale sur une forte épaisseur ; au contraire, de chaque côté de ces feuilles vertes on ne voyait que des betteraves beaucoup plus petites et garnies de feuilles très jaunes.

Ce fait est très concluant ; il permet bien d'affirmer, même sans faire de fouilles, que les fossés d'enceinte du cimetière se continuaient sur tout le côté du sud de la nécropole.

Il serait intéressant de chercher si des fossés du même genre ont existé sur tous les côtés, ce qui permettrait aussi d'en fixer la superficie qui paraît avoir été très importante.

Ensemble des Découvertes (1)

Aux séances de la Société des 3 mai et du 5 juillet 1897, j'ai entretenu, les membres présents, des découvertes et des remarques et observations faites au sujet de la nécropole des *Longues-Raies*.

Il a été particulièrement question d'un plan de 102 fosses à inhumation, de deux fossés triangulaires limitant le sud du cimetière, de pierres intéressantes, de poteries, monnaies et objets divers trouvés dans des prés des sépultures fouillées.

La Société d'Anthropologie de Paris, à laquelle j'ai fait une communication (2) sur l'intéressante nécropole de Soissons, a bien voulu faire les frais d'un cliché représentant plusieurs figures jointes à mon article. Sur ma demande la dite Société m'a prêté le cliché pour être reproduit dans nos bulletins.

Le n° I représente le plan des 102 fosses à inhumation que j'ai présenté à la séance de la Société du 5 juillet 1897.

Le no II donne la coupe des deux fossés triangulaires du sud, fossés, d'enceinte probable, dont j'ai donné la description et les dimensions dans la séance de la Société du 3 mai 1897 (3). III, IV, V, et VI, VII et VIII représentent deux pierres trouvées près des inhumations, vues d'un bout, la coupe au milieu et le plan pris du dessous.

(1) Cet article devait paraître dans le volume de 1897, ayant été lu à la séance du 4 octobre de la même année, on a attendu pour l'imprimer pour avoir le cliché prêté par la Société d'Anthropologie de Paris.

(2) Séance du 16 février 1899.

(3) Bulletin de la Société, volume 1897, p. 80.

Le plan des fosses à inhumation donne bien une idée de l'orientation des sépultures, mais j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de disposer sous forme de tableau en indiquant avec un nº d'ordre, pour chaque fosse, correspondant à ceux du plan, avec la longueur, la largeur, la profondeur, l'orientation et une colonne d'observation.

Les longueurs et les largeurs sont quelquefois exagérées, par suite du peu de résistance de la grève, laquelle s'est souvent éboulée en augmentant soit la longueur, soit la largeur.

Nºs des fosses	Longueur	Largeur	Profondeur	Orientation	Observations
1	2m »	1m »	2m »	E. O (1)	Pour 2 squelettes pour la largeur.
2	1 70	0 60	1 50	E. O.	
3	1 60	0 60	1 30	E. O.	
4	0 70	0 50	1 »	E. O.	Enfant.
5	2 »	1 20 et 0 90	2 »	E. O.	Cheval.
6	1 80	0 70	1 »	N.-O. S.-O.	
7	1 20	0 40	1 10	N. S.	
8	1 20	0 60	1 50	E. O.	Enfant.
9	2 »	0 90	1 50	E. O.	
10	0 70	0 60	1 »	E. O.	Enfant.
11	2 »	0 70	2 »	E. O.	
12	2 »	0 80	1 80	E. O.	
13	2 »	0 80	2 10	E. O.	
14	1 70	0 60	1 10	E. O.	
15	1 90	0 60	1 80	E. O.	
16	2 »	0 60	2 20	E. O.	
17	1 80	0 80	1 60	E. O.	
18	1 90	0 60	2 »	N.-O. S.-E.	Les fosses 18 et 19 ont été faites en croix l'une sur l'autre.
19	1 80	0 50	1 20	N.-E. S.-E.	
20	0 70	0 40	1 »	N. S.	Enfant,

(1) Les lettres indiquent : E pour Est ; O pour Ouest ; N pour Nord ; S pour Sud.

N^os des fosses	Longueur	Largeur	Profondeur	Orientation	Observations
21	1 70	0 60	1 70	E. O.	
22	1 60	0 60	1 20	N.-O. S.-E.	
23	1 80	0 60	1 80	E. O.	Les n°s 23 et 24
24	1 80	0 60	2 »	E. O.	ont été inhumés bout à bout.
25	1 10	0 50	1 10	E. O.	Enfant.
26	1 70	0 50	1 20	E. O.	
27	1 60	0 60	1 80	E. O.	
28	1 90	0 60	1 20	E. O.	
29	1 10	1 »	0 90	N. S.	Enfant.
30	1 80	0 60	1 50	N.-O. S.-E.	
31	2 30	0 65	1 50	E. O.	
32	2 30	0 70	1 70	E. O.	
33	2 40	0 60	1 80	E. O.	
34	2 20	0 70	2 10	E. O.	
35	2 10	0 60	1 40	E. O.	Les n°s 35 et 36,
36	2 »	0 60	1 40	E. O.	bout à bout.
37	1 80	0 50	1 50	E. O.	
38	1 70	0 60	1 30	E. O.	
39	2 »	0 60	2 10	E. O.	
40	2 40	0 55	2 »	N.-O. S.-E.	Les n°s 40 et 41
41	2 40	0 55	2 »	N.-O. S.-E.	l'un à côté de l'autre.
42	2 »	0 60	1 50	E. O.	
43	0 70	0 40	0 60	E. O.	Enfant.
44	1 55	0 50	1 50	E. O.	
45	1 10	0 40	0 70	N. S.	Enfant avec 19 jouets.
46	1 40	0 50	1 30	E. O.	
47	2 »	0 50	1 »	E. O.	
48	1 80	0 60	1 10	E. O.	
49	1 »	0 50	0 90	E. O.	Enfant.
50	0 80	0 60	0 80	N. S.	Enfant.
51	0 60	0 40	0 80	N. E. S.-O.	Enfant.
52	1 70	0 60	1 80	E. O.	2 sépultures superposées.
53	2 20	0 60	1 50	E. O.	
54	2 »	0 50	1 40	E. O.	
55	2 20	0 50	1 30	E. O.	
56	1 70	0 60	1 40	E. O.	Les n°s 56 et 57,

Nos des fosses	Longueur	Largeur	Profondeur	Orientation	Observations
—	—	—	—	—	—
57	1 70	0 60	1 40	E. O.	bout à bout.
58	2 20	0 60	2 »	E. O.	
59	2 »	0 50	1 30	N. S.	
60	2 »	0 60	1 40	N.-O. S.-E.	
61	2 »	0 50	1 30	N.-E. S.-O.	
62	1 30	0 50	0 90	N.-E. S.-O.	Enfant.
63	2 »	0 60	1 40	N.-O. S.-E.	
64	1 70	0 60	1 40	E. O.	Les nos 64 et 65
65	1 80	0 60	1 40	E. O.	bout à bout.
66	2 10	0 50	1 30	E. O.	Les nos 66 et 67
67	2 10	0 60	1 30	E. O.	l'un à côté de l'autre.
68	2 »	0 60	1 50	E. O.	
69	2 20	0 65	2 »	N. S.	Les nos 69 et 70,
70	2 20	0 65	2 »	N. S.	l'un à côté de l'autre.
71	2 10	0 60	1 50	N. S.	
72	1 90	0 50	1 40	N. S.	
73	2 10	0 60	1 50	E. O.	Foyer et poteries brisées près l'inhumation.
74	2 »	0 50	1 40	N. S.	
75	1 80	0 45	1 20	N.-O. S.-E.	
76	1 30	0 40	0 80	E. O.	Enfant.
77	1 90	0 60	1 50	N. S.	
78	2 »	0 50	1 40	N.-E. S.-O.	
79	2 »	0 50	1 40	N.-E. S.-O.	
80	2 30	0 60	2 30	E. O.	5 sépultures superposées.
81	2 »	0 60	1 80	N. S.	
82	2 10	0 60	1 50	E. O.	
83	2 »	0 55	1 50	E. O.	
84	2 »	0 60	1 80	N. S.	
85	2 »	0 50	1 30	N.-O. S.-E.	
86	2 30	0 60	1 90	E. O.	3 sépultures superposées.
87	2 »	0 60	1 50	N. S.	
88	1 20	0 50	0 90	N. S.	Enfant.
89	0 60	0 50	0 90	N. S.	Jeune enfant.
90	2 »	0 45	1 »	N. S.	

Nos des fosses	Longueur	Largeur	Profondeur	Orientation	Observations
—	—	—	—	—	—
91	2 »	0 60	1 80	N. S.	4 inhumations superposées.
92	1 80	0 50	1 40	N. S.	
93	1 80	0 50	1 »	N. S.	
94	2 10	0 60	2 10	N. S.	Foyer et poteries brisées près l'inhumation.
95	2 »	0 50	1 60	N.-O. S.-E.	
96	2 20	0 60	1 40	N. S.	
97	1 80	0 60	1 60	N. S.	
98	2 »	0 60	1 30	N.-E. S.-O.	
99	2 »	0 50	1 50	N. S.	
100	2 »	0 60	1 40	N. S.	
101	0 70	0 40	1 30	E. O.	Enfant.
102	0 70	0 45	1 10	E. O.	Enfant.

De l'examen des tableaux qui précèdent on voit que sur ces 102 fosses à inhumation, dont une pour cheval (n° 5), il y en avait :

1° Dix-huit d'enfants, dont :

1	d'une profondeur de	0 60
1	—	0 70
3	—	0 80
5	—	0 90
3	—	1 »
3	—	1 10
1	—	1 30
1	—	1 50

2° Quatre-vingt-trois d'adultes, dont :

4	d'une profondeur de	1 »
3	—	1 10
5	—	1 20
10	—	1 30
16	—	1 40
17	—	1 50
2	—	1 70
9	—	1 80
1	—	1 90

10	—	2 »
1	—	2 10
1	—	2 20
1	—	2 30

J'ai pu constater que certaines fosses avaient servi à plusieurs inhumations :

Le n° 52 deux	inhumations pour la	profondeur de	1 m 80
Le n° 86 trois	—	—	1 90
Le n° 91 quatre	—	—	1 80
Le n° 8[illegible] cinq	—	—	2 30

Dans la fosse n° 5, on avait enterré, à 2 mètres de profondeur, un cheval de l'Est à l'Ouest ; au-dessus à 1 mètre de profondeur on avait inhumé ensuite un homme adulte du Nord-Ouest au Sud-Est. On a beaucoup parlé de cette découverte en disant qu'un chef avait été inhumé là sur son cheval ; aucune preuve n'a pu confirmer cette hypothèse.

Certaines sépultures étaient accompagnées d'un riche mobilier funéraire, d'autres, au contraire, en manquaient complètement ; doit-on croire que ces dernières étaient celles de personnes pauvres? La fosse n° 45 était celle d'un enfant inhumé à 70 centimètres de profondeur, avec 19 jouets, en terre rouge, en verre et en os.

Quelques sépultures de très jeunes enfants ont été trouvées dans des vases de grande dimension, dont je parlerai au sujet des poteries découvertes avec les sépultures.

Orientation des sépultures

De l'Est à l'Ouest..............	58
Du Nord au Sud...............	25
Du Nord-Ouest au Sud-Est......	11
Du Nord-Est au Sud-Ouest......	8
Total........	102

Toutes les inhumations des 101 fosses, ainsi que celles découvertes ensuite jusqu'à la fin de septembre 1897, ont été faites dans des cercueils en bois, comme l'ont prouvé les nombreux et longs clous qui entouraient les divers squelettes humains.

Voici quelques uns de ces clous ; on en trouve assez souvent ayant plus de 15 centimètres de longueur, ce qui permet de croire qu'il y avait des cercueils d'une très forte épaisseur.

En raison de l'énorme différence de profondeur des fosses à inhumation d'adultes et même d'enfants on pourrait croire qu'il pouvait y avoir des sépultures de diverses époques, comme on en a trouvé dans certains pays, où la profondeur dépendait de l'époque de l'inhumation.

Toutes les inhumations découvertes jusqu'au commencement de décembre dernier, dans le cimetière de Soissons, sont bien de l'époque gallo-romaine, comme l'ont prouvé les poteries, objets et monnaies recueillis dans les sépultures de plus ou moins de profondeur.

Quelquefois, pour les adultes la profondeur de la fosse a pu dépendre du nombre de corps qu'on devait y déposer, comme paraît le prouver la fosse la plus profonde (no 8) de 2 m. 30, dans laquelle il y avait cinq sépultures superposées.

On peut se demander si les fosses ayant reçu plusieurs inhumations superposées étaient celles de personnes d'une même famille, comme cela se fait quelquefois de nos jours.

J'ai pu remarquer près de deux fosses, à environ 50 centimètres de profondeur, deux places d'anciens foyers dans lesquels il y avait beaucoup de poteries diverses cassées. L'un de ces foyers était près de la fosse no 73, l'autre près de la fosse du no 94; près de la fosse no 94, il y avait même

parmi les poteries les débris d'une amphore dont des fragments avaient été jetés dans le fond de la osse sur l'unique sépulture qu'elle contenait.

Ces foyers et les poteries cassées n'indiqueraient-ils pas qu'il y a eu là un repas funéraire lors des inhumations ?

Les ouvriers m'ont dit avoir remarqué le même fait près d'autres fosses que celles dont je viens de parler.

On peut évaluer à environ 300 le nombre d'inhumations découvertes jusqu'à la fin de septembre dernier, dans l'ancienne nécropole de Soissons.

Les sépultures à incinération, s'il y en a eu, sont extrêmement rares, trois pierres, dont une cassée, ayant été travaillées, peuvent laisser un doute à ce sujet, car on n'a découvert avec elles aucun vase contenant des cendres ou des os calcinés.

Les deux pierres intactes découvertes en 1897, près de sépultures à inhumation dans le fond du fossé extérieur, ont été données par M. Langelé, au Musée de la ville de Soissons, où on peut les voir.

Ces pierres, en calcaire tendre, me paraissent assez intéressantes pour être décrites, elles ne ressemblent pas à celles généralement employées à l'époque gallo-romaine pour les incinérations.

La première a 57 centimètres de longueur, 32 centimètres de largeur, 21 centimètres de hauteur des deux côtés et 33 centimètres de hauteur au milieu, avec une partie plate du haut de 3 centimètres de largeur. Chaque côté, en partant du haut (des 3 centimètres de largeur), s'incline en forme de toit pour arriver de chaque côté à la hauteur des 21 centimètres. (Fig. III, IV, V). Dessous on a creusé, vers le milieu, une cavité de 40 centimètres de longueur, 16 de largeur et

15 de hauteur. Sur l'un des bouts de cette cavité on a percé un trou presque carré de 10 centimètres sur 11.

La deuxième pierre est de 53 centimètres de longueur, 40 de largeur et de 20 centimètres de hauteur de chaque côté, 35 de hauteur au milieu; en partant du haut, celle-ci, comme la première, s'incline de chaque côté pour arriver à la hauteur de 20 centimètres. La partie inclinée forme du bas une saillie de trois centimètres de chaque côté contrairement à la première. (Fig. VI, VII, VIII).

La deuxième pierre a aussi dessous une cavité de 36 centimètres de longueur, 24 de largeur et de 20 de hauteur; un trou de 8 centimètres au carré y a aussi été percé d'un bout.

Ces deux monuments paraissent assez rares, je n'en ai pas remarqué de semblables au musée de Saint-Germain, un seul en grès (salle 20, nº 20,375) indiqué comme tombeau gallo-romain, des environs de Saverne, peut être comparé à ceux de Soissons, quoique la hauteur d'environ 70 centimètres et la forme de celui en grès soit bien différente des deux autres.

Mobilier funéraire

Les fouilles des sépultures à inhumation du cimetière de Soissons, malgré le grand nombre de pièces cassées, pendant les travaux faits spécialement pour l'exploitation de la grévière, ont permis de recueillir un grand nombre d'objets.

En septembre 1897, M. Langelé a bien voulu me laisser faire trois photographies d'une partie de ces objets; je les présente à la Société : elles permettront de suivre avec plus d'intérêt la description des objets. Sur les trois photographies

un double décimètre placé horizontalement sert d'échelle.

Photographie n° 1. — Poteries rouges vernies

1. Tasse dont le bord est courbé.

2. Tasse évasée dont la forme représente un peu une doucine.

3. Tasse légèrement ovoïde.

4. Deux petits plats ou assiettes creuses de forme différente.

5. Deux tasses lisses coniques (genre salle 15, vitrine 7) (1).

6. Trois biberons ou vases à déversoir latéral (genre salle 17, vitrine 10, n° 25,729).

7. Beau et grand vase, en forme de bol, à reliefs, représentant un guerrier, tenant d'une main la haste, de l'autre le bouclier. Vases en terre rouge de même pâte que les précédents, mais ayant été vernis ou peints de diverses nuances.

8. Deux vases ovoïdes, avec le bord du haut formant un demi-cercle extérieur (salle 17, vitrine 14, n° 28,588).

9. Trois vases ovoïdes, différents de forme et de hauteur, le bord du haut forme un quart de cercle à l'extérieur.

10. Deux vases à dépression sur la panse.

Photographie n° 2

11 et 12. Belle série de 10 vases, en forme de bouteille ou cruche, à forte panse et une seule anse. Ces vases variés de forme et de dimensions

(1) Tous les numéros indiqués se rapportent aux salles, vitrines et numéros du Musée de Saint-Germain.

sont en terre plus ou moins blanche. (Salle 16, vitrine 2, de Lillebonne; vitrine 3, n° 28,435 de la forêt de Compiègne).

13. Vase ovoïde, en terre blanche.

14. Mortier ou terrine à bec d'écoulement. (Salle 15, vitrines 3 et 4).

15. Grand vase ovoïde en terre grisâtre, dans lequel on a inhumé un enfant.

16. Grand vase ayant la bordure du haut fortement relevée et un peu évasée au-dessus de la panse.

17. Grand vase en terre grise, de 30 centimètres de diamètre, ayant aussi servi pour inhumer un jeune enfant, (trouvé dans le bord du premier fossé triangulaire)

18. Trois vases en terre, plus ou moins noirs, avec forte panse et bord supérieur montant très haut verticalement.

19. Vase ovoïde dont la panse se termine en formant bordure du haut.

20. Deux vases en terre noire, de forme ovoïde du genre de ceux du n° 8.

21. Deux vases ovoïdes, en terre noire, de forme différente que les précédents.

22. Deux très petits vases ovoïdes.

23. Petit vase de forme très élégante.

24. Très beau petit vase en terre noire, forme de bol avec belle bordure.

25. Très petit vase, gris foncé, en forme de bol.

1. (1) Vase, en terre grise, forme de plat creux avec bordure formant un quart de cercle à l'extérieur,

(1) Nouvelle série de numéros.

2. Genre de plat creux en terre noire, de forme plus élégante que le précédent vase.

Vases en verre

3. Deux espèces de biberons ou vases à déversoir latéral. (Salle 15, vitrine 18, venant du Mont-de-Berny (Oise), n° 7,756, de Verrines (Allier).

4. Genre de bocal à 6 pans, muni d'une large anse.

5. Sorte de petite coupe.

6. Très beau gobelet presque conique, orné de dessins blancs extérieurs en reliefs.

7. Petit lacrymatoire.

Objets en métal

8. Belle cuillère coudée en cuivre ou en bronze. (Salle 17, vitrines 2 et 3, n° 2,897 de la forêt de Compiègne; n° 14,394 du Mont-de-Berny (Oise).

9. Objet en fer à douille, analogue à ceux que l'on trouve quelquefois dans des enceintes gauloises). Salle 17, n° 999 de Berthouville (Eure); n 25,807 (Vichy).

10. Strigille en fer de très belle conservation.

11. Jolie petite passoire en cuivre ou bronze, ayant été trouvée sur l'un des biberons en verre du n° 3 qui précède.

Depuis que les photographies ont été faites, un certain nombre de vases d'autres formes, que celles dont il vient d'être question, ont été découverts.

D'autres vases en verre ont été aussi recueillis, dont un très beau garni d'une anse en bronze.

Des objets en métal ont été aussi trouvés, parmi ces derniers il y avait un petit poignard, des

fibules en bronze et une, probablement en argent, cette dernière est très intéressante, on y lit, gravé sur trois lignes : MATER MEA (1).

Une terre cuite des plus curieuses a été aussi recueillie par M. Langelé; elle fait maintenant partie de la collection de M. Th. Minost, de Crépy-sur-Serre, qui possède aussi quelques pièces achetée à M. Lelaurain.

Comme les photographies que je viens de présenter ne donnent pas une idée exacte du genre des poteries découvertes dans l'ancienne nécropole des Longues-Raies, je communique à la Société des fragments de vases que j'ai recueillis en 1897.

Un certain nombre de ces fragments portent le numéro de la fosse à inhumation d'où ils proviennent; ils donnent un aperçu des variétés diverses, du mobilier funéraire et de l'époque des sépultures.

Parmi ces poteries on peut en remarquer dont la pâte ressemble à celle des vases de l'époque gauloise, dans laquelle on a introduit des parties grossières pour la fabrication. Ce fait indique que le commencement du cimetière des Longues-Raies remonte à une époque très rapprochée de la conquête, comme le prouvent aussi les deux fossés de forme triangulaire, limitant au moins la partie Sud de la nécropole.

Parmi les autres fragments, on en remarque en belle terre rouge vernie; deux de ceux-ci, venant de deux vases différents, ont des ornements en relief représentant des châsses.

D'autres de même pâte ont été ornés et vernis

(1) Cette fibule n'a pas été trouvée directement dans une sépulture, mais par un ouvrier passant de la grève au crible.

en noir ou autre nuance ; enfin, on voit des poteries plus ordinaires d'un gris plus ou moins foncé.

Comme on le voit, tous ces fragments de poteries, certainement de même époque, offrent un ensemble curieux comme sujet d'étude.

Monnaies romaines

Les monnaies romaines recueillies isolément dans les inhumations sont de :

Caligula (37 à 41 après J.-C.)	1 *ex.*
Domitien (81 à 96)	2 —
Trajan (98 à 117).	1 —
Hadrien (117 à 138)	4 —
Sabine, femme d'Hadrien	1 —
Antonin-le-Pieux (148 à 161).	2 —
Faustine mère, femme d'Antonin . .	1 —
Marc-Aurèle (161 à 180)	1 —
Lucile, femme de Lucius Vérus (161 à 169	1 —

Époque des inhumations

D'après toutes les découvertes faites jusqu'à la fin de septembre 1897, dans le cimetière des Longues-Raies, on doit croire que toutes les sépultures fouillées, jusqu'à cette époque, se rapportent aux deux premiers siècles de notre ère, comme le prouvent les belles poteries rouges vernies et les monnaies romaines recueillies.

Peut-être qu'ultérieurement on découvrira des inhumations de date plus récente, attendu que la superficie du cimetière parait très grande, on a donc pu s'en servir pendant plusieurs siècles successifs.

Appendice

L'important cimetière gallo-romain de Soissons,

prouve bien, que dans le Soissonnais l'inhumation était générale, au moins dans cette nécropole, aux deux premiers siècles de notre ère. En effet, sur près de 300 inhumations découvertes, il ne semble y avoir que trois incinérations, même très incertaines.

Il peut se faire que, sur le territoire de Soissons, il y ait eu, à l'époque gallo-romaine, des cimetières spéciaux pour les inhumations à incinération, mais il n'en est pas moins certain que celui des Longues-Raies était une nécropole à inhumation.

Si le chemin dit de *Paradis*, qui se dirigeait de l'ancienne *Augusta Suessionum* vers le cimetière, tire son nom de sa direction vers la nécropole, cela indiquerait qu'il y a eu là des sépultures chrétiennes qui n'ont pas encore été découvertes.

DEUXIÈME PARTIE

INVENTAIRE DES
MONNAIES GAULOISES
QUI ONT ÉTÉ RECUEILLIES
dans l'Arrondissement de Soissons
par M. VAUVILLÉ

Cet inventaire a été divisé en trois parties différentes de manière à pouvoir en tirer des conclusions intéressantes.

1° 80 monnaies déterminées, recueillies dans les fouilles de M. Frédéric Moreau, faites sur 12 communes (1) se trouvant en général à l'est du territoire des Suessions, près des Rèmes. (*Voir l'inventaire 1re partie*).

Ces 80 pièces comprennent : 11 monnaies de CRICIRV, soit 13,75 % ;

pièces à la tête de Janus, avec lion au revers, 10, ou 12,50 %.

2° 196 monnaies recueillies sur les territoires de 18 communes différentes, éloignées les unes des autres (*Voir l'inventaire 2e partie*).

Ces 199 pièces ont donné : 65 CRICIRV de 8 localités différentes, ou 32,66 %.

1 tête de Janus avec lion barbare.

3° Les monnaies déterminées de l'enceinte de

(1) Arcy-Sainte-Restitue, Villers-Agron (Aiguisy), Armentières, Breny, Cierges (Caranda), Chouy, Ciry-Salsogne, Chassemy, Fère-en-Tardenois (Sablonnière), Maast-et-Violaine, Nanteuil-sous-Muret et Bruyères (Trugny), (Cierges, Fère-en-Tardenois, Villers-Agron, Bruyères, Armentières, Breny et Chouy sont dans l'arrondissement de Château-Thierry).

Pommiers (ancien Noviodunum des Suessions, sont au nombre de 1821. (*Voir l'inventaire n° 3*).

Ces 1821 pièces ont donné : 909 CRICIRV, soit plus de 49,80 % (3 en OR, 18 en AR.).

Tête de Janus, au lion au revers, pour 307 monnaies, ou plus de 46,85 %.

Monnaies de Criciru

Des monnaies portant le nom de Criciru ont été recueillies dans les pays suivants : (Châlons-sur-Saône (*Dict. arch. de la Gaule*), dans la Nièvre, au Mont Beuvray (*Mem. Soc. Eduenne*, vol. 1873, p. 148), près d'Orléans (*Rev. numismatique* 1860, p. 353), dans le département de l'Eure (Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure, par M. Léon Coutil), dans la Marne, à Meaux, à Paris, dans Seine-et-Oise (Beaumont-sur-Oise), dans l'Oise et principalement dans le département de l'Aisne.

Au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, il y a 35 monnaies de Criciru (*Voir le catalogue*). Les origines de 8 pièces sont connues, elles proviennent de : Vermand, 1 ex. OR ; Senlis, 1 ex. OR ; Reims, 1 ex. AR. ; les autres en bronze viennent de Beaumont sur-Oise, 1 ex. : Meaux, 1 ex. ; Reims, 1 ex. et Paris, 2 ex.

Les monnaies de Criciru ont été attribuées successivement aux *Sequanes* (*Bull. Soc. arch. de Soissons*, T. XIV (1860) p. 116), *Carnutes* (Lelewel), *Meldes* (H. Hucher).

M. de Saulcy inclinait, non sans hésiter à donner cette monnaie à cette dernière peuplade (*Rev. numismatique*, 1860, T. V., p. 355 et : Le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain par l'abbé Renet, p. 46). Enfin, on avait admis que cette monnaie

était des *Bellovaques*, comme on peut le voir dans l'Atlas des monnaies gauloises publié aux frais du Ministère en 1892 (n[os] 7.941 à 7.949)

Depuis 1882, MM. A. de Barthélemy et Muret, du Cabinet des médailles, tous deux membres de la Commission instituée près le Ministère de l'Instruction publique, à l'effet de recueillir toutes les monnaies gauloises qui devaient figurer dans le supplément de l'Atlas publié aux frais du Ministère, avaient admis, après examen attentif des monnaies recueillies par moi dans l'enceinte de Pommiers (1), que Criciru était un chef des Suessions (2).

C'est pour ce motif que M. de La Tour, dans son avertissement de l'Atlas des monnaies gauloises, publié en 1891, écrivait : « Mais je ne me suis pas préoccupé de relever quelques omissions légères et des erreurs de doctrines, ni de prendre parti dans les cas douteux, ni de corriger diverses attributions jugées depuis peu de temps inexactes, par exemple, celle des monnaies à la légende CRICIRV, actuellement données aux *Suessions* ».

Il y a quelque temps, une vive discussion a été soulevée à la Société archéologique de Soissons, par un membre de la Compagnie, lequel contestait l'attribution faite, des monnaies de Criciru, au pays des Suessions.

Plus récemment, le même membre, qui avait écrit à quelques personnes de la Société archéologique de Beauvais, a lu, en séance de la Société

(1) 176 monnaies en 1882 au lieu de 1821 pièces déterminées actuellement provenant de la même enceinte.

(2) Voir lettre de M. Muret du 23 décembre 1882.

de Soissons, une lettre de M. l'abbé Hamard, laquelle se termine par cette phrase :

« Tout ce que je puis vous assurer, c'est que Beauvais revendique toujours Criciru comme l'un des siens ; il ne paraît pas du tout l'abandonner aux Soissonnais, malgré tout ce qu'on a pu vous dire à cet égard ».

En raison de la divergence de ces opinions, il nous a paru intéressant de rechercher, par des données aussi sérieuses que possible, où était le centre des monnaies de *Criciru*, afin de savoir à quelle peuplade, elles doivent être réellement attribuées.

Je ferai d'abord observer que le pays des *Bellovaques* a fourni très peu de monnaies de ce nom.

En raison de la rareté des monnaies de la légende CRICIRV trouvées hors des départements de l'Aisne et de l'Oise, nous pensons qu'il n'y a qu'à rechercher parmi les peuplades ayant occupé ces départements. Mais nous croyons qu'il faut exclure de ce travail les parties de pays ayant été comprises dans les anciens diocèses de Senlis et de Noyon, sur lesquels on a aussi trouvé la monnaie de CRICIRV (Senlis et Babœuf).

La monnaie de Criciru est-elle des Bellovaques ou des Suessions ?

Pour chercher à résoudre cette question, il nous paraît nécessaire d'établir un inventaire, aussi complet que possible, des monnaies gauloises déterminées qui ont été recueillies sur les territoires des anciennes cités, afin de savoir sur laquelle des deux les monnaies de Criciru sont les plus fréquentes. Avant tout, il faut chercher à

fixer les limites des pays occupés par ces anciens peuples.

Limites entre les Bellovaques et les Suessions

On admet généralement, pour ces sortes de recherches, qu'il faut se reporter aux limites des anciens diocèses pour avoir celles approximatives des anciennes citées gauloises lorsque postérieurement, il a été établi un évêché pour chacune d'elles.

Or, on sait que les pays des *Bellovaques*, des *Silvanectes*, des *Meldes*, des *Suessions*, etc... ont tous formé plus tard un évêché particulier.

Nous n'avons donc, pour la question qui nous occupe, qu'à prendre une carte des anciens diocèses de Soissons ou de Beauvais, pour en fixer les limites.

D'après une carte de l'ancien diocèse de Soissons, publiée en 1781 par l'abbé Houllier (1) qui est reproduite pour cet article, on voit que ce diocèse se limitait avec celui de Beauvais, en très grande partie, par la rivière d'Oise, sur une longueur d'environ 28 kilomètres.

La limite entre ces deux diocèses commençait, vers le nord-est, à Longueil (limite du diocèse de Noyon), descendait le cours de l'Oise jusqu'au delà de Verberie, pour aller se terminer au-dessous de Ruys, près de Pont-Sainte-Maxence.

De là, Ruys compris, le diocèse de Soissons revenait vers l'est en prenant Noël-Saint-Martin, près duquel se trouvait ensuite le diocèse de Sen-

(1) Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons.

lis qui limitait celui de Soissons. Ce dernier diocèse comprenait, toujours en revenant vers l'est : Béthisy-Saint-Martin, Orrouy (Champlieu), Gilocourt, Morienval, Bonneuil, Vez, etc..

Il y avait même à Béthisy-Saint-Pierre, un doyenné dépendant de l'archidiaconé dit de la Rivière, du diocèse de Soissons.

Nous allons voir quelles sont les monnaies gauloises qui ont été recueillies sur l'ancienne partie du diocèse de Soissons, comprise actuellement dans le département de l'Oise, laquelle faisait partie du territoire des Suessions.

Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Oise, ayant fait partie de l'ancien diocèse de Soissons.

(*Voir Inventaire 4e partie*)

Le total des monnaies gauloises est de 299, dont 40 pièces de CRICIRV, ou 13,37 %, et 22 monnaies à la tête de Janus, au lion au revers, ou 7,35 %.

Maintenant nous allons voir ce que l'on a trouvé de monnaies gauloises, ayant été déterminées, sur l'ancien territoire des Bellovaques.

Monnaies gauloises du département de l'Oise, ayant fait partie de l'ancien diocèse de Beauvais.

(Voir Inventaire 5e partie)

(*Voir l'inventaire des monnaies trouvées sur plus de 13 communes*)

Les monnaies, de la partie de l'ancien territoire des Bellovaques, trouvées, sont au nombre de 297, dont 2 de CRICIRV, ou dans la proportion de 0,67 % pour ces dernières.

Si, à ces monnaies, on ajoute 5 ex. de CRICIRV, indiqués dans l'art gaulois (E Hucher, 1re partie, p. 42), plus un autre, signalé par M. Danicourt (Etude sur quelques objets trouvés en Picardie; 1886), qui auraient été trouvés à Vendeuil-Caply, on aura 8 CRICIRV pour 303 monnaies, ou une proportion d'environ 2,63 %, trouvées sur le territoire des Bellovaques.

Mais, si les 6 monnaies précitées de CRICIRV ont fait partie des 100 pièces trouvées anciennement au même pays (1), cette proportion peut tomber à 2 %.

Inventaire des monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Soissons (2).

PREMIÈRE PARTIE

Quatre-vingts monnaies déterminées venant des communes suivantes : Arcy-Sainte-Restitue, Villers-Agron (Aiguisy), Armentières, Breny, Cierges (Caranda), Chouy, Ciry-Salsogne, Chassemy, Fère-en-Tardenois (3) (Sablonnière), Maast-et-Violaine, Nampteuil-sous-Muret et Bruyères (Trugny). Ces monnaies font partie de la collection Caranda de M. Frédéric Moreau, elles ont été trouvées dans ses fouilles.

En voici la description :

ABVDOS, comparer n° 4154 du Catalogue de M. Muret BR. 1 ex. genre 5267 POT. 1 ex. :

(1) Dictionnaire archéologique de la Gaule (Breteuil).

(2) Les numéros qui sont indiqués sans mention spéciale se rapporteront à l'Atlas publié par M. H. de la Tour.

(3) Villers-Agron, Armentières, Cierges, Bruyères, Breny, Chouy et Fère-en-Tardenois sont de l'arrondissement de Château-Thierry.

5401 POT. 1 ex. ; 7417 POT, 2 ex. ; 7433 POT. 1 ex. ; 7434 POT. 1 ex. analogue à 7447 POT., 1 ex. ; 7458 POT., 6 ex. 7493 BR 1 ex. ; 7617 EPENOS, BR., 2 ex. ; 7862 POT., 3 ex. ; 7870 POT. 3 ex. ; 7873 POT. 2 ex. ; 7905 POT, 2 ex. ; CRICIRV, BR. 7951, 11 ex. ; tête Janus R. lion courant 8106, 4 ex. ; Tête de Janus, R. lion barbare, 6 ex. ; 8124 POT. 11 ex. ; 8133 ? POT. 1 ex. ; 8145 POT. 2 ex. ; 8351 POT. 1 ex. 8569 ? BR. 1 ex. ; 8584 BR. 1 ex. ; 9078 à 9147 POT. 8 ex. ; 9180 POT. 2 ex. ; 9194 POT. 1 ex. ; ROVECA ? BR. 1 ex. ; *Revue archéologique* 1881, PL. VII, n° 44, POT. 2 ex. ; 8661 catalogue de M. Muret, POT. 1 ex.

La proportion de 11 CRICIRV sur 80 pièces est de 13,75 °/₀ près du territoire des Rèmes.

Celle des têtes de Janus au lion au revers (4+6) est de 12,50 °/₀.

IIe PARTIE

(18 COMMUNES DISSÉMINÉES)

	Tête de Janus.	CRICIRV.	Total.
Arcy-Sainte-Restitue : 8124 POT. 1 ex. ; type de l'oiseau, BR. 1 ex. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*) ; chimère, R. sanglier, 1 ex (*Bull. Soc. archéologique de Soissons* T. IV, 1850, p. 85).	»	»	3
Bazoches : 8040 BR. 1 ex. ; TVRONOS, BR. 7005, 1			
A reporter. . .	»	»	3

Report. . .	»	»	3
ex. ; Deux chèvres dressées R. sanglier et autre animal dressés et affrontés, POT. 1 ex. (*Bul. Soc. archéologique Soissons*, T. XVII, 1863, p. 226.	»	»	3
Ambleny : *Revue numismatique*, 1886 et 1893 (53 CRICIRV sur 137 monnaies 1 tête de Janus).	1	53	137
Cuisy-en-Almont : guerrier aux torques, POT. 8124, 1 ex. (Notre collection).	»	»	1
Chassemy : REMOS-ATISIOS, BR. 1 ex. (collection de M. Choron).	»	»	1
Bieuxy : 7859 POT. 1 ex. (Notre collection).	»	»	1
Beugneux : Deux monnaies indéterminées (*Bull. Soc. Soissons*, T. X. 1856, p. 105)	»	»	»
Breuil: (Saconin-et-Breuil) : Statère OR (Musée de Soissons).	»	»	1
Buzancy : tête chevelue R. cheval (*Bull. Soc. Soissons*, T. IV, 2e série, 1872 p. 206)	»	»	1
Fère-en-Tardenois : CRICIRV en BR. recueilli			
A reporter. . .	1	53	148

Report. . .	1	53	148
en 1765 (*Dict. archéol. de la Gaule*).	»	1	1
Fontenoy : onze monnaies OR (sans description), (Prioux, et *Bull. Soc. Soissons*, T. VII, 1853, p. 124) CRICIRV en BR. (M. Déhu de Vic-sur-Aisne)	»	1	1
Grand-Rozoy : CRICIRV en OR (M. Choron) ; Statère OR, 2 ex. (coll. M. Brunehant)	»	1	3
Haramont : 8600 OR, 1 ex. (A. Michaux. Essai sur la numismatique soissonnaise).	»	»	1
Montigny-l'Engrain : 7458 POT. (M. Wattelet) 1 ex. 7862 POT. (Musée archives départementales de l'Aisne) ; CRICIRV en BR. (A. Michaux. *Essai sur la numismatique soissonnaise*, p 23).	»	1	3
Mortefontaine : 8593 OR, 1 ex. ; 8603 OR, 1 ex. (M. Demoury de Vauxbéron.	»	»	2
Parcy-Tigny : Statère OR (Coll. de M. de Laprairie)	»	»	1
Plessier-Huleu : 35 monnaies dont 8 CRICIRV			
A reporter. . .	1	57	160

Report. . .	I	57	160
(*Bull. Soc. archéologique de Chateau-Thierry*, 1895, p. 106) (Coll. de M. Minouflet)	»	8	35
Soissons : 7862 POT, 1 ex. (Coll. de Laprairie, *Bull. Soc. Soissons*, T II, 1848, p. 38 ; 8620, 1 ex. (Musée des archives départementales de l'Aisne) ; ROVECA en BR. 7860, 1 ex. (A. Michaux. *Essai numismatique soissonnaise*, p. 22) ; 8603 OR. 1 ex. (*Bull. Soc. Soissons*, T. IV, 1850, p. 85).	»	»	4
Total des monnaies des 18 communes.	I	65	199

199 pièces dont 65 de CRICIRV, soit 32,66 % avec cette légende.

IIIe PARTIE

MONNAIES TROUVÉES ISOLÉMENT DANS L'ENCEINTE DE POMMIERS

1° *Monnaies recueillies par nous*

1er inventaire (*Bulletin* Soc. Soissons, 1882, p. 80.	49	68	176
2° inventaire (*Bulletin* Soc. Soissons, 1885, p. 140.	21	270	366
A reporter. . .	70	338	542

Report. . .	71	338	542
3e inventaire, *Bulletin* Soc. Soissons, 1893, p. 99.	92	162	431
Monnaies recueillies depuis 1893			
1. Tête d'Apollon, à gauche. R. MA dans les rayons d'une roue (Comp. 593 et 689) AR. 0 gr. 39 à 0 gr. 59.			4
2. Tête nue, à gauche. R. Taureau, à gauche (2247), BR. 0 gr. 95.			1
3. Buste de Diane, à droite.			1
R. Personnage debout ; devant une palme (2677) BR 1 gr. 85.			1
4. Espèce de fleur épanouie R. Croix contournée de quatre besants (genre 3351) AR. 2 gr. 12.			1
5. TOGIRIX. Tête casquée à gauche. R. Cheval galopant à gauche ; dessous serpent (5550) AR. 0 gr. 75 et 1 gr. 85.			2
6. Tête barbare à gauche. R. Cheval, à gauche. (Comp. 5611), POT. 3 gr. 10.			1
7. Tête à droite. R. Aigle, aiglon, serpent et croisette cantonnée de quatre points (6088) BR. 2 gr. 77.			1
A reporter. . .	163	500	985

Report. . .	163	500	985
8. Tête dégénérée. R. KONAT. Lion, marchant à gauche (6317) BR. 2 gr. 72.			
9. Tête à droite. R. PIXTILOS. Griffon, à droite (7078) BR. 3 gr. 14.			1
10. Tête, à gauche ; devant, un annelet. R. Cheval galopant, à gauche ; dessus étoile ; dessous, croisette (7137) BR. 2 gr. 98.			1
11. CALEDV. Buste, à gauche. R. Cheval galopant, à gauche ; dessus, S couché ; dessous, cercle centré (7177) AR. 1 gr. 55.			1
12. ATEVLA. Buste ailé, à gauche. R. VLATOS. Cheval, à droite, la tête levée, dessous, pentagramme et un large croissant (7191). AR. 1 gr. 72.			1
13. Deux chèvres dressées. R. Loup et sanglier dressés et affrontés (7458). POT. 3 gr. 97.			1
14. Tête à droite, les cheveux en quatre grosses mèches.			
A reporter. . .	163	500	990

Report. . .	163	500	990
R.VLLVCCI Oiseau éployé, à gauche(7493).BR.3 gr.79			1
15. Tête à droite. R. Oiseau,à gauche.(Comp. 7550). BR. 2 gr. 06.			1
16. ROVECA. Tête nue, à gauche. R. Cheval, à gauche ; dessus, trois cercles centrés. (genre 7660).BR. 2 gr.04, 2 gr. 38 et 3 gr. 14.			3
17. ΔEIOVICIIA. Tête nue, à gauche. R. ΔEIVICAC. Cheval galopant,à gauche(7729)1 pièce cassée			2
18. Tête, à droite. R. Cheval, à gauche (comp. 8030). EL. 0 gr. 77 et 0 gr. 93.			2
19. REMOSATISIOS. Tête nue imberbe, à gauche. R. Lion, à gauche (8054) 4 gr. 54, 5 gr. 34 et 0 gr. 49.			3
20. AOIIDIIAC. Buste de femme, à droite. R. A. HIR. IMP. Lion marchant, à droite (8086) BR. 3 gr. 07.			1
21. Guerrier marchant, à droite, tenant d'une main,			
A reporter. . .	163	500	1003

Report. . .	163	500	1003
en avant, une lance ; de l'autre, derrière, un torques.			
R. Ours ? à droite ; au dessus, serpent (8124) POT. 2 g. 75, 4 gr. 57 et 4 gr. 94.			3
22. Tête, à gauche.			
R. Cheval, à droite, dessus symbole en forme de S. (Comp. 8441) BR. 1 gr. 75.			1
23. Sanglier, à droite.			
R. Cheval, à gauche (8464) BR. 2 gr. 19.			1
24. VIRICIV. Tête, à droite ; devant, annelet centre.			
R. Cheval, galopant à gauche ; trois rouelles dans champ ; dessous M. (8541) BR. 2 gr. 62.			1
25. Tête à droite.			
R. Cheval, à gauche (8554) BR. 3 gr. 73.			1
26. Tête dégénérée.			
R. Cheval à droite (8620) POT. 3 gr. 45 et 3 gr. 74.			2
27. ANDOBRV. Buste jeune, à gauche, la tête coiffée d'un casque à larges bords.			
R. Cavalier trottant, à droite (8671) BR. 3 gr. 17.			1
A reporter. . .	163	500	1013

Report. . .	163	500	1013
28. Tête barbare, à gauche. R. Sanglier, à gauche ; dessus espèce de fleuron (Comp. 9099) POT. 4 gr. 54.			1
29. Tête, à gauche. R. Sanglier, à gauche (9147) POT. (Pièce cassée).			1
30. Tête barbare, à gauche. R. Sanglier, à gauche ; dessous tête humaine, de face (9180) POT. 2 gr. 76.			1
31. Tête barbare, à gauche. R. Taureau agenouillé ; la queue relevée sur le dos. (Revue archéologique, 1881, PL. VII, n° 44) POT. 2 gr. 44 et 2 gr. 85.			2
32. Tête barbare, à droite. R. Cheval au repos, à droite. PL. VI, n° 1. ELECTRVM 1 gr. 28.			1
33. NIDE. Tête nue, à droite ; la chevelure en grosses mèches. R. VIBbODIIOC. Cheval galopant, à droite ; dessous, trois annelets centrés. PL. VI, n° 2. AR. 2 gr. 32.			1
34. Bœuf, à droite ; au-dessus bucrâne ou tête de bœuf, de face ; globules			
A reporter. . .	163	500	1020

Report. . .	163	500	1020
entre les cornes du bœuf et un autre entre les pattes.			
R. Cavalier galopant, à gauche ; annelet devant le cheval. PL. VI, n° 3 BR. 2 gr. 61.			1
Le marquis de Lagoy lisait BISO, sur cette monnaie, il prenait pour un B l'objet recourbé tenu par le cavalier, les deux oreilles du cheval pour un I et une S, un annelet qui se trouve devant le cheval était pris pour un O.			
35. Cheval galopant, à gauche ; dessus deux cercles centrés et autre symbole ; dessus espèce de fleuron.			
R. Cheval courant, à gauche ; dessus cercle centré PL. VI, n° 4. BR. 1 gr. 21 :			1
36. Tête nue, à gauche.			
R. Cheval galopant, à droite ; dessus croisette ; dessous, oiseau à gauche ; grènetis autour, PL. VI, n° 5 BR, 2 gr. 86.			1
37. Tête casquée ? à gauche ; symbole au-dessus de l'oreille.			
A reporter. . .	163	500	1023

Report. . .	163	500	1023
R. Cheval, à gauche, dessus huit globules placés en cercle ; autre globule au centre. PL. VI, n° 6 BR. 3 gr. 44.			1
38. Espèce de tête vue de face ; dessus genre de mèches de cheveux ; de chaque côté symbole en forme d'S.			
R. Cheval, à droite : la tête relevée et tournée sur le dos pour voir ou se défendre contre un animal qui se trouve sur la croupe du cheval. PL. VI. n° 7. BR. 2 gr. 36.			1
39. Tête, à droite ; devant un annelet et un petit croissant.			
R. Cheval galopant, à droite ; dessus, un annelet et un symbole terminé par un croissant ; devant et dessous, un annelet. PL. VI, n° 8. BR. 2 gr. 64.			1
40. Tête nue, à droite, du côté fortement convexe (Monnaie incuse).			
R. Même tête, à gauche, dont les parties qui sont en relief du côté opposé			
A reporter. . .	163	500	1026

Report. . .	163	500	1026
sont en creux PL. VI. n° 9, BR. 2 gr. 05.			1
41. Flanc en électrum, n'ayant pas été frappé comme monnaie, il est, au milieu, d'un diamètre variant de 15 à 16 millimètres, son épaisseur est de 5 millimètres et demi. PL. VI, n° 10, 7 gr. 61.			
42. Tête, à droite, le cou orné de torques. R. Cheval galopant, à gauche ; dessus et dessous, annelets centrés (Genre 7739 et *Revue numismatique 1886*, PL. XI, n°s 12 et 13, BR.			7
Ces monnaies anciennement attribuées à Galba, roi des Suessions, ont généralement une légende incomplète, il faudrait un très grand nombre d'exemplaires pour la lire avec certitude.			
43. Monnaies en bronze, type de la tête de Janus ; au revers lion à gauche, soit courant, soit au repos. *Revue numismatique, 1886*, PL. XI, n° 14; et 1893, PL. VIII, n°s 17, 18 et 19.	40		40
A reporter. . .	203	500	1074

Report. . .	203	500	1074
44. Depuis 1893, j'ai recueilli, ayant été trouvé disséminé dans l'enceinte de Pommiers :			
87 monnaies en bronze à la légende CRICIRV, CRICIRONIS, CRICIR ND. (*Revue numismatique*, *1886*, PL. XII, nos 18, 19 et 20). Parmi ces pièces, trois paraissent inédites.		64	64
Une seule pièce de CRICIRV en argent a été recueillie (7946).			1
Monnaies non indiquées.			11
Total des pièces que nous avons recueillies	203	564	1150

2e *Collection de M. Louis Brunehant*

Massilia, nos 681 à 699 AR. 9 ex.; 1673 BR. 1 ex.; 2228 BR. 1 ex.; NEM COL, 2735 BR. 2 ex.; DVRAT, 4478 AR. 1 ex.; ANORBO, 4972 AR. 2 ex.; Q DOCI, 5405 AR. 1 ex.; DVBNOREX, 5026 AR. 4 ex.; TOGIRIX, 5550 AR. 5 ex.; Sequani non gravé, AR. 2 ex.; CAM, 4143 AR. 1 ex.; 6088 BR. 2 ex.;			
A réporter. . .	203	564	1150

Report. . .	203	564	1150
PIXTILOS, 7080 BR. 4 ex.; CISIAMBOS, 7159 BR. 1 ex.; ATEVLA, 7191, AR. 3 ex.; EIVICIAC, 7207 BR. 1 ex.; homme fuyant, 7134 BR. 2 ex.; même genre non gravé, BR. 1 ex.; RATVMACOS, 7372 BR. 1 ex.; 7458 POT. 4 ex.; 7471-7472 POT. 1 ex.; SENV, 7552 BR. 2 ex.; SOSO, 7606 BR. 2 ex.; 7608 BR. 1 ex.; ROVECA, 7643-7646 BR. 1 ex.; ROVECA, 7660 BR. 3 ex.; ROVECA, 7691 BR. 1 ex.; 7716 BR. 1 ex.; ΔEIVICAC, 7729 BR. 2 ex.; pièces précédemment attribuées à Galba, 7739 BR. 8 ex.; 7820 POT. 1 ex.; 7859 POT. 1 ex.; 7862 POT. 1 ex.; 7870 POT. 3 ex.; 7905 POT. 1 ex.; genre 8030 EL. 5 ex.; REMOS-ATISIOS, 8054 BR. 5 ex.; NIDE ALABR..., texte 8100 AR. 1 ex.; 8124 POT. 5 ex.; 8145 POT. 1 ex.; 8319 POT. 1 ex.; 8329 POT. 2 ex.; 8351 POT. 2 ex.; 8424 BR. 2 ex.; 8449			
A reporter. . .	203	564	1150

Report. . .	203	564	1150
1 ex.; 8456 BR. 1 ex.; 8487 BR. 2 ex.; 8494 BR. 2 ex.; 8498 BR. 1 ex.; VIIRICIV, 8569 BR. 1 ex.; 8577 BR. 1 ex.; 8584 BR. 1 ex.; 8620 POT. 7 ex.; texte 8664 POT. 1 ex.; ANDOBRU, 8673 BR. 1 ex.; AVAVCIA, genre 8881-8885 BR. 1 ex.; HIRTIUS, 9235, BR. 1 ex.; *Revue archéologique*, 1881, pl. VII, n° 44, POT, 4 ex.; monnaies à la tête de Janus et lion au revers, BR. 72 ex.; pièces de CRICIRV : 223, dont 3 en OR, 6 en AR. et 214 en BR.; monnaies inédites et indéterminées, 34.	72	223	456
3° Musée de Soissons :			
DIASVLOS, AR, 4871, 1 ex.; monnaies à la tête de Janus au lion au revers, BR. 20 ex. ; CRICIRV en BR. 102 ex. ; indéterminées, 7 ex.	20	102	130
4° Collection de M. Tou-			
A reporter. . .	295	889	1736

Report. . .	295	889	1736
louze en 1885 (47 monnaies déterminées) :			
Massilia, AR. 1 ex.; Tectosages, AR. 1 ex.; 5550 AR. 4 ex.; SOSO, 7606 BR. 2 ex.; ROVECA, BR. 2 ex.; tête de bœuf de face, POT. 8351, 1 ex.; guerrier avec lance et torques, 8124 POT. 2 ex.; REMOS-ATISIOS, BR. 8054, 2 ex.; GALIACIIS (?), BR. 2 ex.; ATEVLA, AR. 1 ex., PIXTILOS (1 au Temple), BR. 4 ex.; ANDOBRV, BR. 1 ex. et une autre pièce des Ambiani; tête dégénérée, 8620 POT. 1 ex.; sanglier à droite, R. lisse, BR. 1 ex.; petite monnaie en électrum, 1 ex.; pièce jadis attribuée à Galba, BR. 1 ex.; tête de Janus, lion au revers, BR. 7 ex.; CRICIRV en BR. 12 ex.	7	12	47
5° Ancienne collection de M. E. Picard (probablement au général de Chauvenet actuellement) :			
A reporter. . .	302	901	1783

Report. . .	302	901	1783
COIOS, AR. 4816, 1 ex.; TOGIRIX, AR. 2 ex.; DVBNOREX, 5026 AR. 4 ex.; TVRONOS, AR. 7005 1 ex.; PIXTILOS, 7095 BR. 1 ex.; monnaies indéterminées, 16 ex.; tête de Janus au lion barbare BR. 5 ex.; CRICIRV, 7 ex. en BR. et 1 ex. en AR.	5	8	38
TOTAL des monnaies déterminée de l'enceinte de Pommiers.	307	909	1821

Sur 1821 monnaies, il y a 909 pièces de CRICIRV, soit la proportion de 49 80 p. 100, et 307 monnaies à la tête de Janus avec lion au revers, ou 16.85 p. 100.

On peut estimer au moins à 600 pièces celles qui ont été recueillies par diverses personnes et non comprises dans les inventaires qui précèdent, ce qui donne 2,421 monnaies gauloises ayant été recueillies disséminées dans l'oppidum de Pommiers.

IVe PARTIE

Monnaies gauloises du département de l'Oise ayant fait partie de l'ancien diocèse de Soissons, et de l'ancien territoire des Suessiones (1).

(1) En raison des très nombreuses monnaies de CRICIRU et de celles à tête de Janus, trouvées dans l'arrondissement de Soissons, il nous a paru intéressant de rechercher si les mêmes pièces sont communes dans le département de l'Oise, ayant fait partie du pays des Suessiones, et ensuite de voir si elles se rencontrent fréquemment dans l'ancien pays des Bellovaci.

	Tête de Janus	CRICIRV.	Total.
Attichy : REMOS-ATISIOS, BR. 1 ex. ; PIXTILOS, BR. 7064 et 7081, 2 ex.; CRICIRV, BR. 3 ex.; bronze de Nismes 2778· 1 ex.; 1 monnaie indéterminée. *(Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. III, 1849, p. 115)		3	8
Berneuil-sur-Aisne : 8496 BR 1 ex (Médailles de la Bibliothèque nationale).			1
Chelles : statère OR, genre 8698. (Note de M. A. de Barthélemy).			1
Morienval : tête dégénérée, POT. 8818 (Bibliothèque nationale) ; statère OR des Trévires. (Note de M. A. de Barthélemy).			2
Orrouy (Champlieu) : 39 monnaies dont 7 têtes de Janus et 7 CRICIRV en BR. (Collection particulière).	7	7	39
Pierrefonds : 39 monnaies dont 6 CRICIRV. *(Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XIV, 1860, p. 116)		6	39
Monnaies de la forêt de Compiègne (M. H. de La			
A reporter. . .	7	16	90

Report. . .	7	16	90
Tour) ; *Revue de numismatique*, 1894, 209 pièces, dont 15 à la tête de Janus, lion au revers, 24 de CRICIRV, dont 1 en AR., les autres en bronze.	15	24	209
TOTAL.	22	40	299

40 CRICIRV sur 299 donnent 13.37 p. 100.
22 têtes de Janus sur 299 donnent 7.35 p. 100.

RÉCAPITULATION

DES MONNAIES DE L'ANCIEN TERRITOIRE DES SUESSIONES

	TÊTE de Janus	CRICIRV.	TOTAL.
1° Fouilles de M. Frédéric Moreau.	10	11	80
2° Sur 18 communes disséminées.	1	65	199
3° De l'oppidum de Pommiers.	307	909	1821
4° Du département de l'Oise	22	40	299
TOTAL général.	340	1025	2399

La proportion de CRICIRV est de 42.79 p. 100.
La proportion de têtes de Janus est de 14.18 p. 100.

Ve PARTIE

MONNAIES GAULOISES DE L'OISE, DE L'ANCIEN TERRITOIRE DES BELLOVACI.

(Ancien diocèse de Beàuvais.)

	CRICIRV.	TOTAL.
Belloy : genre de 7782, OR. 1 ex.		1
Hermes : CRICIRV, BR. 1 ex. ; TOGIRIX, 1 ex. ; Senones, POT. 1 ex.; Eduens, BR. 4 ex., AR. 1 ex.; Bellovaci, POT. 1 ex.; Carnutes à l'aigle, 2 ex.; Caletes, coq sur tête humaine, 1 ex.; Leuci, 2 ex.; Catalauni, 1 ex.; 1/4 statère OR. Veliocasses, BR. 6 ex.	1	22
Longueil-Sainte-Marie : Statère bellovacque, 1 ex.		1
Mello : bronze des Carnutes, 1 ex.		1
Pont-Sainte-Maxence : bronze des Veliocasses, 1 ex.		1
Saint-Just-en-Chaussée : demi-statère, 1 ex.		1
Vendeuil-Caply : TOVTOBOCCIO, BR. 1 ex.; RATVMACOS, 1 ex.; Marseille, 2 ex.; ECCAIOS, 1 ex. (1)		5
Bailleul-sur-Thérain : *Etude sur les monnaies gauloises du Mont-César*, par M. A. de Barthélemy).	1	226
Beauvais : 6206 BR. 1 ex.; 7912 POT. 1 ex.; VIIRICIV, 8563 BR. 1 ex.;		
A reporter. . .	2	258

(1) Les renseignements sur ces sept premières communes nous viennent de M. A. de Barthélemy.

Report. . .	2	258
8618 POT. 1 ex. (Bibliothèque nationale).		4
Catenoy : ECCAIOS, 7473 et 7483 BR. 2 ex. (Bibliothèque nationale).		2
Clairoy : 7588 BR. 1 ex. (Bibliothèque nationale).		1
Compiègne : 7868 POT. 1 ex. ; GERMANVS-INDVTILII, 9253 BR. 1 ex. (Bibliothèque nationale).		2
Vendeuil-Caply : 5700 POT. 1 ex.; 6210 BR. 1 ex. ; 7263, 7273, 7276, 7283, 7287, 7292, 7298, 7313, BR. 8 ex.; EPENOS, 7625 BR. 1 ex.; 7922 POT. 1 ex.; NIREIMVTINVS, 7976 BR. 1 ex.; AOIIDIAC..., 8089 et 8090 BR. 2 ex.; 8477 BR. 1 ex. ; 8517 BR. 1 ex. ; 8528 BR. 1 ex. ; 8531 BR. 1 ex.; VIIRICIV, 8554 BR. 1 ex.; 8631 POT. 1 ex.; 8654 POT. 1 ex. 8659 POT. 1 ex.; SOLIMA, 9028 AR. 1 ex.; 9094 POT. 1 ex.; 9121 POT. 1 ex.; 9180 POT. 1 ex.; 9184 POT. 1 ex.; 9190 POT. 1 ex.; 10064, 1 ex. (Bibliothèque nationale)		30
TOTAL.	2	297

2 CRICIRV sur 297 donnent une proportion de 0,67 p. 100.

CONCLUSIONS

L'examen et la comparaison des pièces des inventaires qui précèdent permettent de conclure que :

1° Les monnaies en bronze à la double tête confrontée, ou tête de Janus, au lion au revers, doivent être attribuées aux Suessions.

Cette monnaie qui a été attribuée aux *Rémes*, se trouve assez rarement sur les terroirs de cette peuplade. Au contraire, dans les pays des Suessions, elle est relativement commune, puisque sur l'ensemble de 2399 monnaies, elle est de 340, ou dans la proportion de plus de 14.18 %.

Dans l'enceinte de Pommiers, sur 1821 pièces, on en a constatè 307 avec la double tête, ce qui donne une proportion de plus de 16.85 %.

Ce fait permet donc d'attribuer avec certitude cette monnaie aux Suessions, attendu que dans les pièces provenant des fouilles faites par M. F. Moreau, près du territoire des Rèmes, la proportion n'est que de 12.50 %.

2° Les monnaies de Criciru sont des Suessions

Comme on l'a vu, les 2399 monnaies, comprises dans les quatre inventaires des monnaies gauloises déterminées, recueillies sur le territoire des Sues-

sions, ont fourni 1025 pièces à la légende CRICIRV (57 en or, 19 en argent et 949 en bronze). On constate par nos divers inventaires que :

1° Les monnaies trouvées par M. F. Moreau sur 12 communes qui se trouvent généralement près du pays des Rèmes, donnent 13.75 % de CRICIRV.

2° Les pièces trouvées dans le département de l'Oise ayant fait partie de la cité des Suessions, ont fourni 13.37 % de monnaies à la même légende sur 299.

3° 199 monnaies trouvées sur 18 communes, éloignées les unes des autres, mais plus au centre du pays des Suessions que les deux groupes précédents, ont donné 65 pièces de CRICIRV, soit la proportion assez élevée de 32.66 %.

4° Enfin, l'enceinte de Pommiers a fourni 1821 monnaies gauloises déterminées dont 909 de CRICIRV, soit la proportion énorme de 49.80 %.

Ce fait très concluant prouve évidemment que l'enceinte de Pommiers était bien le centre de la circulation, on peut même dire d'émission, des monnaies à la légende CRICIRV.

3° L'enceinte de Pommiers est bien l'emplacement du Noviodunum des Suessions

Les résultats des fouilles que nous avons faites, de concert avec le général de La Noë, avant 1887, nous avaient permis de conclure, avec preuves à l'appui, que la belle enceinte de Pommiers, d'une superficie de 40 hectares, était bien l'ancien *Noviodunum* des Suessions (1).

(1) *Compte rendu des Congrès archéologiques de France*, Soissons et Laon 1887.

Les résultats de cette étude donnent donc une nouvelle preuve de nos conclusions précédentes.

En effet, le numéraire relativement considérable qui a été recueilli isolément dans l'enceinte de Pommiers, prouve évidemment que c'était bien là le centre des populations ayant émis les monnaies a la légende de CRICIRV, de plus, que les bronzes à la double tête, assez communs à Pommiers, mais moins nombreux que les monnaies de CRICIRV, doivent aussi appartenir à la cité des Suessions.

Il reste à déterminer auquel des onze autres oppidums, mentionnés par César, ces bronzes peuvent être rattachés

Les nombreuses monnaies gauloises étrangères au pays, telles que celles des *Massilia*, *Avenio; Segusiavi*, *Tectosages*, *Arverni*, *Bituriges*, *Aedui*, *Sequani*, *Carnutes*, *Eburovices*, *Lexovii*, *Caleti*, *Veliocasses*, *Senones*, *Meldi*, *Silvanectes*, *Bellovaci*, *Catalauni*, *Ambiani*, *Atrebates*, *Nervii*, *Treviri*, *Aduatici*, *Leuci*, etc , prouvent aussi que les habitants de Noviodunum avaient des relations assez importantes avec toutes ces peuplades, bien avant la conquête romaine (1).

(1) Cette conclusion a été vivement combattue.

Monnaies gauloises trouvées à Verneuil-sur-Avre dans le département de l'Eure.

---

1. Tête à droite.

R. Aigle, aiglon, serpent, pentagone et croisette

cantonnée de quatre points. (6088). BR. 4 gr. 53 et 2 gr. 59. 2 ex.

2. Tête barbare, à droite.
R. Aigle, à droite; serpent et rouelle (6117). BR. 2 gr. 52. 1

3. Tête, à droite.
R. Loup, à droite. POT. 1 gr. 88. 1
Le loup de cette monnaie est tourné en sens inverse de celui du nº 6188.

4. Tête imberbe, à droite; devant K.
R. Lion, aile à droite. (6337). BR. 2 gr. 19 et 2 gr. 48. 2

5. Tête nue, à gauche.
R. Cheval galopant, à droite; au-dessus, trois globules, annelet et forme M retournée. (Genre 7034). BR. 2 gr. 42. 1

6. PIXTILOS. Tête imberbe, à gauche.
R. Griffon, à gauche, marchant sur un homme renversé sur le dos (7064) BR. 5 gr. 09. 1

7. PIXTILOS. Tête, à droite.
R. Griffon courant, à droite. (7078) BR. 2 gr. 25. 1

8. PIXTILOS. Tête, à droite.
R. Cavalier ailé, arme, à droite. (Genre 7081) BR. 1 gr. 97 et 2 gr. 61. 2

9. PIXTILOS. Tête imberbe, diadémée à droite.
R. Aigle éployé, à gauche, sous un temple (7100). BR. 2 gr. 35. 1

10. Tête barbare, à droite.
R. Cheval courant, à droite; dessus deux globules. (7417) POT. 3 gr. 52 et 3 gr. 76. 2

A reporter. . . 14 ex.

Report. . . 14 ex.

11. ROVECA. Tête nue, à gauche.
R. Cheval galopant, à gauche; au-dessus, trois annelet centrés (7660) BR. 2 gr. 29. 1

12. ANDOBRV. Buste jeune, imberbe, à gauche; la tête coiffée d'un casque à larges bords.
R. Cavalier trottant, à droite. (8671) BR. 2 gr. 33. 1

13. Tête de Janus.
R. Lion barbare, dessus trois annelets cintrés. (*Revue numismatique*, 1893, PL. VIII, n° 19. BR. 2 gr. 78. 1

14. Tête nue, à gauche; les cheveux en grosses mèches.
R. Cheval courant, à gauche; dessus, oiseau à gauche, PL. VI, n° 12. BR. 2 gr. 02 et 2 gr. 56. 2

15. Tête nue, à gauche; les cheveux en cinq grosses mèches; devant et dessous cinq croissants.
R. Cheval galopant, à gauche; dessus, oiseau à gauche au-dessus d'une ligne perlée; dessous symbole indéterminé. PL. 13. BR. 2 gr. 26. 1

16. Tête nue imberbe, à droite; derrière K.
R. Cheval galopant, à droite; dessus symbole en forme de spirale. PL. VI, n° 14. BR. 2 gr. 09. 1

17 Sanglier, à droite; devant, M; dessous symbole en forme de croissant perlé au-dessus; grènetis autour.
R. Oiseau avec huppe et longue queue,

A reporter. . . 21 ex.

Report. . . 21 ex.

marchant à droite; devant croisette; dessus même symbole que sous le sanglier. Pl. VI, n° 15. BR. 2 gr. 04. 1

Total. 22 ex.

L'ABBÉ PÉCHEUR

L'existence de l'abbé Pécheur a été toute d'étude, de travail, de dévouement, d'abnégation, de modestie.

Les devoirs du sacerdoce, il les remplissait consciencieusement, avec conviction et sans jamais faiblir, sans relâche.

En dehors des obligations de son ministère, il travaillait, dans le silence du cabinet, étudiait constamment, compulsait les archives, prenait des notes, et, sûr de lui, ses recherches mises en ordre avec le plus grand soin, il écrivait, et, suivant de précepte de Boileau, polissait et repolissait sans cesse, ses écrits. Il les copiait souvent plusieurs fois avant de les livrer à l'impression, afin de ne donner au public qu'une œuvre digne de lui, aussi parfaite que possible.

Tout ce labeur, toute cette peine, il se les donnait pour sa satisfaction personnelle, sans arrière pensée, avec le plus complet désintéressement, car il n'en tirait aucun profit pécuniaire, ses ouvrages, bien que fort intéressants et utiles à tous,



M. L'ABBÉ PÉCHEUR

se vendaient peu, le produit de la vente ne suffisait même pas à couvrir les frais d'impression.

Malgré cela, l'abbé Pécheur ne se décourageait pas, il continuait toujours sans se lasser, comme Sisyphe roulant son éternel rocher.

Il s'était imposé une tâche et l'accomplissait courageusement, sans se soucier ni des frais ni des ennuis ; il allait devant lui, confiant dans l'avenir, espérant en Dieu, comme le dit si bien notre grand Racine :

Aux petits des oiseaux Dieu donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Il a eu raison d'espérer, car il est parvenu à finir son immense travail, à élever un véritable monument qui sera plus tard certainement apprécié selon son mérite, et qui rendra de grands services aux historiens futurs de notre beau pays.

Il ne s'est jamais plaint, aucune considération de personne, aucune préoccupation matérielle ne l'ont arrêté ; il a suivi sa voie noblement, hardiment, ne recherchant que la vérité, la disant quelle qu'elle soit, quand même.

Il était pauvre, il mourût pauvre.

Il resta, tant qu'il put, simple curé de village, sans demander une situation plus lucrative, sans chercher une amélioration à son sort ; il était satisfait de sa médiocrité qui était loin d'être dorée comme celle d'Horace, mais en vrai sage, il se contentait de peu. Il n'eut pas une envie, pas même un désir.

Quelques notes Biographiques

Louis-Victor Pécheur est né à Oulchy-le-Château le 29 Mai 1814, de parents chrétiens.

Il commença ses études au petit séminaire qui venait d'être fondé à Oulchy et eut pour condisciples, entre autres : Vallerand, qui fut un cultivateur éminent et devint président du Comice agricole de Soissons, Etienne Choron, que tout le monde connaissait, que nous avons vu plus tard, d'abord avoué à Soissons, conseiller municipal pendant de longues années, adjoint, puis maire de la ville, et député de l'arrondissement, Bucaille, que nous avons connu maître de pension à Villers-Cotterêts, etc., etc.; d'autres encore, mais nous ne pouvons les citer tous.

Il quitta le petit séminaire d'Oulchy pour entrer dans celui de Laon, où il eut pour professeur, le savant chanoine Congnet, auteur apprécié d'une grammaire grecque, et il noua avec son éminent maître une de ces fortes amitiés qui dura toute la vie de ce dernier, et même se prolongea au delà par la vénération profonde de l'élève.

Alors régnait la littérature romantique portée à son sommet par Lamartine, Victor Hugo, Balsac, Alexandre Dumas, Auguste Barbier, et partout jusque dans les établissements religieux, on suivait avec ardeur, le mouvement littéraire nouveau.

On initiait même la jeunesse à des œuvres qui n'avaient rien de classique, ainsi on avait fait une édition des fameuses *lettres à Emilie sur la Mythologie*, de notre doux et sympathique compatriote Demoustier, lettres qui eurent un si grand succès sous la Révolution et dont la vogue était loin d'être épuisée vers 1830.

Il nous souvient que dans ses dernières années, l'abbé Pécheur se rappelait encore et citait volontiers de mémoire des vers et des madrigaux, des morceaux entiers du poëte.

En 1835, nous le trouvons, au tirage au sort, où il prend le n° 68, et il passe à la révision le 7 novembre suivant.

On lui donne la première tonsure cléricale le 20 mai 1837, et le 23 décembre il reçoit les quatre ordres mineurs. Il est sous-diacre le 20 mai 1839, et le diaconat lui est conféré le 21 décembre de la même année. Il est ordonné prêtre le 13 juin 1840.

Le 12 octobre 1840, il est nommé vicaire à Guise, et pendant son séjour en cette ville, il commence à recueillir des renseignements et prépare les matériaux pour écrire l'histoire de Guise.

Il avait déjà le goût des études historiques, mais ces études ne le détournaient en rien des fonctions de son ministère.

Ainsi, en cette même année 1840, l'abbé Pécheur est personnellement autorisé par l'évêque Mgr de Simony, à donner les sacrements à une famille, digne d'intérêt et dans une situation périlleuse et difficile, et il lui est recommandé de le faire discrètement afin d'éviter tout scandale.

En 1843, il est nommé curé de Laval, canton d'Anizy-le Château, et en 1846, le 30 septembre, il passe à la cure de Fontenoy, canton de Vic-sur-Aisne.

L'abbé Pécheur était apprécié comme prédicateur. En novembre 1854, l'abbé Congnet lui écrit afin de le prier de venir prêcher à la Cathédrale, et pour célébrer dignement les vertus de saint François Xavier, le 5 décembre, en présence de Mgr de Simony célébrant la messe.

En juillet 1855, le chanoine Guyard prie l'abbé Pécheur de se charger de prêcher à la Cathé-

drale le sermon de l'Assomption de la Vierge, le 15 août : « Je viens encore une fois recou-« rir à votre zèle et à votre bonne volonté, « bien persuadé qu'ils ne me feront pas plus « défaut que par le passé.... comme les autres « fois, j'interpréterai votre silence pour accep-« tation. »

Il ne répondait pas, mais il allait tout de même faire les sermons qu'on lui demandait. On pouvait compter sur lui et on usait de sa bonne volonté et de son talent oratoire.

Le 13 novembre 1859, le sermon de la Dédicace est fait à la Cathédrale de Soissons par l'abbé Pécheur.

Dix ans plus tard, en 1869, l'évêché avait encore recours à lui : il était invité à prendre part à une réunion qui devait avoir lieu le 11 août, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'effet de distribuer les sermons solennels devant être donnés à la cathédrale, dans le courant de l'année 1869-70.

La lettre d'invitation ajoutait spécialement : « Si monsieur le Curé ne pouvait pas s'y rendre, il est prié de faire savoir s'il est disposé à se charger d'un ou de plusieurs sermons, et quel moment de l'année ou quelle fête lui conviendrait le mieux ».

On était si assuré de son talent, de son érudition, de sa science qu'on lui laissait la faculté de choisir lui-même son sujet, et de fixer la date où il lui plairait de prononcer publiquement son sermon.

Quelques années après son arrivée à Fontenoy, M. de la Prairie fonde la Société archéologique de Soissons, avec quelques savants ; le moment

était propice, on avait travaillé au rétablissement des remparts pendant plusieurs années, et les creusements de fossés avaient mis à jour de nombreux objets de l'époque romaine, statue, vases, ustensiles, mosaïques, etc. ; de plus une partie assez considérable de murailles et de vestiges provenant des fondations du château d'albâtre.

L'abbé Pécheur, que ces trouvailles intéressaient, fut bientôt admis dans la Société ; il en fut un des travailleurs les plus actifs et chaque volume des bulletins, depuis son entrée, est plein de ses œuvres dont nous parlerons plus loin.

Travaux historiques

Occupons-nous maintenant des œuvres historiques et archéologiques de l'abbé Pécheur.

Son premier ouvrage publié est l'histoire de Guise en deux volumes, paru en 1853

Parmi les nombreux comptes rendus qui ont été faits des ouvrages de l'abbé Pécheur, nous citerons seulement les rapports officiels faits à diverses époques à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

En 1855, M. Berger de Xivrey dit, dans le rapport concernant l'histoire de Guise :

Deux volumes imprimés à Vervins sous le titre : *Histoire de la Ville de Guise et de ses environs, de ses seigneurs, comtes, ducs, etc.*, monographie qui peut être proposée comme un type complet, dans de justes proportions avec le degré d'intérêt du sujet, valent à M. l'abbé Pécheur la troisième mention très honorable.

Mais dès cette époque, il avait conçu le plan de son œuvre capitale, « *Les Annales du Diocèse de Soissons* » qu'il voulait consacrer à son pays natal, pour rappeler à ses concitoyens son glorieux passé, ses douleurs et ses luttes, ses souffrances et ses joies, ses défaites et ses victoires, sa fortune et ses misères.

Alors, avec un courage admirable, une volonté inébranlable, une persévérance qui ne se lassa jamais, nous le voyons attelé à cette besogne, digne des bénédictins de Saint-Maur, chercher et recueillir de nombreux matériaux, dans les bibliothèques, dans les dépôts de nos archives, à Laon, à Compiègne, à Paris, partout où il croit trouver un document, une charte, un renseignement quelconque. Il lit nos vieux historiens, depuis Grégoire de Tours, le *Gallia christiana*, les immenses recueils des Bollandistes, les richesses de nos bibliothèques, les cartulaires des vieux couvents, les milliers de pièces conservées dans les paroisses, dans les mairies, chez les notaires, partout enfin ; il ne néglige rien, met tout à contribution, pour vérifier, enrichir, compléter son œuvre immense.

Près de 50 ans de sa vie ont été employés à ce colossal labeur.

Maintenant, voyons l'abbé Pécheur à l'œuvre : Nous trouvons quelques preuves dans sa correspondance particulière.

Il obtient de puiser dans les bibliothèques du grand séminaire, de l'évêché, dans la bibliothèque de la ville de Soissons, dans les archives du diocèse.

Ainsi, le 24 janvier 1855, il demande à Monseigneur de Garsignies l'autorisation d'emporter de

la bibliothèque du Grand Séminaire, les livres et manuscrits dont il pouvait avoir besoin pour son histoire du Diocèse. Cette autorisation ne se fait pas attendre : elle est accordée le 26 janvier.

Depuis quelque temps déjà, il fouillait avec le plus grand soin la bibliothèque de la Ville, et y puisait de nombreux documents. Cela ne lui suffisait pas encore, comme on va le voir. Il voulait plus et mieux.

En 1856, le Ministre de l'Instruction publique d'alors écrit à l'abbé Pécheur pour l'inviter à demander à l'administrateur général de la Bibliothèque impériale un emprunt de livres et de manuscrits ayant trait à l'histoire du Diocèse de Soissons.

Le Préfet de l'Aisne lui accorde le droit de compulser les archives du département et les archives communales ; le Ministre de l'instruction publique, par lettre du 25 avril 1857, lui annonce qu'il est « admis au nombre des personnes auxquelles il *sera prêté des manuscrits* de la bibliothèque impériale ».

En un mot, il était autorisé à fouiller aux archives de l'Etat aussi bien que dans tous les dépôts de pièces historiques. Et il allait partout, ajoutant toujours un épi à sa gerbe, une fleur à son bouquet, une pierre à son édifice.

Deux ans après, M. Delangle, ministre, autorise un prêt de livres de la bibliothèque du Palais de Compiègne en faveur de l'abbé Pécheur.

Nous ne parlerons pas des nombreuses démarches faites aux archives de l'évêché de Soissons, de Laon, de Paris, etc. Et quand il possède une ample moisson de renseignements, cueillis un peu partout, il revient à son paisible village, classe

tout cela, coordonne, contrôle, apprécie, juge ou critique.

Le tout est placé par lui, par époque et par pays, — puis son classement opéré et mis en ordre, il recommençait sa tournée vers d'autres découvertes.

Il rédigeait ensuite, donnant à tous ces documents épars, recueillis séparément, une suite, un aspect uniforme, tirant une logique des événements et présentant un ensemble clair, bien documenté, d'une lecture facile, soutenue et toujours intéressante, avec preuves à l'appui et indication de leur origine.

Après le labeur est venue la récompense.

En décembre 1863, M. de Barthélemy en fait un compte rendu élogieux dans le Bulletin du Comité des Travaux historiques.

Sur les instances de ses amis, l'abbé Pécheur, trop modeste pour y penser lui-même, consent néanmoins à laisser envoyer ce premier volume à Paris, pour prendre part aux concours de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres (25 janvier 1864).

Entre temps, l'abbé Pécheur reçoit le diplôme d'associé correspondant étranger régnicole de la Société des Antiquaires de France (1857).

Le 30 avril 1862, Monseigneur l'Evêque accorde à l'abbé la liberté de faire imprimer le deuxième volume des *Annales du Diocèse* « ayant la confiance que cet ouvrage ne contient rien de répréhensible ». — Cette approbation de confiance est une preuve de l'estime en laquelle le prélat tenait l'auteur.

Le deuxième volume s'imprime, mais avant de paraître (le 28 septembre 1862), M. de Barthélemy,

déjà intéressé par la lecture du premier, demandait l'envoi du second, qu'il attendait avec impatience.

Le premier volume des *Annales* paraît en l'année 1860, et ses amis l'envoient à l'Académie.

Aussitôt son apparition, ce volume obtient le suffrage et l'approbation des savants.

En janvier 1864, on le prévient officiellement que *Les Annales* sont admises cette année pour le concours des antiquités de la France.

A la séance du 29 juillet 1864 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Hauréau, dans son rapport au nom de la commission des antiquités de la France, après avoir donné la liste des travaux auxquels des prix ont été décernés, disait : « Enfin, au nombre des ouvrages que votre commission a mis un instant en parallèle avec ceux qu'elle a définitivement placés à un rang supérieur, nous désignerons... *Les Annales du Diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur..., livre inachevé, mais déjà digne d'être recommandé par votre commission actuelle à l'attention d'une commission future... ».

C'était une promesse qui a été tenue quelques années plus tard, ainsi qu'on va le voir.

Le 11 septembre 1868, l'Institut décerne à l'abbé Pécheur la deuxième médaille des antiquités de la France. Cette médaille est de 500 fr.

Voici en quels termes le rapporteur de l'Institut, M. Desnoyers, apprécie l'ouvrage qui lui était soumis :

Quoique d'une bien moins grande importance que l'*Histoire des Arts industriels*, les *Annales du Diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, curé de Fontenoy, ne témoignent

pas d'un moindre dévouement, d'une moindre persévérance dans la recherche de la vérité historique. Le théâtre géographique qu'elles embrassent, quoique bien moins vaste, n'en représente pas moins une portion importante des grandes divisions territoriales de la France. Ces recherches remontent jusqu'aux temps les plus anciens et comprennent toute la durée du Moyen-Age ; elles retracent les événements accomplis dans une contrée ecclésiastique et politique où les plus grands noms de notre histoire ont figuré, depuis son origine, dans des circonstances remarquables dont le souvenir a été conservé par de nombreuses chroniques et d'autres documents originaux.

Des deux volumes des *Annales du diocèse de Soissons* que la Commission avait à apprécier dans le concours de cette année, le premier avait déjà été présenté au concours de 1864, où il fut l'objet d'un rapport favorable et indiqué comme étant digne d'être recommandé à l'attention des commissaires futurs. Le nouveau volume adressé pour le concours de 1868, a paru répondre aux espérances que le premier avait fait concevoir. Le plan très méthodique que l'auteur a continué de suivre, les recherches consciencieuses et les plus généralement approfondies auxquelles il s'est livré, en se maintenant, autant que possible, dans les limites de son sujet et du territoire qu'il embrasse, ont paru à la Commission présenter des titres à une de ses récompenses les plus élevées. L'ouvrage n'est point encore complet, il est vrai, puisqu'il ne comprend que les périodes gauloise, romaine, mérovingienne, carlovingienne, et que, pour les temps postérieurs, il n'est parvenu qu'à la fin du XII[e] siècle. Mais les époques étudiées par M. l'abbé Pécheur étaient les plus obscures, celles qui rentrent le plus directement dans la voie et dans les sujets de recherches historiques que l'Académie recommande et encourage particulièrement. Ces deux volumes suffisent, d'ailleurs, pour apprécier la méthode suivie par leur auteur ; et les sources qu'il a eu à consulter sont assez nombreuses pour qu'on puisse juger du parti qu'il a su en tirer.

M. l'abbé Pécheur, déjà connu par une bonne histoire

de Guise, n'a rien negligé pour donner à son nouvel ouvrage les développements dont était susceptible ce travail de plus grande portée. Il a mis en œuvre toutes les sources historiques dont il pouvait disposer ; il a consulté toutes les histoires imprimées concernant, soit l'ensemble de la province du Soissonnais et du diocèse de Soissons, soit les églises, les abbayes et les localités particulières, toutes les annales et chroniques monastiques, les vies de saints, d'évêques, d'abbés ou de personnages civils, quand leurs relations avec l'histoire diocésaine étaient intimes et directes ; tous les actes des conciles, synodes et assemblées politiques, sans négliger d'autres documents imprimés dans lesquels le Soissonnais a joué quelque rôle, même obscur et peu important. Il a aussi mis à profit plusieurs histoires manuscrites rédigées, et plusieurs collections de documents formées pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, spécialement la grande collection de Dom Grenier et plusieurs autres collections de manuscrits de la Bibliothèque impériale, ainsi que de nombreuses archives et bibliothèques locales. Il a surtout consulté pour son second volume plusieurs cartulaires encore inédits Ses citations paraissent généralement faites de première main ; et quand elles sont reproduites d'après des auteurs plus modernes, M. l'abbé Pecheur a, le plus ordinairement, soin de l'indiquer, quoiqu'on pût désirer à cet égard une plus grande précision. Sans doute, le nombre des documents imprimés qu'il a employés l'emporte beaucoup sur celui des documents manuscrits. Il était difficile qu'il en fût autrement pour les annales d'un diocèse qui a rempli un si grand rôle dans l'histoire ecclésiastique et dans l'histoire politique, et qui a déjà fourni à de nombreux écrivains le sujet de recherches plus ou moins approfondies.

Les divisions historiques, adoptées par l'auteur, sont clairement indiquées ; des sommaires et de bonnes tables analytiques facilitent la lecture de l'ouvrage. Comme presque tous les auteurs d'histoires locales, M. l'abbé Pécheur n'a pu se défendre de faire entrer l'histoire générale dans les différentes parties de son cadre, mais il l'a fait presque

toujours dans une juste mesure, sans digressions trop disproportionnées, quoique souvent un peu diffuses, et autant que cela était indispensable pour l'intelligence des événements et la connaissance des personnages. Il a reproduit la tradition d'un assez grand nombre de récits légendaires qui concernaient les saints du diocèse de Soissons, acceptant, en général, l'authenticité de ces récits, postérieurs cependant, pour la plupart, de plusieurs siècles aux événements qu'ils concernent. Peut-on lui en faire un reproche quand on voit qu'il a eu soin, le plus souvent, d'ajouter des expressions restrictives et des formules dubitatives, dont le caractère ecclésiastique de l'auteur explique et motive jusqu'à un certain point la réserve ?

Il en est de même de certains miracles relatifs aux épidémies et aux calamités publiques, dont la cessation, regardée comme merveilleuse, eut un grand retentissement dans le diocèse de Soissons, pendant le moyen âge. M. l'abbé Pécheur a dû les apprécier et les raconter bien plutôt d'après les inspirations de la foi et de la tradition presque universelle, que d'après les règles sévères de la critique historique. Mais il a eu le bon esprit, et l'on peut dire presque le courage, de ne point s'efforcer de faire remonter les origines de l'établissement du christianisme dans le Soissonnais plus haut que la fin du IIIe siècle ; il n'a point partagé l'enthousiasme, plus ardent qu'éclairé, d'un trop grand nombre d'ecclésiastiques et même d'écrivains laïques qui s'appuient, sans profit pour la religion, sur les témoignages les plus incertains, pour reporter aux temps apostoliques la prédication de l'Evangile dans la Gaule, même dans ses provinces les plus septentrionales. Plusieurs fois déjà, mais en vain, dans de précédents concours, et surtout en 1858 et en 1862, la Commission des antiquités nationales avait exprimé l'opinion de l'Académie à cet égard, opinion conforme à celle des érudits et des ecclésiastiques les plus compétents des deux derniers siècles : la tendance contraire a fait depuis lors de grands progrès et semble maintenant presque définitive dans la majorité du clergé français.

M. l'abbé Pécheur a été moins heureux dans l'exposé qu'il a fait des étymologies d'un assez grand nombre de noms de lieu ; elles sont, pour la plupart, singulièrement hasardées et sans aucun fondement solide. On pourrait aussi ne point partager toutes les opinions de l'auteur dans l'appréciation de quelques grands événements de l'histoire ecclésiastique et dans le jugement qu'il porte sur certains personnages historiques ; mais on remarque presque toujours que ses opinions reposent sur une interprétation sincère des documents. On peut, en outre, regretter que l'auteur n'ait pas connu des travaux considérables consacrés de nos jours à des personnages importants de l'époque carlovingienne. Parfois pourrait-on signaler, dans ces deux volumes, quelques erreurs de date qu'il suffira d'indiquer à M. l'abbé Pécheur pour qu'il les rectifie. N'a-t-il pas dit, en effet, dans la préface de son second volume, avec une modestie digne d'éloges, qu'il s'est empressé d'accueillir les conseils sages et modérés qui lui ont été donnés, et qu'il s'est mis en garde contre les louanges exagérées, « dans la persuasion, dit-il, que ceux qui nous flattent « trop ne sont pas ceux qui nous estiment le plus ? »

En accordant la seconde médaille du concours aux *Annales du diocèse de Soissons*, votre Commission espère encourager un travail utile et reconnaître le mérite d'un laborieux ecclésiastique qui a su vaincre les nombreuses difficultés qui gênaient ses recherches. Elle espère aussi stimuler des travaux analogues pour d'autres diocèses. Il serait désirable, en effet, que les histoires partielles de la France fussent traitées, plus fréquemment qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, au point de vue des grandes divisions ecclésiastiques qui représentent les plus anciennes divisions de la Gaule, et qui ont conservé une si grande influence pendant toute la durée du Moyen-Age.

Le 26 novembre 1868, dans le discours de M. Léon Renier, président de l'Académie, nous trouvons cette mention :

La deuxième médaille d'or a été décernée à M. l'abbé

Pécheur, pour ses *Annales du diocèse de Soissons* ; 2 vol. in-8°.

Quoique beaucoup moins important que l'ouvrage de M. Labarte, le livre de M. l'abbé Pécheur se distingue cependant par un mérite réel, et la commission a été unanime à le juger digne d'une médaille. Mais, parmi les autres ouvrages soumis à son examen, aucun ne lui a paru s'en rapprocher assez par son importance ou par ses qualités, pour mériter une pareille récompense, et elle a dû, avec un vif regret, se décider à ne pas décerner de troisième médaille.

En 1869, le 24 mars, la bibliothèque Mazarine réclame les *Annales* et en même temps, on engage l'abbé à demander le titre de correspondant du comité des travaux historiques et archéologiques près le ministère de l'instruction publique. Il demande et obtient sans peine cette qualité.

Le 21 avril 1870, le ministre de l'instruction publique, Maurice Richard, annonce à l'abbé qu'il vient de le nommer officier d'Académie, distinction qui n'était pas prodiguée à cette époque. Le diplôme en parvient le 11 mai de la même année et le 31 du même mois, seulement, les palmes académiques.

Le 7 du mois de mai, M. de Saulcy, président de la commission de topographie des Gaules demande à l'abbé ses œuvres pour les comprendre dans le travail bibliographique que l'on prépare.

Nous avons parlé plusieurs fois de l'extrême modestie de notre savant collègue ; pour en donner une idée, il nous suffira de citer un fait : le 17 août 1872, une lettre du ministère lui est écrite pour le prier de retirer la médaille en argent. récompense qui lui a été décernée en 1868, au concours des antiquités de la France. La lettre se

termine en disant que le prix en est de 23 fr. 75.

Ainsi, il n'avait jamais pensé à retirer sa médaille ! Il l'avait oubliée ! Et quatre ans après, il faut qu'on le lui rappelle ! Ce détail peint bien un caractère. Il nous paraît typique et dénote une de ces humilités digne des temps antiques.

Une chose encore nous surprend dans cette lettre, c'est que l'Académie fasse payer les médailles qu'elle décerne.

Outre les récompenses honorifiques officielles décernées à l'abbé Pécheur, nous devons encore mentionner une médaille de vermeil décernée à notre auteur, par le Congrès de la Société archéologique de France, tenu à Soissons en 1887, sous la présidence de M. le comte de Marsy.

Le rapport indique ainsi le motif de cette récompense : *Publications sur le Diocèse de Soissons.*

Tous les Evêques de Soissons, depuis Monseigneur de Simony qui a autorisé, engagé même, l'abbé Pécheur à faire ses recherches, en lui facilitant l'entrée et le prêt des livres et des manuscrits, tous se sont intéressés à son œuvre capitale, et dès l'apparition du premier volume, ainsi que lors de la publication de chacun des volumes suivants, les félicitations arrivent de toutes parts empressées, enthousiastes, admiratives.

Monseigneur de Garsignies, et ses successeurs, sans exception, ont joint leurs témoignages au tribut universel payé par tous à l'œuvre considérable entreprise par l'abbé Pécheur, et terminée si courageusement avec tant de persévérance et tant de soins.

Les limites, forcément restreintes de cette brève notice, ne nous permettent pas de citer toutes ces

marques de sympathies et les vives félicitations que révèle la correspondance de l'auteur.

Nous nous bornerons seulement à indiquer quelques passages des lettres de prélats qui ont personnellement connu l'abbé Pécheur.

Monseigneur Odon Thibaudier, évêque de Soissons, écrivait le 20 janvier 1881 :

J'ai reçu... vos savantes et studieuses publications, et peut-être vous en ai-je faiblement remercié, quand je n'ai pas omis de le faire. Ce n'est pas, croyez-le bien, faute de tenir vos travaux en grande estime ni de m'en réjouir pour le diocèse... Soyez persuadé que je n'apprécie pas moins que le public vos études historiques, et que je serais heureux de les voir, tout à la fois, conduites à leurs termes et assurées à l'avenir par l'impression.

Recevez, etc.

† ODON.

Monseigneur Mignot, alors évêque de Fréjus, aujourd'hui archevêque d'Albi, dans une lettre du 21 septembre 1891 :

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Je viens de lire sans désemparer et avec grand intérêt votre huitième volume des *Annales*. Je vous envoie toutes mes félicitations et mes remerciments. Si intéressants que soient les précédents volumes, le dernier l'emporte sur les autres par la nature même du sujet. J'ai suivi avec une tristesse poignante tous vos détails sur l'œuvre de destruction. Deux ans ont suffi pour faire disparaître ce que dix ou douze siècles avaient édifié. C'est bien le cas de répéter le : « Dieu seul en grand ». Mais est-ce une mort ? je ne le pense pas, c'est une transformation de la vie, de l'action de l'Eglise. Comme on voit bien, dès le principe, où voulaient en arriver les adversaires de l'Eglise... Et nous ne

sommes pas au bout. Toutes les conséquences ne sont pas encore tirées...

A quand maintenant le neuvième volume ? Nous vous avons suivis avec trop d'intérêt pour que vous nous fassiez attendre longtemps.

Recevez, etc.

† EUD.-IRÉNÉE,
Evêque de Fréjus.

Le 8 octobre 1893 :

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Votre neuvième volume, je l'ai lu aussi avec tristesse et préoccupation d'esprit. Ces événements qui paraissent si éloignés peuvent si aisément se représenter ; des circonstances imprévues nous replonger dans les mêmes inextricables embarras. En vous lisant j'ai compris comment l'histoire peut se répéter et comme l'expérience sert peu quand les passions sont en jeu ! J'ai mieux compris aussi que pour avoir une idée nette des événements, il ne faut pas se contenter d'aperçus généraux, des grandes lignes, des conclusions, des résultantes : il faut voir le détail. Les détails seuls peuvent faire saisir ce qu'il y a de navrant, de cruel, de pervers, de monstrueux, d'inexplicable dans cette étrange époque que Dieu pourtant a faite grande par certains côtés, où l'on était plus coupable de dire la messe que d'être voleur de grand chemin.

Quel trouble des esprits ! Quelle confusion chez les meilleurs, et quelle grande pitié il faut avoir pour la plupart de ces *Lapsi*.

Je ne veux que vous envoyer mes affectueuses félicitations ; je ne m'arrêterai pas à quelques critiques de détail qui vous frapperont comme moi à une seconde lecture. Ce sont choses insignifiantes.

† EUD.-IRÉNÉE,
Evêque de Fréjus.

Enfin, le 28 août 1898, quelques jours après son arrivée parmi nous, Monseigneur Deramecourt, évêque de Soissons, s'exprimait en ces termes :

MONSIEUR LE CHANOINE,

J'ai pu enfin aborder l'étude sérieuse de l'histoire du diocèse qui m'a été confié. C'est vous dire que j'ai ouvert vos *Annales*. Avant de terminer la lecture du premier volume, j'ai besoin de vous remercier et de vous féliciter de votre ouvrage.

A qui connaît si bien le passé le plus lointain, le présent ne peut être inconnu.

Votre affectueusement dévoué.

† A. V.,
Evêque de Soissons.

L'abbé Pécheur est mort à Oulchy-le-Château, le samedi 1er octobre 1898, ayant passé ses derniers jours à l'endroit même où il avait commencé ses premières études. Ce fut là, dans ce prieuré, le début et la fin de sa carrière.

Ses funérailles ont eu lieu le mardi 4 octobre.

Son œuvre capitale est, rappelons-le, celle intitulée « *Les Annales du Diocèse de Soissons* » en onze gros volumes, dont dix seulement ont été publiés. Le onzième et dernier volume, qui traite de l'époque actuelle, entièrement rédigé, a été déposé à la bibliothèque de la ville de Soissons, sous la condition expresse, imposée par l'auteur, que la publication n'en aurait lieu que 30 années au moins après son décès.

Ce merveilleux travail perpétuera la mémoire de l'abbé Pécheur parmi les générations futures qui en tireront le meilleur parti, et il rendra les plus grands services aux laborieux qui l'étudie-

ront dans l'avenir. C'est un titre réel et durable de gloire pour l'auteur.

Nous complèterons cette notice par la liste des ouvrages et articles de M. l'abbé Pécheur parus dans les bulletins de notre Société archéologique :

Rapport sur les fouilles d'Arlaines.
Biographie de Lesur.
Note sur la verrerie de Saint Gobain.
Sur des monnaies trouvées à Fontenoy.
Lettre de D. Elie, de Saint-Crépin-le-Grand.
Note sur le musée de Soissons.
Excursion de 1857 à Vailly, etc.
Notice biographique sur Théodore Lorin.
Excursion de 1859 dans le canton d'Oulchy.
Excursion de 1860 à Condé et Chavonnes.
Note sur les trouvailles gallo romaines.
Excursion à Attichy en 1861.
Etymologie du mot Jouy.
Objets antiques trouvés à Vic-sur-Aisne.
Sur Henry de Savreux.
Excursion à Vez, Morienval, etc., en 1863.
Analyse de pièces envoyées par M. Tronchet.
Notes sur Soupir.
Vidimus de l'évêché du XIVe siècle.
Note sur une borne romaine.
Excursion de 1864 à Coucy, Nogent.
Le jubé de la cathédrale de Soissons.
Répertoire archéologique du canton d'Oulchy.
Répertoire archéologique du canton de Vic-sur-Aisne.
Excursion de 1865 à Aizy, Soupir.
Note sur Monticurtis.
Notice sur M. Stanislas Prioux.
Les cahiers du bailliage de Soissons aux Etats-généraux.
Note sur 2 monnaies Carlovingiennes.
Rapport sur des renseignements concernant Fleury.
Rapport sur l'excursion de 1867 à Coincy, etc.

Note sur Pierre de Latilly.
Note sur de Louen.
Dépouillement d'un dossier concernant Mirabeau.
Cartulaire de Saint-Léger, avec notes.
Biographie de l'abbé Manesse.
Biographie de l'abbé Traizet.
Note sur le cartulaire de Tinselve.
Biographie d'Ange Tissier.
Mémoire sur la cité des Suessions.
Les derniers seigneurs de Berzy et de Vierzy.
Description de monnaies et d'un sceau.
Biographie de l'abbé Houiller.
Les Bibliothèques de l'Aisne.
L'itinéraire d'Attila dans le Soissonnais.
Rapport sur l'inventaire des titres de l'hôpital de Villers-Cotterêts.
Notes sur un procès de Marat.
Invocation à la Vierge Marie.
Une réquisition de blé à Vierzy en 1795.
Précis sur le Gallia christiana.
Note sur la suppression des jubés de Rouen et de Soissons.
Inscription de l'église de Terny-Sorny.
Etude hagiographique sur Saint Béat.
Ordres donnés à Soissons par Napoléon en 1814.
Un crucifix de la cathédrale de Soissons.
Mémoire sur l'ancien lit de la Crise.
Notice sur M. Fossé d'Arcosse.
Sur un procès de Fabre d'Eglantine.
Eudes ou Odon de Soissons.
Examen critique de quelques questions de géographie locale.
Rachat de la forteresse d'Oulchy au XIVe siècle.
Observations sur les Notes de Berlette.

L'abbé Pécheur a laissé des ouvrages posthumes, dont plusieurs ont été publiés depuis par la Société archéologique (3e série des Bulletins).



M. FRÉDÉRIC MOREAU

Ce sont notamment :

L'Histoire des rues de Soissons.

Le Palatium mérovingien.

Louis Racine à Soissons.

La société de Vauxbuin au XIX[e] siècle.

Notes biographiques au temps de la Révolution sur le docteur Missa, de Paris ; le seigneur de Sévelinges, homme de lettres, les deux frères Beffroy, l'un personnage politique, l'autre écrivain.

Article sur les clubs tenus à Soissons pendant la Révolution et sur le juge de paix Lherbon.

Notice sur l'abbé Hébert, écrivain.

M. Frédéric MOREAU

Cette année, la Société archéologique de Soissons a fait de grandes pertes, et l'une des plus importantes est, sans contredit, celle de M. Frédéric Moreau.

Il est délicat souvent, douloureux toujours, de parler de ceux qui ne sont plus, de rappeler leur existence, leurs travaux, l'activité dont ils ont fait preuve, les œuvres utiles qu'ils nous ont laissées ; mais ce qui pouvait être une difficulté et une peine change d'aspect et devient facile et réconfortant, lorsque la vie dont on doit rappeler le souvenir, peut être donnée comme exemple à tous, lorsque cette vie est bien remplie et compte un siècle entier.

M. Frédéric Moreau est né à Paris le 1[er] juillet 1798 et il est mort le 21 octobre 1898 !

Et pendant ce siècle, il est sans cesse au travail,

ses occupations sont diverses et variées ; mais il n'est jamais inactif et ne connait pas le repos.

La carrière de M. Frédéric Moreau s'est, en quelque sorte, divisée en trois parties : une partie commerciale avec le commerce de bois, une partie administrative : Conseil municipal, Conseil général, Banque de France, et enfin, une période d'études scientifiques archéologiques.

I

M. Frédéric Moreau avait succédé à son père dans le commerce de bois en 1831, et il se retira en 1853 ; mais, pendant ce temps, il fut l'un des dignitaires de la communauté des marchands de bois à œuvrer et 45 ans après sa retraite, en octobre 1898, le syndic de cette communauté disait : « Il a joué un trop grand rôle dans notre commerce, nos archives sont trop pleines de son nom, pour que sa mort puisse passer inaperçue. »

Le nom des Moreau est inséparable d'ailleurs, de cette communauté, car, pendant 48 ans, sur les 85 années de son existence au XIXe siècle, cette compagnie confiait le soin de diriger ses services à un membre de cette famille.

On a vu, en effet, se succéder à sa tête :

De 1813 à 1831, l'ancêtre, l'aïeul, M. Ferdinand Moreau, qui fut le réorganisateur, presque le second créateur de la communauté supprimée par la Révolution.

De 1831 à 1853, M. Frédéric Moreau père, celui dont nous parlons.

Et quelques années après la retraite de ce der-

nier, de 1877 à 1885, M. Frédéric Moreau fils, qui mourut jeune encore, président de la communauté et ancien président du Tribunal de commerce de Paris.

C'est un fait assurément fort rare dans toute société, mais plus rare encore dans une société élective, de voir la présidence et la direction confiées pendant une période aussi longue, d'abord au père, puis immédiatement au fils et, quelques années après, au petit-fils, et de constater, pendant tout ce laps de temps, malgré les changements profonds survenus dans les réglements et dans le mode de recrutement, la presque unanimité des suffrages se porter constamment sur les mêmes personnes.

Mais, on ne saurait trop le dire, MM. Ferdinand et Frédéric Moreau étaient dignes en tous points de la confiance et de la considération dont ils jouissaient et leurs grandes qualités administratives, leur rare talent d'organisation étaient unanimement reconnus et appréciés.

M. Frédéric Moreau père fut nommé premier délégué de la communauté des bois carrés (fonctions qui équivalaient à celles de syndic), en remplacement de son père, le 13 février 1831. Il prit le titre de syndic le 5 juillet 1841 et se retira le 16 mars 1853, après avoir dirigé ladite communauté pendant 22 ans. Il fut nommé, lors de sa retraite, syndic honoraire.

Il rendit, durant cette période, de grands services à la communauté qu'il dirigeait. En outre, il consacra au commerce des bois divers ouvrages qui sont restés classiques. Le plus important est le *Code de commerce des bois carrés, de charpente, sciage et charronnage réunis* pour l'approvision-

nement de Paris, dont la première partie parut en 1840 et la seconde en 1847.

Il publia, en outre, une *Histoire du flottage des trains* (1843) et un *Traité des bois de charpente*, dont la seconde édition a paru en 1829.

Mais le « *Code de commerce des bois* » est de beaucoup le plus important de ces ouvrages. C'est le recueil général des arrêts, sentences, réglements, édits, lettres patentes, ordonnances, instructions, jugements, etc., réglementant la matière.

Cet ouvrage sur le Code de commerce des bois est dédié par l'auteur à son père, Martin-Ferdinand Moreau, syndic honoraire des bois carrés, membre du Conseil général du commerce, censeur de la Banque de France.

Un cercle trop étroit unit la carrière de M. Ferdinand Moreau à celle de son Fils et à celle de son petit-fils, M. Frédéric Moreau, syndic de la même communauté, président du Tribunal de commerce, régent de la Banque de France, etc., (décédé en 1885) pour que tous ces noms ne soient pas répétés l'un à côté de l'autre.

Rappelons enfin que c'est à M. Frédéric Moreau père que la communauté doit son attache officielle avec le Gouvernement, car c'est lui qui en 1840 a fait incorporer le budget de la Communauté des bois à œuvrer dans le budget général des travaux publics.

C'est également lui qui fit construire l'immeuble du quai de la Rapée où se trouve encore le siège social de cette Compagnie.

C'est à son père, M. Ferdinand Moreau, qu'on doit, en grande partie, la création en 1821 du Syndicat des Quatre Commerces; mais lorsqu'en 1843,

lors de la disparition du Commerce des bois neufs de l'île de Louviers, ce syndicat fut transféré et devint le Syndicat des Trois Commerces, M. Frédéric Moreau remplaça son père comme délégué de la même communauté, parvint à obtenir pour elle une place moins effacée que celle qu'elle occupait auparavant et plus digne de l'importance de la corporation qu'il représentait.

Non content du travail considérable que devaient lui donner la gestion de ses affaires commerciales et l'administration de la Compagnie qu'il dirigeait dans tous ses détails, il trouvait encore le temps pour occuper et pour remplir d'une manière remarquable les fonctions élevées où l'appelaient l'estime de ses confrères ou la confiance du Gouvernement.

II

Conseil général de la Seine

M. Frédéric Moreau père, notable commerçant, habitait place Royale, n° 9 ; il fit partie du Conseil général de la Seine formant le Conseil municipal de Paris depuis 1835 jusqu'à 1848.

Il était membre du Conseil pour le VIIIe arrondissement. Ses principaux collègues alors furent : Arago, Boulay de la Meurthe, Cambacérès, Cochin, Laffitte, Orfila, Périer, Mortimer-Ternaux, Lahure, Say, Considérant, etc.

Conseil général de l'Aisne

M. Martin Frédéric Moreau, décédé en 1848, laissa au Conseil général de l'Aisne une place (il

représentait le canton de Fère-en-Tardenois) qu'aucun des siens, pour des raisons diverses, n'accepta en ce moment, malgré les propositions qui leur furent faites. Il fut remplacé par M. Geoffroy de Villeneuve.

A la mort de ce dernier en 1865, M. Frédéric Moreau père sollicité de poser sa candidature, accepta et fut élu à la presqu'unanimité des voix.

Il resta membre du Conseil général jusqu'en 1871. A cette époque, lors de la réorganisation des conseils généraux, il ne se représenta pas.

Mais, pendant ce temps, il rendit des services au département et au canton.

On lui doit plusieurs rapports, notamment sur les découvertes géologiques faites dans le Soissonnais par M. Watelet, pour lequel il demande et obtient 500 fr. à titre de récompense, un rapport sur les archives communales.

Il prend une part des plus actives à toutes les discussions et s'occupe surtout de l'importante question de la dépopulation des campagnes, qui inquiétait alors tant de bons citoyens ; il soutient avec ardeur la réparation et l'établissement de chemins dans le sud du département de l'Aisne, l'arrondissement de Château-Thierry, en particulier, le canton de Fère-en-Tardenois, en furent largement pourvus.

Nous trouvons, dans les procès-verbaux des séances, de nombreux rapports de M. Frédéric Moreau sur la télégraphie, la pêche fluviale, les archives de l'Aisne, le rachat de la tour de Jeanne d'Arc à Rouen, les chemins vicinaux, etc., etc.

Il affectionnait le séjour de Fère-en-Tardenois et avait réussi à y apporter de nombreux embellissements et de grandes améliorations.

Pendant les années qui précédèrent le commencement de ses fouilles, il se plut à s'occuper activement de travaux d'horticulture et de l'ornement de ses propriétés tant à Fère que dans les environs.

Archéologie

C'est en 1873, qu'un hasard vint procurer à son infatigable activité un nouvel aliment. Il avait alors 75 ans. A la suite de quelques recherches faites par la Société archéologique de Château-Thierry au dolmen de Caranda, commune de Cierges, il vint lui-même visiter le lieu intéressant où avaient été faites ces fouilles sommaires. La découverte de quelques objets l'encouragea à continuer. Bientôt le résultat de ses recherches devint si fructueux, si productif, qu'il s'y livra avec ardeur et les continua pendant 25 ans, toujours avec le même succès, fournissant ainsi toute une nouvelle carrière à l'âge où tant d'autres ont déjà achevé la leur.

Pour conserver le souvenir de ses découvertes, il fit le « *Journal des Fouilles* », qui donne, jour par jour, les travaux entrepris et décrit les objets trouvés. Cette consignation méthodique, sincère et minutieuse, mentionnant exactement les conditions dans lesquelles chaque objet fut trouvé augmente considérablement, au point de vue de la science archéologique, la collection déjà si précieuse par elle-même qu'il a tirée de ses fouilles.

Non content de cette description, il en publia le sommaire qu'il fit compléter par la reproduction figurée des principales pièces : silex, bronze, fer, bijoux, vases de toutes formes, armes, ustensiles, etc. Les dessins ont été exécutés avec beaucoup de soin, d'exactitude et un grand talent par M. Pilloy et forment ce magnifique album si connu

et si apprécié en France et à l'étranger sous le nom d'album Caranda.

C'est surtout par ses derniers travaux que M. Frédéric Moreau appartient à la Société archéologique de Soissons. Il en fut membre titulaire de 1852 à 1860, puis de 1875 jusqu'à son décès.

Pendant vingt-cinq années, il a ainsi exploré vingt-cinq nécropoles des environs de Fère-en-Tardenois et pendant vingt-cinq ans, nous avons, pour la Société, rendu, chaque année, un compte aussi exact que possible des découvertes de notre infatigable chercheur.

Pour terminer cette notice, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler la conclusion de notre dernier résumé :

Il a tiré de la terre où ils dormaient depuis vingt siècles et plus, des trésors inconnus, perdus jusqu'à présent.

L'œuvre capitale des trente dernières années de M. Frédéric Moreau est sans précédent ; elle est connue sous le titre générique d'*Album Caranda*, du nom de l'endroit où notre vénéré et regretté collègue a opéré ses premières découvertes.

Cet album contient 229 planches en couleur dont 15 double format petit in-folio ; elles ont été très soigneusement exécutées d'après les dessins de M. Pilloy, de Saint-Quentin, et reproduisent très exactement les principaux objets recueillis par M. Frédéric Moreau dans ses fouilles.

Les explorations faites par lui se sont étendues dans les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons, et notamment dans les communes de Cierges (Caranda), Fère-en-Tardenois (Sablonnière), Aiguisy, Arcy-Sainte-Restitue, Armentières, Breny, Brécy, Chouy, Le Charmel, la Villa

d'Ancy, Bruyères (Crugny), Ciry-Salsogne, Chassemy, Maast-et-Violaine, Nampteuil-sous-Muret, etc.

Les planches sont accompagnées d'un texte, extrait du *Journal des Fouilles*, rédigé quotidiennement d'après l'ordre chronologique des découvertes.

Pour compléter cet immense labeur, M. Frédéric Moreau a créé la bibliothèque et les archives de Caranda, comprenant :

1° 24 volumes in-folio des procès-verbaux des fouilles contenant 4800 pages de texte manuscrit, dans lequel figurent 10,500 dessins, reproduisant, grandeur réelle, la plupart des objets trouvés ;

2° Un plan du dolmen de Caranda ;

3° Une carte de l'état-major pour les deux arrondissements, sur laquelle ont été signalées les 17 nécropoles explorées de 1873 à 1893.

Afin de bien se faire une idée de l'importance de ces travaux, il nous suffira de répéter ce que nous avons déjà constaté ailleurs que, dans ces 17 nécropoles, le nombre des sépultures mises à jour a été de 15,000, qui ont livré plus de 15,000 objets antiques, vases, armes, bijoux, ustensiles, etc. non compris 32,600 silex, hachettes, flèches et instruments divers.

En effet, avec le journal de M. Frédéric Moreau, on suit les fouilles pas à pas, jour par jour ; on assiste aux découvertes ; avec l'album, on voit les objets, on les tient presque. Les siècles disparaissent ; nous, fils du XIXe siècle, nous tendons la main aux Mérovingiens de Chilpéric et de Clovis, aux Gallo-Romains de Tétricus ou de Julien, aux Romains de César et d'Auguste, aux Gaulois de Divitiac. Ce collier, ce bracelet, cette bague,

c'étaient les parures des belles damès d'il y a 1500 ou 2000 ans; ces armes ont servi aux Francs victorieux, ont repoussé les Sarrasins avec Charles Martel, les Huns d'Attila aux champs catalauniques, avec Mérovig et Aetius et, qui sait, ont peut être combattu les légions romaines avec Galba; glorieux et précieux souvenirs, témoins d'une époque disparue, transmis à travers les âges et que la terre, qui les a conservés pieusement pendant des siècles, a fait apparaître tout à coup à nos yeux étonnés.

On peut dire que le vénérable M. Frédéric Moreau a conservé, sans faiblir, la pleine lucidité de son esprit, la vivacité de son intelligence et qu'il a travaillé jusqu'à son dernier jour : l'année dernière même, malgré son grand âge, il publia à l'occasion de son centenaire une brochure sous ce titre « *Complément et fin de la table des principaux objets reproduits dans l'Album Caranda* ».

Ce supplément final complète toute la collection des albums. C'était le couronnement de l'édifice si laborieusement construit.

Non content d'avoir apporté par ses fouilles, à l'histoire archéologique de notre pays une abondante contribution, M. Frédéric Moreau a voulu que le fruit de ses travaux vînt figurer parmi nos richesses nationales. Avec une patriotique générosité qui couronne dignement son œuvre, il a légué à l'Etat sa précieuse collection.

Il a chargé ses petits-enfants de faire au musée de Saint-Germain, en son nom et au leur la remise de la collection Caranda qui sera prochainement installée dans une salle spéciale du musée où elle pourra être appréciée et admirée de tous.



LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

1898

Bureau.

MM. le comte de BARRAL, ✻, Président.
PLATEAU, Vice-Président.
ALEX. MICHAUX, Secrétaire.
COLLET, A. ✿, Vice-Secrétaire-Archiviste.
DELORME, Trésorier.

Membres Titulaires.

MM.

1850 PÉCHEUR (l'abbé), ✿, Chanoine honoraire à Oulchy-le-Château.

1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.

1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.

1870 COLLET, ✿, Conservateur du Musée de Soissons.

1874 MICHAUX (Alexandre), Imprimeur à Soissons.

1874 LEGRY, ✻, Conseiller général, Maire de Vailly.

1874 MOREAU (Frédéric), ✻, propriétaire à Fère-en-Tardenois.

MM.

1875 Corneaux (l'abbé), ✿, Curé de Corcy et Longpont.
1877 Labarre, Président du Tribunal de commerce à Soissons.
1877 Delorme, ancien Notaire à Soissons.
1878 Brun (Félix), O. ✿, rédacteur principal, à Paris.
1879 De Barral (le comte), ✱, ancien Sous-Préfet de Soissons.
1879 Fèvre-Darcy, ancien libraire à Soissons.
1882 Quinette de Rochemont, O. ✱, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 18, rue Marignan, Paris.
1882 d'Urclé, receveur des finances, à Soissons.
1883 Vauvillé, ✿, propriétaire à Pommiers.
1883 Cirou, notaire à Villers-Cotterêts.
1884 Ledouble (l'Abbé) Secrétaire de l'Evêché de Soissons, Chanoine.
1884 Morio de l'Islé (le baron) ✱, à Vauxcastille, ancien Sous-Préfet de Compiègne.
1885 Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✿, bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
1886 Judas, ✿, Bibliothécaire de la Ville de Soissons.
1886 Lebon (Alphonse), propriétaire à Soissons.
1886 Plateau, maire d'Hartennes.
1886 Firino, conseiller général, à Fontenoy
1887 Blamoutier, notaire à Soissons.
1888 De Bertier (Albert), (comte) à Cœuvres.
1889 De Montesquiou (Henri), (comte) à Longpont.
1890 Borgoltz (l'abbé), à Chavignon.
1892 Thomas, notaire à Soissons.

MM.

1892 Hincelin, commissaire-priseur à Soissons.

1893 de Reiset (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.

1894 Viéville, curé-doyen de Villers-Cotterêts.

1894 Lhermitte, propriétaire, à Soissons.

1894 Beaumont, sous-directeur des Contributions Indirectes, à Soissons.

1894 Lambin (Emile), 27, avenue de la République, au Grand-Montrouge (Seine).

1896 Michel (Charles), entrepreneur de travaux à Vailly.

1897 Letombe (l'Abbé), curé d'Ambleny.

1897 Landais (chanoine), archiprêtre à Soissons.

1898 Hivet (l'abbé), professeur à Saint-Léger.

1898 Calley (l'abbé), id.

1898 Deramecourt (monseigneur), évêque de Soissons et Laon, président d'honneur.

Membres Correspondants.

MM.

1847 Poquet (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.

1849 Matton, ✻, ancien Archiviste du département, à Laon, Officier de l'Université.

1856 Pilloy, O. ✪, ancien agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1863 De Marsy O. ✪, (Arthur), propriétaire à Compiègne.

1869 Piette (Edouard), ✻, président de la Société archéologique de Vervins.

MM.

1873 Barthélemy (de), à Courmelon.

1874 Cesson (Victor), artiste peintre à Coincy.

1874 Palant (l'abbé), Curé de Cilly.

1874 Pignon (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.

1882 Bouchel, instituteur à Presles-et-Boves.

1887 Serrure (Raymond), à Paris.

1889 De Florival, Président à Montdidier.

1892 Bercet (Gaston), à Quievy (Nord).

1892 Sorel (Alexandre), ✱, ancien président du Tribunal civil de Compiègne.

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société française d'Archéologie, Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.

Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Association Philotechnique.

Société des Etudes Historiques.

Bulletin du Comité des travaux historiques.

Bulletin scientifique du Comité,

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGERES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonienne, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEPTIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

ANNÉE 1898

PREMIÈRE SÉANCE. — 10 JANVIER 1898

2e SÉANCE. — 7 FÉVRIER

3e SÉANCE. — 7 MARS

4e SÉANCE. — 4 AVRIL

5e SÉANCE. — 3 MAI

6e SÉANCE. — 6 JUIN

7e SÉANCE. — 4 JUILLET

8e SÉANCE. — 1er AOUT

9e SÉANCE. — 3 OCTOBRE

10e SÉANCE. — 7 NOVEMBRE

11ᵉ SÉANCE. — 5 DÉCEMBRE

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX ET MÉMOIRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU SEPTIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

